

ZAC
du quartier
de l'École
polytechnique

« **Bilan de la**
concertation
préalable

Modification du dossier
de création de la Zone
d'aménagement concerté

Sommaire

Bilan de la concertation préalable à la modification du dossier de création de la Zone d'aménagement concerté du quartier de l'École polytechnique

p.6 **1. Contexte de la concertation**

p.6 Les précédentes concertations

p.6 La concertation actuelle

p.7 **2. Les modalités de la concertation**

p.8 **3. La mise en œuvre des modalités de la concertation**

p.9 **4. Les remarques issues de la concertation préalable et les réponses de l'EPA Paris-Saclay**

p.16 **5. Les enseignements tirés de la concertation préalable**

Annexes du bilan de concertation

p.18 **Annexe 1 — Annonces légales de la concertation**

p.26 **Annexe 2 — Contributions reçues via le site www.epaps.fr**

p.34 **Annexe 3 — Brochure de présentation de la concertation mise en ligne**

p.42 **Annexe 4 — Comptes rendus et présentations des réunions publiques**

p.42 Première réunion publique du 30 mars 2017

p.55 Deuxième réunion publique du 12 février 2018

p.68 **Annexe 5 — Les reportages Paris-Saclay TV**

ZAC du quartier de l'École polytechnique

Bilan de la concertation
préalable à la modification
du dossier de création
de la Zone d'aménagement
concerté

La concertation préalable à la modification du dossier de création de la Zone d'aménagement concerté du quartier de l'École polytechnique s'est déroulée à partir du 3 octobre 2018, conformément à l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme. Cette concertation a été menée par l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay (EPA Paris-Saclay), aménageur de la ZAC, après avis des communes concernées.

Cette concertation s'inscrit dans le cadre de la modification du dossier de création de la ZAC du quartier de l'École polytechnique: il s'agit de la seconde modification du dossier de création de la ZAC.

Ce bilan de concertation présente de manière synthétique le contexte dans lequel s'est effectué cette concertation, les modalités de concertation et leur mise en œuvre ainsi que les réponses apportées aux remarques issues des réunions publiques et du registre dématérialisé. Il présente également les apports de cette concertation au projet et les suites qui seront données à cette concertation.

Le présent bilan est accompagné des annexes suivantes: les certificats d'engagement et d'affichage, l'avis d'engagement affiché en mairies et dans les journaux, les documents présentés dans le cadre des réunions publiques et sur le site www.epaps.fr, l'ensemble des remarques issues du registre dématérialisé et les comptes-rendus de réunions publiques

1. Contexte de la concertation

La ZAC du quartier de l'École polytechnique, secteur concerné par la concertation, est située à l'ouest de la commune de Palaiseau et au sud-est de la commune de Saclay. Elle couvre une surface de 232 hectares : 217 hectares sur Palaiseau et 15 hectares sur Saclay.

Depuis la prise d'initiative de création de la ZAC en 2011, le secteur a fait l'objet d'un processus de concertation continu, aussi bien pour la concertation réglementaire que pour la concertation spécifique à certains thèmes.

Les précédentes concertations

Une première concertation préalable avait été menée en 2011 dans le cadre de la création de la Zone d'aménagement concerté du quartier de l'École polytechnique. La concertation préalable à la création de la ZAC s'est déroulée du 6 avril 2011 au 21 décembre 2011. Cette ZAC a été officiellement créée en avril 2012.

Une concertation préalable a été menée dans le cadre de la première modification du dossier de création de la ZAC. Cette modification du dossier de ZAC s'inscrivait dans une évolution programmatique du projet : l'arrivée d'une gare de la ligne 18 du métro du Grand Paris Express au sein du quartier de l'École polytechnique, et une modification substantielle de la densité résidentielle au sein du projet.

La concertation préalable à la modification du dossier de création de la ZAC a été menée du 5 octobre 2012 au 22 mars 2013. Le bilan de cette concertation a été tiré et le dossier de création modificatif n°1 de la ZAC du quartier de l'École polytechnique a été approuvé par arrêté préfectoral, le 29 juillet 2013.

La concertation actuelle

La présente concertation s'inscrit dans le cadre de la deuxième modification du dossier de création de la ZAC. La décision d'implanter de nouveaux grands équipements publics dans la ZAC, non envisagés initialement dans la programmation globale en 2013, modifie les équilibres programmatiques de la ZAC du quartier de l'École polytechnique. Ces nouveaux équipements sont le centre d'exploitation et de maintenance de la ligne 18 du métro du Grand Paris Express, la sous-préfecture de Palaiseau et un Lycée international. Ces nouvelles données ont conduit à l'élaboration de nouvelles orientations d'aménagement et il est apparu nécessaire d'engager une procédure de modification du dossier de création de la ZAC.

De plus, pour veiller à l'intégration paysagère de la Ferme de la Vauve dans son environnement immédiat, afin de promouvoir et de préserver le caractère agricole et naturel du site, l'EPA Paris Saclay a souhaité envisager d'étudier l'opportunité d'intégrer la Ferme de la Vauve dans le périmètre de la Zone d'aménagement concerté.

2. Les modalités de la concertation

Le Conseil d'administration de l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay, par délibération le 19 juin 2018, a pris l'initiative de la modification du dossier de création de la ZAC et adopté les modalités de la concertation préalable pour cette procédure.

Les communes de Saclay et de Palaiseau ont émis un avis favorable à ces modalités de concertation par délibération, le 28 mai 2018 pour la mairie de Saclay et le 24 septembre 2018 pour la mairie de Palaiseau.

Les modalités de concertation sont les suivantes :

- parution d'un avis d'engagement de la concertation préalable dans deux journaux locaux ;
- affichage de la délibération d'engagement de la concertation préalable en mairie de Palaiseau et de Saclay ;
- mise à disposition sur le site internet de l'EPA Paris-Saclay d'une présentation et d'un registre dématérialisé ;
- organisation d'une réunion publique sur le projet.

L'ensemble de la concertation préalable a été relayé sur la rubrique « Concertation » du site internet de l'Établissement public. Le public a pu faire parvenir ses observations à l'EPA Paris-Saclay par le biais de la rubrique « Vos questions, nos réponses » et le registre dématérialisé du site internet www.epaps.fr.

3. La mise en œuvre des modalités de la concertation

L'avis d'engagement de la concertation préalable a été publié dans *Le Parisien Essonne* et *Les Échos*, édition du 19 octobre 2018, ainsi que sur le site internet de l'EPA Paris-Saclay www.epaps.fr le 3 octobre 2018.

Affichage en mairie de Palaiseau et de Saclay de la délibération d'engagement de la concertation préalable

La délibération d'engagement de la concertation préalable a été affichée en mairie de Palaiseau et en mairie de Saclay le 17 octobre 2018, pour une durée de deux mois, jusqu'au 27 décembre 2018.

Mise à disposition sur le site internet de l'EPA Paris-Saclay d'une présentation et d'un registre dématérialisé

Une rubrique spécifique sur le site internet de l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay www.epaps.fr a été ouverte tout au long de la concertation, permettant de recueillir l'avis dématérialisé du public. Celui-ci a été ouvert du 3 octobre au 31 janvier 2019 et a permis aux usagers, citoyens et associations de faire leurs remarques sur le projet et de poser des questions. 39 contributions y ont été déposées et l'ensemble des remarques figure en annexe du présent document. Les présentations de réunion y étaient également disponibles. Le public a pu y retrouver toutes les informations nécessaires concernant les différentes étapes de cette concertation, qui a été également relayée sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter).

Organisation de réunions publiques

Deux réunions publiques ont été organisées :

- le **jeudi 11 octobre 2018**, de 20 heures à 22 heures, à la résidence étudiante Kely Paris-Saclay, 1 place Marguerite Perey à Palaiseau. Une quinzaine de personnes était présente dont Grégoire de Lasteyrie, maire de Palaiseau, plusieurs associations du plateau (GRAAL, ADPP, Mieux se déplacer à bicyclette), des élus locaux et des habitants. La réunion a été présidée par Philippe Van de Maele et animé par celui-ci et par les équipes de l'EPA, accompagnés de La Suite dans les Idées ;
- le **jeudi 20 décembre 2018**, de 18h30 à 20h30, à l'Institut photovoltaïque d'Île-de-France, Palaiseau. Plus de soixante personnes étaient présentes à cette réunion dont Grégoire de Lasteyrie, Maire de Palaiseau, des habitants, des élus locaux et des associations (ADPP, UASPS, AMAP Jardins de Cérés). La réunion a été animé par Philippe Van de Maele, Directeur général de l'EPA Paris-Saclay, et les équipes de l'EPA.

Le contenu et les supports de présentation des réunions ont été mis en ligne sur le site de l'EPA Paris-Saclay, ainsi que les comptes-rendus de celles-ci.

Mise en ligne de documents supplémentaires

L'EPA Paris-Saclay a également mis en ligne plusieurs documents concernant le projet pour compléter les informations présentes sur son site internet comme le dossier de présentation de la modification du dossier de création de la ZAC du quartier de l'École polytechnique.

4. Les remarques issues de la concertation préalable et les réponses de l'EPA Paris-Saclay

L'ensemble des questions recueillies au cours de cette concertation préalable (réunions publiques et sur le registre dématérialisé) ont été regroupés dans des thèmes et sont traitées ci-dessous. L'EPA Paris-Saclay propose pour chacun des thèmes des éléments de réponse et d'information complémentaire. En annexe est joint l'ensemble des questions/remarques du registre dématérialisé.

L'impact des nouveaux équipements publics sur la programmation de la ZAC du quartier de l'École polytechnique

L'arrivée de nouveaux équipements publics a modifié la programmation initiale de la ZAC, objet de la présente modification du dossier de création et de la présente concertation préalable. Dans le secteur Nord/Est de la ZAC, il était prévu initialement de construire du logement familial, environ 500 logements familiaux. Or, avec l'arrivée du centre d'exploitation de la ligne 18 dans ce secteur, la programmation a été modifiée au profit du centre d'exploitation et d'activités économiques car les emprises disponibles en dehors du centre d'exploitation ne permettaient pas la constitution d'un ensemble de logements cohérents et bénéficiant des services de proximité indispensables. Le Contrat de développement territorial (CDT) Territoire Sud actait déjà cette réduction en 2016. Un protocole entre l'État, l'EPA Paris-Saclay et la Ville de Palaiseau avait ramené fin 2016 la programmation de logements familiaux à 1 500 au lieu des 2 500 initialement prévus.

L'arrivée d'un Lycée international sur une parcelle initialement vouée à l'activité économique a par ailleurs conduit à revoir la proportion d'équipements publics dans la programmation globale de la ZAC.

Enfin, l'évolution des projets de l'École polytechnique conduit à prévoir des possibilités de densification de son campus sur son site actuel et la programmation d'enseignement supérieur et de recherche a donc été réévaluée à la hausse.

Ainsi, la programmation prévisionnelle du dossier de création est passée de :

- 196 000 m² SDP d'enseignement supérieur et de recherche en 2013 à **216 800 m²**;
- 360 000 m² SDP d'activités économiques en 2013 à **403 000 m²**;
- 78 000 m² SDP de logements étudiants en 2013 à **77 000 m²**;
- 200 000 m² SDP de logements familiaux en 2013 à **105 000 m²**, soit 1500 logements;
- 36 000 m² SDP de commerces, services et équipements en 2013 à **76 000 m²**.

De plus, les participants aux réunions publiques ont questionné l'EPA Paris-Saclay sur l'adéquation entre l'offre d'équipements publics et le nombre de logements familiaux prévus. La réduction du nombre de logements familiaux s'est accompagnée d'une révision des équipements publics prévus initialement dans la ZAC. Il est maintenant proposé de réaliser un groupe scolaire et son gymnase de type B, une crèche de 60 berceaux, un pôle sportif de quartier et un parking public. Ces équipements arriveront dans la continuité de la livraison des logements familiaux sur la ZAC. L'ensemble des autres équipements de superstructure reste inchangé.



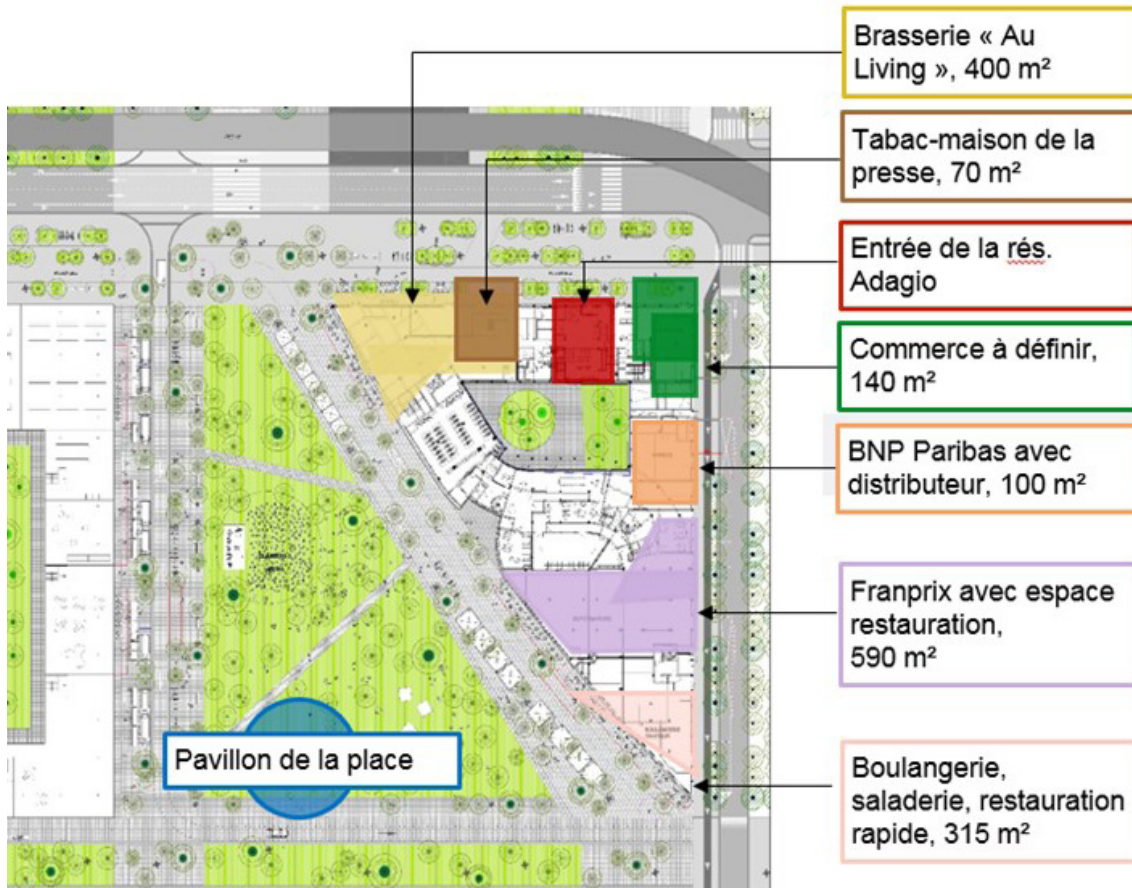
Localisation du Lycée international, de la future sous-préfecture de Palaiseau et le centre d'exploitation SMI/SMR de la ZAC du quartier de l'École polytechnique

Les caractéristiques fonctionnelles des nouveaux équipements publics

Les participants ont interrogé l'EPA Paris-Saclay sur les caractéristiques fonctionnelles des nouveaux équipements publics. L'EPA Paris-Saclay a indiqué qu'il n'était pas maître d'ouvrage des équipements publics en question. Ainsi, les modalités de fonctionnement de ces projets, le choix de localisation ainsi que leurs dates d'ouvertures relèvent du choix des maîtres d'ouvrage, que sont respectivement la Région Île-de-France pour le Lycée, la sous-préfecture de Palaiseau et la Société du Grand Paris pour le centre d'exploitation (SMI/SMR) de la ligne 18 du Grand Paris Express.

Au cours des réunions, l'EPA Paris-Saclay a apporté les précisions suivantes :

- pour le Lycée, le calendrier prévisionnel est une ouverture de l'équipement en septembre 2021 pour 1400 élèves, dont 200 en classes préparatoires. Le Lycée est dans la bande centrale du quartier de l'École polytechnique, à proximité du Green (futur parc urbain) et de l'École polytechnique ;
- pour la sous-préfecture, le calendrier prévisionnel est une ouverture de l'équipement en 2021 ;
- pour le centre d'exploitation, la mise en service est prévue en 2026.



Commerces de la place Marguerite Perey, en cours de livraison depuis l'automne 2018, quartier de l'École polytechnique

Les équipements publics de proximité, les services et les commerces de la ZAC

Les équipements publics de type équipements sportifs, groupe scolaire et crèche arriveront dans la continuité de la livraison des logements familiaux. Les premiers commerces de proximité sont en cours de livraison. Comme rappelé en réunion publique, des commerces s'installeront prochainement au rez-de-chaussée de la résidence Kley : une brasserie, un tabac-presses, une banque et son distributeur automatique, un Franprix et une boulangerie. Les équipements sportifs prévus par le programme des équipements publics de la ZAC sont des équipements sportifs de plein air (de type city stade, terrain de jeux extérieurs, mobilier sportif de plein air, etc.) et un pôle sportif accueillant une salle omnisport et une salle de boxe. L'EPA Paris-Saclay rappelle que le nombre d'équipements publics est dimensionné de sorte à répondre aux besoins des futurs habitants et usagers de la ZAC du quartier de l'École polytechnique.

Au sujet de l'adéquation entre l'offre d'équipements sportifs et les nouveaux besoins liés au Lycée, il est à noter qu'en plus du pôle sportif de quartier, le groupe scolaire sera accompagné d'un gymnase de type B et que le Lycée possédera également ses propres équipements sportifs sur son terrain.

L'EPA Paris-Saclay rappelle, pour répondre à de nombreuses remarques, que le Groupement Hospitalier Nord Essonne est prévu sur la future ZAC de Corbeville et que, par conséquent, il n'est pas intégré à la concertation sur la modification du dossier de création de la ZAC du quartier de l'École polytechnique.

Les règles de la concertation préalable

La présente concertation préalable s'inscrit dans la seconde modification du dossier de création de la ZAC du quartier de l'École polytechnique. Les équipes de l'EPA Paris-Saclay ont rappelé au cours des différentes réunions publiques l'objet de cette concertation et le cadre plus large dans lequel elle s'inscrivait. Toutefois, de nombreuses questions ont été posées au sujet de la récurrence des réunions publiques et enquêtes publiques, des conditions de publicité de cette concertation préalable et des suites données à cette dernière.

Au sujet de la récurrence des réunions publiques et enquêtes publiques, l'EPA Paris-Saclay rappelle que cette concertation préalable n'est pas une enquête publique car les modifications apportées au programme de la ZAC ne nécessitent pas d'évolution des documents d'urbanisme.

La présente concertation préalable est donc effectuée dans le cadre de la procédure règlementaire de modification du dossier de création de la ZAC du quartier de l'École polytechnique. Par ailleurs, l'EPA Paris-Saclay a resitué au cours des réunions publiques cette concertation préalable par rapport aux anciennes concertations. Une première concertation préalable avait eu lieu en 2011 dans le cadre de la création de la ZAC du quartier de l'École polytechnique et une deuxième concertation préalable avait eu lieu en 2012-2013 lors de la première modification du dossier de création de la ZAC.

Si l'EPA Paris-Saclay entend les remarques au sujet de la récurrence des réunions et enquêtes publiques, il a été rappelé lors de la réunion publique du 20 décembre 2018 que chaque réunion publique s'inscrit dans un cadre réglementaire différent.

Il a été demandé à l'EPA Paris-Saclay d'expliquer les conditions de publicité de la concertation préalable. La première réunion publique ayant réuni peu de participants, il a été en effet décidé, en lien avec la ville de Palaiseau, d'organiser une seconde réunion publique. L'avis d'engagement de la concertation publique a été publié dans les journaux locaux au mois d'octobre 2018. Par ailleurs, des invitations aux réunions ont été envoyées par mail aux participants ayant laissé leurs coordonnées à l'EPA Paris-Saclay. Afin de réunir un maximum de participants lors de la seconde réunion publique il a également été décidé d'apposer des affiches annonçant la tenue d'une réunion publique et d'envoyer des flyers d'invitation

aux différentes entreprises, écoles et résidences étudiantes de la ZAC. Les documents relatifs à la concertation ont été publiés sur le site de l'EPA Paris-Saclay.

Concernant les modalités de réponse aux questions posées lors de la concertation, il est précisé que les questions posées dans le registre dématérialisé ont fait l'objet de premiers éléments de réponse lors de la réunion publique du 20 décembre 2018.

Par ailleurs, le présent bilan de concertation reprend les thématiques abordées par les questions et remarques et apporte des éléments de réponse à chacune de ces thématiques en s'efforçant de reprendre tous les points sujets à interrogations. Cela permet en particulier de répondre aux dernières questions posées sur le registre dématérialisé.

Enfin, une question relative à la modération du registre dématérialisé a été posée. La charte de la modération du site epaps.fr ne vise pas à réduire les capacités d'expression des contributeurs, mais à assurer une concertation dans le respect de chacun. Une modération est mise en place sur nos registres dématérialisés pour nous permettre d'éviter la publication de spams, de publications à des fins commerciales et publicitaires ou de commentaires racistes, xénophobes, pornographiques, sexistes, injurieux, etc. Nous n'avons produit de la modération qu'envers des spams et nous nous sommes fixés pour objectif de publier dans la journée même la contribution reçue sur l'un de nos registres dématérialisés pour en permettre la lecture par tous.

Le périmètre de la ZAC et le secteur de la Vauve

De nombreuses remarques ont porté, notamment sur le registre dématérialisé, sur le périmètre de la ZAC et l'intégration de la Ferme de la Vauve en son sein. Si la majorité des remarques marque une opposition à l'idée d'intégrer la Ferme de la Vauve au sein de la ZAC, certaines remarques vont dans le sens d'une intégration de la ferme dans la ZAC afin d'en garantir la conservation et de la convertir en équipement public.

À l'occasion de la modification du dossier de création, l'EPA Paris-Saclay avait souhaité étudier l'opportunité de l'intégration de la Ferme de la Vauve dans le périmètre de la Zone d'aménagement concerté. Il s'agissait de garantir la cohérence du quartier et maîtriser son évolution. La position de la Ferme de la Vauve est en effet stratégique, à l'entrée sud du quartier, dans le coteau boisé. L'enjeu était d'intégrer cet élément clé du patrimoine historique et naturel

du site dans son environnement et d'en préserver les qualités sur le long terme.

Parallèlement, un arrêté préfectoral de pré-Zone d'aménagement différé (pré-ZAD), dont le but était d'éviter la spéculation foncière sur ces terrains, a été pris le 20 août 2018 par le Préfet (arrêté n°2018-DDT-STP-328).

Suite à un avis défavorable du Conseil municipal de la Ville de Palaiseau sur la création d'une Zone d'aménagement différé sur les terrains de la Ferme de la Vauve, et sur l'intégration de ces terrains dans le périmètre de la Zone d'aménagement concerté du quartier de l'École polytechnique, et suite aux inquiétudes des habitants évoquées en réunion et sur le registre dématérialisé quant à l'avenir de la Ferme, l'EPA Paris-Saclay a décidé de ne pas solliciter auprès du préfet la création de la zone d'aménagement différé et d'abandonner la modification du périmètre de la ZAC du quartier de l'École polytechnique.

Au sujet d'une possible annulation de l'arrêté préfectoral de pré-ZAD de août 2018, l'EPA Paris-Saclay n'est pas en mesure de s'exprimer à ce sujet, le choix de délibérer de nouveau appartenant à la Préfecture de l'Essonne.

L'accessibilité et les voiries

De nombreuses questions ont été posées au sujet de la mobilité et de l'accessibilité. Il a notamment été demandé à l'EPA Paris-Saclay de détailler les actions prises pour garantir une accessibilité facilitée au Campus urbain. Cela concerne notamment l'accès en voiture mais également en transports en commun.

Il est rappelé que le dimensionnement des voiries de desserte de la ZAC a été étudié de sorte à permettre une plus grande fluidité des déplacements. L'arrivée de nouveaux équipements, de nouvelles écoles, d'étudiants et d'habitants amènera de fait à un trafic routier plus soutenu. Concernant les voiries départementales en dehors de la ZAC, l'EPA contribue à la reprise des carrefours d'entrée de ZAC sur la RD36 et pour réaménager l'échangeur de Corbeville et pour limiter la congestion.

L'arrivée de la ligne 18 du Grand Paris Express à horizon 2026 permettra de réduire ces effets de congestion et de diversifier les modes de transport utilisés en améliorant la part modale des transports en commun.

L'étude d'impact réalisée sur le secteur Est RN118, incluant à la fois la mise à jour de la ZAC du quartier de l'École polytechnique et le projet de ZAC de

Corbeville prend en compte les enjeux de mobilité. Cette étude d'impact, pièce constitutive du dossier de création de la ZAC, fera l'objet d'une mise à disposition du public.

Plusieurs participants aux réunions publiques, et sur le registre dématérialisé, font référence aux fermetures de route ayant eu lieu durant l'été 2018 sur le site de l'École polytechnique. L'École polytechnique est, à ce jour, gestionnaire des routes sur son site, et peut prendre la décision de fermer celles-ci pour des raisons de sécurité. À terme, il est prévu une ouverture de certaines voies à la circulation publique. Certains participants ont souhaité obtenir des précisions quant aux dates d'ouverture des différentes voiries de desserte de la ZAC. L'EPA Paris Saclay a précisé que les routes de la ZAC sont réalisées dans la continuité de la livraison des différents bâtiments. Il a été spécifiquement mentionné les retards de livraison pour la section de la RD128 à l'ouest d'EDF. La création d'une telle voirie (avec les réseaux) et son raccordement à la RD36 nécessitent un délai important de travaux.

Une question porte sur le stationnement existant en surface pour l'École polytechnique et son devenir : il est précisé que les places de stationnement existant actuellement sur le site de l'École polytechnique qui seront supprimées pour les besoins du projet d'aménagement feront l'objet de compensations. À court terme, pour les besoins du chantier du Lycée qui condamnera le parking des laboratoires, environ 550 places provisoires seront réalisées à proximité à l'horizon été 2019.

L'accès en transport en commun est aujourd'hui garanti par les gares de RER Lozère et Le Guichet ainsi que par le TCSP 91-06. Il a été demandé plusieurs fois d'augmenter la fréquence de passage du bus 91-06 afin de le désengorger et d'améliorer l'accès au Campus. Sur ce point, l'EPA Paris-Saclay travaille avec Île-de-France Mobilités afin de garantir la meilleure desserte possible du plateau mais n'est toutefois pas responsable de la gestion du service de bus. Il existe aujourd'hui des ralentissements sur le parcours du transport en commun en site propre car celui-ci doit emprunter des voiries partagées avec les voitures le temps de l'aménagement définitif des voiries de desserte de la ZAC. À terme, la poursuite du site propre et l'amélioration de la gare routière de Massy-Palaiseau permettra de réduire le temps de trajet et d'augmenter la fréquence de passage des bus.



Schéma directeur des circulations douces, à terme

- Zone de cheminement piéton/vélo
- Voie verte
- Piste cyclable
- Piste cyclable non matérialisée au sol
- Bande cyclable
- Zone 30 km/h

Les mobilités douces

Plusieurs remarques ont été faites aux sujets des mobilités douces, cyclables et piétonnes. De nombreux utilisateurs du plateau font remarquer à l'EPA Paris-Saclay que les trottoirs sont régulièrement difficiles d'accès et que les pistes et bandes cyclables sont peu nombreuses. Même si l'EPA Paris-Saclay fait son possible pour maintenir les cheminements piétons dans le meilleur état possible durant les chantiers il est parfois nécessaire de fermer certains trottoirs en amont de la livraison des bâtiments pour assurer le raccordement avec l'espace public ou pour les finitions de façade du bâtiment. L'état actuel d'avancement du projet impose des travaux récurrents sur les espaces publics et peut donc rendre difficile le cheminement de certains trottoirs. Il est toutefois rappelé que ces fermetures de trottoirs sont temporaires et que l'EPA Paris Saclay met tout en œuvre pour garantir des itinéraires alternatifs ne rallongeant que de peu les temps de trajet.

Suite à des questions sur le secteur du lac de polytechnique, il est précisé qu'une partie des circulations douces est prévue au nord du lac de l'École polytechnique, et est actuellement en étude.

Ces circulations n'apparaissent pas sur les plans présentés à ce stade. Les tracés seront présentés aux différents partenaires dont l'École polytechnique. La passerelle liée au projet du SIRTa est prise en compte dans les études d'espaces publics en cours sur ce secteur.

Les continuités cyclables sont, elles, prévues à l'échelle de la ZAC et du sud plateau. Toutes les voiries de desserte de la ZAC seront à terme équipées de voies cyclables : pistes cyclables, bandes cyclables ou zone partagée. L'EPA Paris-Saclay encourage par ailleurs l'usage du vélo sur l'ensemble de la ZAC du quartier de l'École polytechnique en encourageant les opérateurs à adopter une politique forte en matière de prêts de vélo, pour les résidences étudiantes, et à réaliser des locaux vélos généreusement dimensionnés et bien situés.

Lors de la réunion du 20 décembre 2018 et en réaction aux remarques faites lors de la première réunion publique, l'EPA Paris-Saclay a diffusé au sein de sa présentation la carte des voies cyclables à l'échelle du Campus urbain.

À l'occasion des deux réunions publiques, l'EPA Paris-Saclay a expliqué le contexte de réalisation des deux liaisons plateau-vallée de la ZAC du quartier de l'École polytechnique :

- la liaison Le Guichet — Nano Innov;
- la liaison Lozère — École polytechnique.

La réalisation de ces liaisons dépend de nombreuses procédures auxquelles l'EPA Paris-Saclay doit se soumettre. Ces liaisons constituent l'une des priorités d'aménagement du projet de la ZAC. Des précisions au sujet des liaisons plateau-vallée sont apportées au cours des réunions récurrentes de suivi de projet (réunions des associations et ateliers «Cartes sur table» en particulier).

L'implantation du centre d'exploitation de la ligne 18 du Grand Paris Express

Le centre d'exploitation de la ligne 18 du Grand Paris Express s'installera au nord-est de la ZAC du quartier de l'École polytechnique. Les équipements créés sont de trois types :

- un site de remisage des trains;
- un site de maintenance des infrastructures;
- un poste de commandement centralisé.

L'ensemble de ces équipements représente une surface d'environ 22 000 m² de surface de plancher. Ils seront réalisés à l'horizon 2026 pour permettre la mise en service de la ligne 18.

L'impact de ces équipements sur l'environnement proche a fait l'objet d'une étude d'impact réalisée par la Société du Grand Paris. Il est possible de consulter cette étude d'impact en ligne pour obtenir davantage d'informations. Afin de garantir les continuités écologiques, dont une partie est affectée par l'arrivée du centre d'exploitation, la Société du Grand Paris et l'EPA Paris-Saclay travaillent notamment à la réalisation d'aménagements qui assurent la circulation de la petite faune présente sur la ZAC.

Le développement durable et les compensations écologiques sur la ZAC

L'ensemble des projets d'aménagement de la ZAC du quartier de l'École polytechnique font l'objet d'études et de mesures compensatoires. Il a été demandé à l'EPA Paris-Saclay de préciser quelles sont ces mesures et comment elles se déclinent en termes de phasage. Afin de garantir les continuités écologiques, l'EPA Paris-Saclay aménage un corridor écologique à l'ouest de la ZAC, un parc naturaliste au nord de

la ZAC et des aménagements écologiques au sud de la ZAC en connexion avec la rigole de Corbeville. Ces espaces verts accueilleront des zones humides et mares dont la fonction sera celle d'habitat pour la faune et la flore présentes sur la ZAC.

Par ailleurs, l'ensemble des aménagements traversant ces continuités écologiques sont conçus de telle manière qu'ils ne coupent pas le passage de la petite faune pouvant circuler dans des crapauducs par exemple. Il a été présenté lors de la deuxième réunion publique des cartes d'avancement des aménagements de mesures compensatoires.

Ces cartes sont disponibles dans les documents mis en ligne sur le site de l'EPA Paris-Saclay.

L'EPA Paris-Saclay dispose également d'un comité scientifique qui se réunit régulièrement afin d'évaluer les mesures mises en place et de réorienter en cas de besoin la stratégie.

Au sujet des mesures en faveur du développement durable, l'EPA Paris-Saclay rappelle qu'il s'est engagé dans une stratégie éco-territoire pour promouvoir la durabilité du projet d'aménagement. L'ensemble des bâtiments créés sur la ZAC doit répondre à des critères environnementaux très précis (obtention de labels, procédés constructifs spécifiques, etc.) et doit permettre l'installation de panneaux solaires sur la toiture. Par ailleurs, le réseau de chaleur et de froid déployé par l'EPA Paris-Saclay assure une fourniture de chaud et de froid renouvelable via la géothermie.

L'étude d'impact Est RN 118

Il a été demandé aux équipes de l'EPA Paris-Saclay en réunions publiques de préciser le périmètre de l'étude d'impact et ses modalités de réalisation. Il est rappelé que cette étude d'impact fera l'objet d'une mise à disposition du public au printemps 2019.

Le périmètre de l'étude d'impact est plus large que le périmètre de la ZAC du quartier de l'École polytechnique. L'étude d'impact réalisée est en effet une étude commune à la ZAC du quartier de l'École polytechnique et à la future ZAC de Corbeville, ce qui permet d'étudier l'intégralité de ce secteur de manière continue et cohérente. Selon les thématiques, l'aire d'étude est variable et adaptée aux enjeux étudiés. Cette question a fait l'objet d'une réponse lors de la réunion publique du 20 décembre 2018 et une carte a été présentée.

5. Les enseignements tirés de la concertation préalable

La présente concertation préalable a permis de faire émerger des thèmes principaux sur lesquels les remarques et questions rappelées ci-dessus ont majoritairement porté. Cela a permis à l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay de tirer un certain nombre de leçons et de dresser un bilan de la concertation.

L'EPA Paris-Saclay a pris en compte les remarques au sujet des usages futurs des habitants et usagers du quartier de l'École polytechnique. Dans cette optique, l'EPA Paris-Saclay a notamment organisé en février 2019 un atelier participatif avec des étudiants et salariés travaillant sur la ZAC au sujet des usages futurs du parc urbain appelé « Green », pour intégrer les usagers et habitants aux choix faits en matière d'usages et d'aménagement des espaces publics.

L'EPA Paris-Saclay a également pris en note des remarques apportées au sujet de l'impact des futurs équipements publics sur l'environnement immédiat et sur l'ensemble du territoire.

L'EPA est notamment très attentif à leur intégration paysagère et environnementale, et propose d'ores-et-déjà des espaces publics confortables et une offre de stationnement dans le parking public, pour l'arrivée de ces nouveaux équipements.

Concernant la Ferme de la Vauve, l'EPA Paris Saclay a pris acte des oppositions à son intégration dans le périmètre de la ZAC, et renonce à l'extension de son périmètre.

Des remarques ont été adressées à l'EPA Paris-Saclay au sujet des supports de présentation et des supports de communication, adressés tardivement lors de la réunion publique du 11 octobre 2018. À ce sujet, l'EPA Paris-Saclay a souhaité organiser une nouvelle réunion publique le 20 décembre 2018, qui a été l'occasion d'apporter des éléments de réponse aux questions posées lors de la première réunion et sur le registre dématérialisé.

L'EPA a diffusé des invitations par mail, a déposé des flyers d'invitation dans les écoles, universités, résidences et entreprises de la ZAC et du plateau, et a affiché l'invitation dans les rues du quartier de l'École polytechnique.

Les participants aux réunions publiques et au registre dématérialisé sont également invités à laisser un avis sur l'étude d'impact qui sera mise à disposition au printemps 2019. Les modalités de mise à disposition de l'étude d'impact Est RN118 seront détaillées ultérieurement et précisées sur le site www.epaps.fr.

Annexes du bilan

Annexe 1 – Annonces légales de la concertation

Délibération n°2018-85

Initiative de la modification du dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté du quartier de l'Ecole polytechnique

Conseil d'administration du 19 juin 2018

Vu le décret n°2009-248 du 3 mars 2009 inscrivant les opérations d'aménagement du plateau de Saclay parmi les Opérations d'Intérêt National mentionnés à l'article R. 102-3 du Code de l'urbanisme,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.102-3 et suivants

Vu le code de l'environnement et notamment son article R. 122-5,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris portant création de l'Etablissement public de Paris-Saclay,

Vu le décret n° 2010-911 du 3 août 2010 relatif à l'Etablissement public de Paris-Saclay,

Vu l'arrêté préfectoral n°2012-DDT-STANO-165 du 12 avril 2012 portant création de la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique sur le territoire des communes de Saclay et Palaiseau,

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-DDT-STANO-295 du 29 juillet 2013 approuvant la création modificative de la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique sur le territoire des communes de Saclay et Palaiseau,

Vu la loi 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, notamment son article 25 qui prévoit la transformation de l'Etablissement public de Paris-Saclay en Etablissement public d'aménagement de Paris-Saclay (EPA Paris-Saclay),

Vu le décret 2015-1927 du 31 décembre 2015 par lequel l'Etablissement public de Paris-Saclay est devenu Etablissement public d'aménagement de Paris-Saclay au 1^{er} janvier 2016,

Vu l'arrêté interministériel du 4 juillet 2016 portant nomination de Philippe Van de Maele à la fonction de Directeur général de l'Etablissement public de Paris-Saclay,

Vu l'avis favorable exprimé par délibération du 28 mai 2018 (jointe à la présente délibération) de la commune de Saclay sur les modalités de la concertation préalable de la ZAC,

Vu l'avis favorable exprimé par M. le Maire de la commune de Palaiseau, par courrier du 18 juin 2018 (joint à la présente délibération), sur les modalités de la concertation préalable de la ZAC,

Sur le rapport de Philippe Van de Maele, Directeur général de l'EPA Paris-Saclay,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

D'autoriser l'ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT DE PARIS-SACLAY à prendre l'initiative de la modification du dossier de création de la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique

D'autoriser l'ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT DE PARIS-SACLAY à mettre en œuvre les modalités suivantes de concertation préalable :

- Parution d'un avis d'engagement de la concertation préalable dans deux journaux locaux ;
- Affichage en mairies de la délibération d'engagement de la concertation préalable ;
- Mise à disposition sur le site internet de l'EPA Paris-Saclay d'une présentation et d'un registre dématérialisée afin que le public puisse donner son avis sur le projet
- Organisation d'une réunion publique sur le projet

De donner pouvoir au Directeur Général pour accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Valérie Péresse
Présidente du Conseil d'administration



Monsieur Philippe VAN DE MAELE
Directeur Général
Etablissement Public d'Aménagement
Paris Saclay
6 boulevard Dubreuil
91 400 Orsay

— PALAISEAU, LE : **18 JUN 2018**
— VOS REF. :
— NOS REF. : URB/CG/2018/06/446

Service Développement Urbain
Affaire suivie par Charly Guillard
☎ 01-69-31-93-07
☎ 01-69-31-93-94
charly.guillard@mairie-palaiseau.fr

Objet : dossier de création modificatif de la ZAC QEP – modalités de concertation.

Monsieur le Directeur Général, *Cher Philippe*

Par courrier en date du 24 mai dernier, vous m'informez de la nécessité de lancer une procédure de modification du dossier de création de la ZAC du Quartier de l'Ecole Polytechnique, compte tenu des évolutions apportées au programme ces dernières années.

J'ai noté qu'il était nécessaire d'engager cette procédure pour sécuriser l'instruction et la délivrance des permis de construire du lycée et de la Sous-Préfecture prévus à l'horizon mi 2019.

Bien évidemment, cette procédure doit faire l'objet d'une concertation avec la population que vous proposez d'engager selon les modalités suivantes :

- parution d'un avis d'engagement de la procédure dans deux journaux locaux,
- affichage en mairie de Palaiseau et de Saclay de la délibération d'engagement préalable,
- mise à disposition sur le site internet de l'EPAPS d'une présentation et d'un registre dématérialisé,
- organisation d'une réunion publique sur le projet.

Je vous informe que je donne un avis favorable à ces modalités. Le Conseil Municipal délibérera sur le sujet lors de l'une de ses prochaines sessions.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes salutations distinguées.

A. Lalonde

Le Maire,
Conseiller régional d'Île-de-France,

G. de Lasteurie
Grégoire de LASTEURIE

> | HÔTEL DE VILLE DE PALAISEAU
91 rue de Paris
Adresse postale : CS 95315 > 91125 Palaiseau cedex
Tél. > 01 69 31 93 00 / Fax > 01 69 31 93 99

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2018**

N°2018 – 05- 28/44

Date de convocation : 22 mai 2018
Date d'affichage : 22 mai 2018

Nombre de conseillers
en exercice : 21
Présents : 11
Votants : 14

L'an deux mille dix-huit, le 28 mai à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Christian PAGE, Maire.

Etai^{ent} présents :

Madame Annie CADORET, Monsieur Jean-Luc CURAT, Madame Isabelle de MONTGOLFIER, Monsieur Jean-Jacques DEBRAS, Monsieur Serge FOURGEAUD, Monsieur Philippe JACONELLI, Monsieur Emmanuel LAUREAU, Monsieur Dominique PEREZ, Madame Chantal SZYMKOWIAK, Madame Nathalie THEBAULT.

Absents représentés :

Monsieur Serge FIORESE a donné pouvoir à Emmanuel LAUREAU
Madame Sophie RENARD a donné pouvoir à Monsieur Serge FOURGEAUD
Monsieur Michel SENOT a donné pouvoir à Monsieur Christian PAGE

Absents non représentés :

Monsieur Jean-François BRIAND
Madame Maryline GALLET
Monsieur Charlie MARCELET
Madame Valérie NOVAT
Monsieur Willy ROBLOT
Madame Caroline SAMAIN
Madame Muriel TRUONG HUYEN THUOC

Monsieur Serge FOURGEAUD a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : AVIS SUR LES MODALITES DE CONCERTATION EN AMONT DE LA PRISE
D'INITIATIVE DU DOSSIER DE CREATION MODIFICATIF DE LA ZAC DU
QUARTIER DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE**

L'EPA Paris-Saclay a pris l'initiative de la ZAC du quartier de l'école polytechnique en mars 2011, approuvé sa création le 12 avril 2012 et sa création modificative le 5 octobre 2012. Le dossier de réalisation a été approuvé au Conseil d'Administration de l'EPA Paris-Saclay du 13 décembre 2013 et le programme des équipements publics de la ZAC a été approuvé par arrêté préfectoral le 24 mars 2014 et modifié par arrêté préfectoral le 13 juillet. Le quartier accueille des entreprises, des établissements d'enseignements supérieurs et de recherche, des logements étudiants et les premiers espaces publics du quartier. Cependant, la programmation d'éléments non envisagés au départ a amené de nouvelles orientations d'aménagement pour le quartier et une modification de la programmation envisagée. Ces évolutions nécessitent une modification du dossier de ZAC. Cela implique la mise en œuvre d'une concertation préalable afin de permettre l'élaboration du dossier.

Les modalités de concertation proposées sont les suivantes :

- Parution d'un avis d'engagement de la concertation préalable dans deux journaux locaux
- Affichage en mairie de Palaiseau et de Saclay de la délibération d'engagement de la concertation préalable
- Mise à disposition sur le site internet de l'EPA Paris-Saclay d'une présentation et d'un registre dématérialisé afin que le public puisse donner son avis sur le projet.

La ville de Saclay est invitée à donner son avis sur les modalités proposées.

Les Echos
LE QUOTIDIEN DE L'ÉCONOMIE // VENDREDI 19, SAMEDI 20 OCTOBRE 2018 // LES ÉCHOS.FR

CAHIER SPÉCIAL PLACEMENTS
Les Echos PATRIMOINE

Immobilier ACTIONS, SCPI, CAPITALISER
les secrets des hauts rendements

Concertation préliminaire
CONCERTATION PRÉALABLE - SACLAY ÉCOLE POLYTECHNIQUE
Page 20

Les Echos WEEK-END
VOTRE MAGAZINE TOUS LES VENDREDIS

Les Echos WEEK-END

MY NAME IS CHARLES

BUSINESS STORY (M. PELLE)
CE LAISSÉ À SA FEMME, L'ÉTÉ

Économie Française semble plutôt bien parti pour 2018, mais seulement par l'intrusion des entreprises et la consommation en interne. Les exportations restent faibles et le secteur privé ne peut pas compenser le déficit du commerce extérieur. Mais ces derniers mois, les entreprises ont commencé à augmenter leurs dépenses. Les perspectives sont donc plus optimistes qu'il y a quelques semaines.

Pétrole, commerce, difficultés de recrutement : les nuages sont nombreux.

Les économistes divisés sur le scénario 2019.

L'industrie pénalisée par la réforme du CICE.

20 // **INDUSTRIE & SERVICES**

Comment la FIAC s'adapte à un marché à deux vitesses

● L'écosystème de la Foire internationale d'art contemporain est fragilisé notamment par la puissance marketing des maisons de ventes aux enchères.
● La FIAC a revu les prix de ses stands face à des galeries dont les modèles économiques se diversifient.

CULTURE

Marine Robert @mar188

Pour sa 47^e édition, la FIAC ne change pas sa recette gagnante : un cocktail de galeries reconnues et prometteuses, qui lui a permis d'augmenter sans tactifs de stands et de billets respectivement de 50 % et 52 % en dix ans. Mais, en même temps, la Foire internationale d'art contemporain perd une partie de son écosystème fragile par la prédominance de manifestations extérieures et par la puissance marketing des maisons de ventes aux enchères.

Cette année, elle a baissé de 5,5 % le prix de ses plus petits stands, afin de attirer leur chance à des galeries plus modestes. En revanche, les espaces les plus vastes, précédemment réservés aux enchères, ont vu, eux aussi, leur superficie augmenter de 2,2 %. Une stratégie copiée par Art Paris à la Mairie.

Le directeur de la FIAC, Jennifer Dujon, en conviendra : « Le marché est dans une phase de réajustement, même si ce n'est rien à voir avec la crise de 2008. Deux marchés émergents de l'Asie ont tirés l'économie mondiale de ce qui est un ralentissement de fait, mais, en particulier, la Chine. Les investissements sont en hausse et, quand elle s'agit de l'art, elle se tourne vers les marchés occidentaux (notamment américains, japonais, indiens). »

Comme à l'habitude, la FIAC accueille hors les murs, avec des expositions sur l'avenue Whistler-Chateaubriand, au jardin des Tuilleries, place Vendôme, au musée Eugène-Delacroix, mais aussi avec un programme de mapping vidéo sur la façade du Grand Palais, un événement multimedial et performatif de la Foire internationale d'art contemporain (FIAC) se déroule au cœur de la capitale française, à Paris. À la tête de la FIAC, Jennifer Dujon, en conviendra : « Le marché est dans une phase de réajustement, même si ce n'est rien à voir avec la crise de 2008. Deux marchés émergents de l'Asie ont tirés l'économie mondiale de ce qui est un ralentissement de fait, mais, en particulier, la Chine. Les investissements sont en hausse et, quand elle s'agit de l'art, elle se tourne vers les marchés occidentaux (notamment américains, japonais, indiens). »

Comme à l'habitude, la FIAC accueille hors les murs, avec des expositions sur l'avenue Whistler-Chateaubriand, au jardin des Tuilleries, place Vendôme, au musée Eugène-Delacroix, mais aussi avec un programme de mapping vidéo sur la façade du Grand Palais, un événement multimedial et performatif de la Foire internationale d'art contemporain (FIAC) se déroule au cœur de la capitale française, à Paris.

Mécènes Forum
une grande marge de progression possible

Le troisième Mécènes Forum organisé par l'Admiral au Collège de France à Paris le 18 octobre dernier permit pour la première fois une dimension européenne avec la collaboration de l'European Venture Philanthropy Association. Car « nombre d'entreprises européennes dépassent nos frontières comme la préfecture de la région ou le centre de recherche de Thales », constate Sylvain Parriaux, délégué général de l'Admiral.

Le Mécènes Forum était aussi l'occasion de rappeler l'importance du mécénat de l'État ou de la Région. Avec la région Île de France, nous allons vers des entreprises dites "prospérantes" et le mécénat est partie intégrante de leur stratégie.

Le Mécènes Forum...
Le Mécènes Forum...
Le Mécènes Forum...

Vendredi 19, samedi 20 octobre 2018

Mécènes Forum

Mécènes Forum : une grande marge de progression possible

Le troisième Mécènes Forum organisé par l'Admiral au Collège de France à Paris le 18 octobre dernier permit pour la première fois une dimension européenne avec la collaboration de l'European Venture Philanthropy Association. Car « nombre d'entreprises européennes dépassent nos frontières comme la préfecture de la région ou le centre de recherche de Thales », constate Sylvain Parriaux, délégué général de l'Admiral.

Le Mécènes Forum était aussi l'occasion de rappeler l'importance du mécénat de l'État ou de la Région. Avec la région Île de France, nous allons vers des entreprises dites "prospérantes" et le mécénat est partie intégrante de leur stratégie.

Le Mécènes Forum...
Le Mécènes Forum...
Le Mécènes Forum...

ANNONCES publicitaires & légales

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS-TERRAINS D'ENVOI

RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE PRÉALABLE A UNE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE PORTANT SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER COMPOSE DE LOGEMENTS SOCIAUX ET D'UNE PARTIE EQUIPEMENT SERVICES RUE ROGER SALENGRO A DRANCY

Cette consultation de l'enquête publique n° 2018-2000033 du 19 septembre 2018, il est possible de faire une demande de participation à l'élaboration de l'étude d'impact et de participer au débat public en matière de construction d'un ensemble immobilier composé de logements sociaux et d'une partie équipement services, rue Roger Salengro à Drancy.

Le jeudi 18 octobre 2018 au jeudi 1 novembre 2018 inclus à la Mairie de Drancy.

La déclaration d'utilité publique est déjà prononcée au bénéfice de l'établissement Public Territorial Paris-Terrains d'Envoyé.

Il est précisé que les personnes qui ont des observations sur le projet de construction d'un ensemble immobilier composé de logements sociaux et d'une partie équipement services, rue Roger Salengro à Drancy, au sein du territoire de la commune de Drancy, doivent adresser leur demande par courrier écrit au service urbanisme de la Mairie de Drancy, Place de l'École de la rue de la République, 93000 Drancy, le vendredi 2 novembre 2018 au plus tard.

Le public pourra consulter éventuellement ses observations sur les registres ou les déposer par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête, par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@drancy.fr.

La déclaration d'utilité publique est déjà prononcée au bénéfice de l'établissement Public Territorial Paris-Terrains d'Envoyé.

Il est précisé que les personnes qui ont des observations sur le projet de construction d'un ensemble immobilier composé de logements sociaux et d'une partie équipement services, rue Roger Salengro à Drancy, au sein du territoire de la commune de Drancy, doivent adresser leur demande par courrier écrit au service urbanisme de la Mairie de Drancy, Place de l'École de la rue de la République, 93000 Drancy, le vendredi 2 novembre 2018 au plus tard.

Le public pourra consulter éventuellement ses observations sur les registres ou les déposer par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête, par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@drancy.fr.

75 000 visiteurs sur la FIAC

DÉCRYPTAGE / La situation des galeries petites et moyennes se dégrade.

Pourquoi les galeries sont à la peine

Confrontés à une dévaluation de leurs galeries, les marchands de tableaux ont subi une baisse de leur chiffre d'affaires de 15% en moyenne. Le président du Comité professionnel des galeries d'Art (CPGA), Georges-Philippe Valois, annonce une situation préoccupante.

« Depuis une quinzaine d'années, le marché s'est financiarisé. L'art est devenu un produit financier et les galeries ont dû changer de stratégie », constate le président du CPGA.

« Depuis une quinzaine d'années, le marché s'est financiarisé. L'art est devenu un produit financier et les galeries ont dû changer de stratégie », constate le président du CPGA.

« Depuis une quinzaine d'années, le marché s'est financiarisé. L'art est devenu un produit financier et les galeries ont dû changer de stratégie », constate le président du CPGA.

VAL D'YERRES - VAL DE SEINE

Mineurs délinquants : les élus écrivent au Premier ministre

91

N° 23056 — VENDREDI 19 OCTOBRE 2018 279€

Le Parisien

Chaque voix!

« Mon pays c'est l'amour » est en vente depuis la nuit dernière. Ceux qui ont déjà pu l'écouter évoquent sa voix, plus puissante et bouleversante que jamais. **pages 2 et 3**

Album **JOHNNY HALLYDAY**

COMME VOUS NE L'AVEZ JAMAIS ENTENDU.

Rendez-vous devant le Gara Saint Lazare pour un dispositif inédit du 19 au 21 octobre

Interview P.4 ET 5
Les élus des territoires veulent se faire entendre

Reportage P.14 ET 15
Au cœur de l'unité qui enquête sur les génocides

Budget des sports P.22 ET 23
Nos champions écrivent au chef de l'Etat

Tourisme **Votre rendez-vous du vendredi P.17 ET 18**
A la découverte d'une autre Colombie



ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES 91

www.leparisien.fr

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2018 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 91 14 00 C - 75 (S 01-07) 15 25 C - 91 15 25 C - 92 (S 01-01) - 93 (S 10-01) - 94 (S 00-01) - 95 (S 25 C) Paris 11 La ligne définie par l'arrêté de dénomination de la Culture et la Communication de décembre 2017

Avis divers

23 rue des Minimes - 75002 Paris
www.enseignementspublics.fr
Tél : 01 42 96 93 54

Avis d'engagement de la concertation préalable en vue de la modification du dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté du quartier de l'Ecole Polytechnique

CONCERTATION PREALABLE
L'établissement public d'aménagement Paris-Saclay engage une concertation en vue de modifier le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté du quartier de l'Ecole Polytechnique, sur les communes de Palaiseau et de Saclay. Les modalités de cette concertation ont été adoptées par le Conseil d'Administration de l'EPA Paris-Saclay du 19 juin 2018, sur l'avis des communes de Palaiseau et de Saclay.

Les modalités de concertation seront les suivantes :

- Affichage en mairie de Palaiseau et de Saclay de la délibération d'engagement de la concertation préalable.
- Publication de la délibération d'engagement de la concertation préalable dans deux journaux locaux.
- Mise à disposition sur le site internet de l'EPA Paris-Saclay d'une présentation et d'un registre dématérialisé afin que le public puisse donner son avis sur ce dossier.
- Organisation d'une réunion publique.

L'ensemble de la concertation préalable sera relayé sur la rubrique "Concertation" du site internet de l'établissement public www.epa-saclay.fr.

EP 18-499

Constitution de société

Forme : SASL
Capital : 500 €
Siège social : 108 Av Roger Salengro, 91500 MONTYRY
Durée : 99 ans
Objet social : Hébergement hôtelier
Gérant : HENRI BARBUSE, 95400 JANVILLE LES BONSSE
Immatriculation au RCS de EVRY

Par acte SSP en date du 10/10/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

MMH PROPRETE &

HORIZON HK

Forme : SAS
Capital : 10 000 Euros
Siège social : 3 Place de la Résistance Française, 91450 MORANGIS
Durée : 99 ans
Objet social : Import Export et production immobilières, restauration et location
Président : M. KAHARA Hassan, bénéficiaire de la loi n° 83-575 du 12 juillet 1983 relative à l'implication des salariés dans la gestion
Immatriculation au RCS de EVRY

Divers société

Aux termes d'un testament olographe en date du 24/02/2016 déposé au rang des minutes de Me Yves GUERAN-LÉUTIER, Notaire Associé de la SCP « Yves GUERAN-LÉUTIER et Eric BOIS-D'ARRETON », titulaire d'un Office Notarial à MARCOUSSIS (Esson), 34 bis rue Alfred Darlan, suivant procès-verbal de la copie certifiée à été reçue en date du 05/10/2018. Madame Bronner André ORLÉY

SERVICES

Forme : SASL
Capital : 500 €
Siège social : 108 Av Roger Salengro, 91500 MONTYRY
Durée : 99 ans
Objet social : Hébergement hôtelier
Gérant : HENRI BARBUSE, 95400 JANVILLE LES BONSSE
Immatriculation au RCS de EVRY

QUINTEL | Tél : 01 87 99 94 00

BOULANGERIE DE L'ABBAVE

SAS au capital de 10 000 €
Siège social : CENTRE COM DE L'ABBAVE
91190 OF SUR YVETTE
RCS N° : 833736248 de EVRY

Par décision de l'assemblée unique au 05/10/2018 a été décidée la dissolution anticipée de la société à compter du 05/10/2018, à être nommée liquidateur M. BOUQUILLON Tanguy domicilié au 1 rue de la République, 91190 OF SUR YVETTE.
Le siège de liquidation a été fixé au domicile du liquidateur.
Mention sera faite au RCS de EVRY.

EDOUARDOTEL

SOCI au capital de 30000 EUROS
Siège social : 3 CHENIEZ DU BOIS
91180 OF SUR YVETTE
RCS N° : 835005101 de EVRY

CADÉ du 17 octobre 2018 a été prise la décision anticipée de la société à compter du 17 octobre 2018, à être nommée liquidateur M. FLEURY LLORE, domicilié à D'ARRETON DU BOIS D'ARRETON 91190 OF SUR YVETTE.
Le siège de liquidation est fixé au 1 CHENIEZ DU BOIS D'ARRETON 91190 OF SUR YVETTE.
Mention sera faite au RCS de EVRY.

TRAVAUX PUBLICS ROUTIERS

SASL au capital de 1 000 Euros

SIEGE SOCIAL 119 Ter Rue Paul Fort 91210 MONTYRY

RCS N° 784889812/00024 de EVRY

LMAD du 30 septembre 2018 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 septembre 2018, à être nommée liquidateur Monsieur ANAS ABRAHAM, domicilié 137 Rue des Petits Vaux - 91500 EPINAY SUR YVETTE.
Le siège de liquidation a été fixé au 117 Rue des Petits Vaux - 91500 EPINAY SUR YVETTE.
Mention sera faite au RCS de EVRY.

DATAFUSION

SAS au capital de 61 000 euros
Siège social : 5, RUE ERIC TABARLY 91470 L'ORMEAU
RCS N° : 504 943 858 de EVRY

LMAD du 29 septembre 2018 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 29 septembre 2018, à être nommée liquidateur M. LESLÉRY THOMAS domicilié à RUE ERIC TABARLY 91470 L'ORMEAU.
Le siège de liquidation a été fixé au 5, RUE ERIC TABARLY 91470 L'ORMEAU.
Mention sera faite au RCS de EVRY.

ACKH

SAS au capital de 10 000 Euros
Siège social : 10 Avenue Emile Allard 91390 BRINNY
789 234 473 RCS EVRY

Le 10 octobre 2018, l'Assemblée a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 10 octobre 2018 au 18 Ter Chemin des Graviers 78630 MORNAVILLIERS en conséquence la société sera liquidée par M. FCS de VERBALES et sera au RCS de EVRY.

TRAVAUX PUBLICS ROUTIERS

SARL au capital de 1 000 Euros
Siège social : 119 Ter Rue Paul Fort 91210 MONTYRY
RCS N° : 784889812/00024 de EVRY

Suivant la délibération de LMAD en date du 30 septembre 2018.
Les associés ayant accepté le rapport de liquidation, ont approuvés les comptes de liquidation, ont donné quittance au liquidateur et font déclaration de leur mandat, qui est prorogée la clôture des opérations de liquidation du 30 septembre 2018.
Mention sera faite au RCS de EVRY.

www.annoncesleparisien.fr

Créances salariales

Avis de dépôt d'état de créances salariales

Déclaré conformément aux dispositions des articles L553-1 et R553-3 du Code de Commerce. L'ensemble des montants de créances salariales résultant d'un contrat de travail a été déposé au Greffe pour les créances suivantes :

Predressement liquidaire du 03/09/2018
SAS LE GRILL DU LAC 59-61, Route Nationale 7 91350 ORIGNY N° greffe 2028555 - N° siret 802064884 - Capital Social 320 000 000
Liquidation judiciaire publiée au greffe de l'Etat de Saclay en vertu de l'article L625-1 du Code de Commerce.
Plus avant le 30 octobre 2018, SCP CH PHOTOPE ANDEL Mandataire Judiciaire Intermédiaire DELTA, 8, boulevard de France, 91190 EVRY cedex.

Profitez d'un tarif exclusif

Bulletin d'Abonnement

01 76 48 11 11



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Grégoire de LASTEYRIE, Maire de Palaiseau, certifie que :

- L’avis d’engagement de la concertation préalable en vue de la modification du dossier de création de la Zone d’Aménagement Concerté du quartier de l’Ecole Polytechnique – Concertation préalable

A été affiché dans les panneaux d’affichage administratif de la mairie de Palaiseau et au Service Développement Urbain, à la vue du public, le mercredi 17 octobre 2018.

En foi de quoi est délivré le présent certificat, afin de servir et valoir ce que de droit.

Fait à Palaiseau, le 20 novembre 2018

Le Maire,
Conseiller régional d’Île-de-France

Grégoire de LASTEYRIE



Nos Réf. : CP/FV n°83/18 B

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Christian PAGE, Maire de Saclay certifie que :

- L’avis d’engagement de la concertation préalable en vue de la modification du dossier de création de la Zone d’Aménagement Concerté du quartier de l’Ecole Polytechnique – Concertation préalable

a été affiché dans les panneaux d’affichage administratif de la Mairie Bourg et Annexe, à la vue du public **le mercredi 17 octobre 2018.**

En foi de quoi est délivré le présent certificat, afin de servir et valoir ce que de droit.

Fait à Saclay, le 24 octobre 2018



Le Maire,

Christian PAGE

Annexe 2 – Contributions reçues via le site www.epaps.fr

39 contributions ont été faites sur le registre dématérialisé du site internet.

« Bonjour, Une concertation publique a été lancée le 4 septembre dernier en vue de modifier le dossier de création de la ZAC du quartier de l'École polytechnique. Ce projet concerne l'implantation de nouveaux grands équipements dans la ZAC non prévus initialement :

- le centre d'exploitation de la ligne 18 du Grand Paris Express;
- le Lycée international;
- la sous-préfecture de Palaiseau.

Ces projets modifient substantiellement les équilibres programmatiques de la ZAC.

Où peut-on consulter les informations qui devaient être mises à disposition du public (dossier de présentation du projet, registre dématérialisé permettant de voir les participations du public) ? Sauf erreur de ma part, ces données ne sont pas disponibles actuellement sur le site de l'EPAPS. Avec mes remerciements.

Fabienne Merola, Urgence-Saclay

« J'ai souhaité me rendre le 11 octobre au soir à la réunion publique de concertation, impossible de trouver l'adresse où elle se tenait. L'invitation à cette réunion donnait comme lieu résidence étudiante Kley Paris-Saclay, 1 place Marguerite Perey, 91120 Palaiseau. Cette adresse n'est pas connue des GPS et ne figure sur aucun plan. On a l'impression que les organisateurs de cette réunion ne souhaitent pas voir grand monde ????? Je trouve cela scandaleux. Merci de me donner une explication. Bien cordialement.

Contributeur anonyme

« Je ne trouve pas, sur le site, les documents qui nous ont été présentés jeudi.

Marie-Claire Mery

« Bonjour, Les semaines passent et nous n'avons toujours pas les documents demandés lors de la réunion publique du 11 octobre 2018 alors que la concertation préalable se termine dans un mois ! Pour la modification de la ZAC nous n'avons qu'un calendrier et une vue aérienne avec l'emprise des trois équipements ajoutés. Comment pouvons-nous donner un avis pertinent avec si peu d'éléments ? Une seconde réunion publique était envisagée, quand aurons une date ? Bien cordialement

Patrick Cabon

« Bonjour, En préambule, même si c'est une question de forme uniquement: peut-on envisager de se référer à ce quartier comme le « quartier de la Vauve » et non plus « quartier de l'École polytechnique » ? (Idem pour la ZAC ou tout autre périmètre géographique). Cela serait plus correct vis-à-vis des autres établissements de ce quartier, et ferait le pendant avec le Moulon (2 fermes). Les implantations d'établissements et de logements sont ambitieuses... très bien. Concernant les transports, on sait déjà que le métro prévu « aura du retard ». Un point très noir demeure tout de même: la liaison vallée-plateau au sud. À l'est, l'accès au quartier se fait par le « grand rond-point » de l'École polytechnique... lorsque l'École polytechnique ne ferme pas/filtre pas l'accès. À noter concernant cet accès, que les barrières automatiques se lèvent pour les véhicules à moteur, mais pas pour les vélos, qui doivent monter sur le trottoir du poste de garde... Bref. Au sud-est, il y a un accès côté ENSTA, mais qui a déjà été fermé unilatéralement... Enfin, au sud, il y a l'accès par le minuscule Chemin du Rocher de la Vauve, lui-même desservi plus bas par un labyrinthe de petites rues tortueuses et étroites... qui sera vite saturé si des palaisiens de la vallée ont l'idée de scolariser leur enfant au futur Lycée international.

Par ailleurs, pourquoi est-ce que l'avenue entre le Boulevard Gaspard Monge et la D36 (derrière le Campus EDF) est-elle en construction depuis au moins un an ? Tente-t-on un record de lenteur ?

De nombreux établissements vont ouvrir dans les mois qui viennent, il y a urgence donc à développer la voirie (automobile et cyclable), et à s'assurer que la circulation (automobile et cyclable) est possible, même lorsque l'École polytechnique en décide autrement.

Cordialement.

Contributeur anonyme

« Bonjour, Prévoir liaison douce entre plateau et vallée.

P. Franck

« Bonjour, Au-delà des beaux discours, prévoir trottoirs pour piéton et pistes cyclables.

Contributeur anonyme

« Il faudrait :

- un centre de santé sur la plateau pour les étudiant.e.s.;
- plus de bus le we et en soirée pour les étudiant.e.s.;
- des voies de piste cyclables sur le plateau pour sécuriser ce mode de transport au maximum.

Bien cordialement.

Contributeur anonyme

« Pour se prononcer et avoir des remarques encore faut-il avoir des documents. Où sont-ils? Pourquoi ne pas avoir créé un lien qui figurerait sur cette contribution ce qui tombe sous le sens? Au royaume des aveugles, les borgnes sont rois !!

Jean-Luc Le Coz, chômeur et citoyen

« J'ai finalement trouvé un lien vers des documents. Par contre le projet ZAC n'est pas identifiable du tout. On est confronté à des tas de documents avec un historique sur différents endroits du plateau de Saclay. Personnellement, je n'arrive pas à situer dans le

temps et dans l'espace le périmètre du projet de ZAC et quels sont les équipements prévus (ex le Lycée international ou le nouvel hôpital)

Jean-Luc Le Coz, chômeur et citoyen

« Bonjour, j'ai lu avec intérêt les deux documents consultables https://www.epaps.fr/wp-content/uploads/2018/10/Pr%C3%A9sentation-r%C3%A9union-QEP-11-10-18_VF.pdf et <https://www.epaps.fr/wp-content/uploads/2018/10/Dossier-de-pr%C3%A9sentation-Concertation-pr%C3%A9alable-%C3%A0-la-modification-du-dossier-de-cr%C3%A9ation-de-la-ZAC-du-Quartier-de-l'École-Polytechnique.pdf>. Passons sur les erreurs de ces documents (p.3 de présentation: zonage « campus urbain » totalement faux) ou l'effroi qu'ils suscitent (« seulement » 60 % des constructions « recherche » réalisées, seulement 30 % du développement éco réalisé, « seulement » 17 % des logements réalisés, seulement 30 % de services et commerces réalisés... soit + de 540.000m² encore à venir) et la consternation face au déroulement du programme (en 8 ans, 300.000m² déjà construits et aucun équipement public sorti de terre!!!). Plus important, nul part est indiqué en quoi consiste la modification de ZAC (zonage?, équilibre de l'opération, coût/financement/implantation des équipements, autres impacts???). La seule raison donnée est l'implantation de 3 équipements « non prévus » (le Lycée international figure dans le projet de territoire de la CAPS depuis 15 ans!!!). Mais pour aucun d'entre eux, il n'y a la moindre présentation de l'enveloppe générale du projet, de son impact, de ce que cela change dans l'économie de la ZAC précédente... Par exemple :

- Lycée: effectif, capacité, équipements nécessaires (restauration, terrain de sport), bassin de recrutement (donc impact transports)...
- sous préfecture: nombre d'emplois concernés, usagers-public (modalités d'accès)?

Et tout cela au mépris total des échéanciers: pourquoi implanter des équipements dès 2021 alors que la ligne 18 qui semble à elle seule justifier ce programme ne sera là, dans le meilleur des cas qu'en 2030...

Bureau Pierre Philippe

« C'est bien pour préserver les secteurs de la Vauve et des coteaux boisés qui n'ont pas été inclus dans le périmètre de la Zac initiale. Quelle garantie supplémentaire apporterait aujourd'hui ce changement de stratégie ?

Contributeur anonyme

« La charte de modération est-elle conforme aux règles de l'enquête publique dès lors qu'elle limite les droits d'expression des citoyens ? Le registre dématérialisé n'obéit il pas aux mêmes règles que les registres traditionnels ?

Contributeur anonyme

« Bonjour, Dans le dossier de présentation de la concertation il est précisé page 8 : « Cette concertation est relayée sur la rubrique « Concertation » du site internet de l'Établissement public : www.epaps.fr. Des réponses seront apportées aux questions posées sur ce même site ... » Des questions ont été posées lors de la réunion du 11 octobre et sur le registre numérique, à ce jour je ne vois aucune réponse ! Une réunion complémentaire est organisée jeudi 20 décembre, aurons-nous toutes les précisions demandées ?

- équilibre financier avant et après modification de la ZAC ;
- présentation des 3 équipements (coûts, surfaces, effectifs, nombre d'hectares de bois coupé pour le SMR-SMI, accueil du public pour la sous-préfecture...);
- projet lauréat pour la sous-préfecture qui se trouvera au pied du viaduc du métro (désignation annoncée pour octobre 2018);
- nuisances du SMR-SMI et PCC;
- parcelles cadastrales concernées par la ZAD du secteur de la Vauve; ...

Bien cordialement.

Patrick Cabon

« Réponses apportées par l'EPAPS à mes questions du 17/12/2018 : [20 décembre 2018, 15h47]

Bonjour Monsieur CABON, Nous avons pris connaissance de vos contributions déposées sur le registre dématérialisé mis en place sur notre site internet dans le cadre de la concertation préalable à la modification du dossier de création de la ZAC du quartier de l'École polytechnique. Vos questions

ont été transmises aux équipes chargées du projet du quartier de l'École polytechnique et des éléments de réponse vous seront apportés ce soir lors de la réunion publique organisée au sein de l'Institut photovoltaïque d'Île-de-France, de 18h30 à 20h00, puisque celles-ci nous ont permis d'améliorer notre présentation pour mieux développer certains points d'incompréhension soulignés par vos remarques. Par contre, nous ne pouvons directement répondre sur notre registre électronique aux questions que nous recevons : les contributions reçues nous servent à l'élaboration de notre bilan de concertation, avec l'analyse des questions reçues et des avis du public, à la suite du temps de concertation. Le registre électronique a un rôle de recueil, au même titre que le registre papier, et nous permet de collecter avis et remarques qui n'ont pas été exprimés en réunion publique. Les réponses sont soit communiquées lors de temps d'échanges dans le cadre de la concertation, telles des réunions publiques, ou au sein de notre bilan de concertation. Nous espérons que vos questions trouveront réponses lors de notre réunion publique de ce soir et nous restons à votre disposition.

Cordialement

Établissement public d'aménagement Paris-Saclay

Patrick Cabon

« Bonjour, D'après le document du 20/12/2018 (donc ajouté après l'ouverture de l'enquête), on apprend :

- que vous envisagez la jonction des ZAC Corbeville et Polytechnique ce qui ne correspond pas aux intentions initiales puisque les périmètres étaient volontairement disjoints
- qu'une partie des mesures compensatoires hydrauliques (pages 25-26) ont été prévues/réalisées en partie en dehors du périmètre de la ZAC alors que les compensations devraient être à l'intérieur;
- que les équipements sportifs nécessaires à l'enseignement obligatoire au Lycée ne seront pas suffisants (pole sportif du quartier sans terrain de grand jeu ni piste) ou très éloignés, et pas livrés à l'ouverture du Lycée (2022/2021);
- que le groupe scolaire et la crèche ne seront pas implantés à proximité des logements;
- que la modification porte également sur une augmentation substantielle (p.30) des surfaces dédiées à l'enseignement sup (+10%, sans justification dans l'objet de la révision), aux activités économiques (+11%, idem) et la réduction du programme de logements (-1000,

sans précision des implantations) alors que la construction de logements est une priorité nationale...

- que sans attendre la fin de l'enquête, et donc les éventuels avis/préconisations sur le SMI/SMR, l'agglomération signera la convention foncière le 14 février...

Contributeur anonyme

« Madame, monsieur, C'est en tant que palaisien, habitant du plateau et étudiant (pas à Saclay) que je souhaite vous proposer plusieurs choses pour ce quartier de l'École polytechnique. J'ai parcouru ce quartier en long et large à vélo et à pied... j'y ai visité des labos, amis, fait un stage. Tous les étudiants - non polytechniciens - qui habitent le coin se plaignent toujours du manque de vie. On ne peut que se réjouir des projets d'écoles, laboratoires, entreprises... Ce plateau va accueillir des milliers de jeunes gens mais on dirait que rien n'est prévu pour eux pour se divertir. Les loisirs et le divertissement ne sont pas des gros mots!

- Bar dansant/pub/boîte de nuit sur le plateau. Du lundi au vendredi soir à polytechnique, les polytechniciens se retrouvent au Bôbar. Leur bar étudiant avec boisson, salle de jeu et des soirées (jusqu'à deux par semaine). Le problème c'est que ce lieu n'est pas vraiment destiné à tous. Le quartier de l'École polytechnique a l'avantage d'avoir de grands espaces et d'avoir une faible densité de population. Donc les nuisances que peuvent causer ce genre d'établissement peuvent être maîtrisées si ce lieu est placé à distance d'habitations. J'imagine ce bar assez grand avec une partie café-canapés pour pouvoir y travailler de façon détendue et une partie bar et piste de danse (peut-être sous-sol). Ce bar/pub pourrait également avoir un jardin pour pouvoir l'été y faire des BBQ, concerts en plein-air, jeux d'équipes... (visiter le Sham un vendredi soir à Palaiseau). Ou alors il pourrait sinon se situer en haut d'un bâtiment tel un bar « roof top ». Dans ce cas il faudrait définir sa localisation en fonction de la vue souhaitée (lac de l'X ? vallée de Chevreuse ?).
- Autre idées d'équipement de divertissement/loisir: patinoire, piscine publique, bowling, café, cinéma, voile/kayak, un parc avec une grande tyrolienne pour des sensations en toute sécurité (comme au parc du des Près de Palaiseau).
- Pistes cyclables et parkings à vélo sécurisés. Pour les évidentes raisons environnementales mais également par bon sens. Il serait une bonne idée de développer massivement l'utilisation du vélo

sur le plateau de Saclay. Pour cela il faut plus de pistes cyclables, il en manque par exemple sur le campus de l'école Polytechnique. Il n'y a même pas de trottoir sur la plupart des routes!

Il faudrait notamment une piste cyclable qui lie la zone « Danone » à l'entrée principale de l'école Polytechnique en passant par le nord du lac. Celle-ci permettrait aux habitants de Camille Claudel de rejoindre Danone sans passer par de routes. Il y en a plein d'autres à réaliser. Avec les pistes cyclables doivent venir des parkings à vélo sécurisés. Le grand frein à l'utilisation du vélo est le vol. Toute construction, toute résidence doit avoir ce genre d'équipement et réalisé avec soin pour son accessibilité/sécurité.

- Voitures partagées: en attendant le métro, les logements et tous les services, les habitants de ce quartier, surtout étudiants auront besoin de pouvoir se déplacer en voiture parfois pour leurs sorties loisir/courses/activités.

Je pense que s'associer à des étudiants pour leur proposer d'imaginer ces futurs services/loisirs serait pertinent. Etant étudiant en design, je pense que ce serait très approprié que des étudiants designer d'espace et d'interaction s'y penchent dessus par groupes dans le cadre d'un projet et vous fassent une série de propositions.

Bref, tout ce projet Paris-Saclay est fait avec un sérieux indiscutable. Mais j'ai parfois l'impression qu'on oublie que des milliers d'étudiants sont ou seront déplacés ici, « dans les champs » où « il n'y a rien » comme ils disent. Et que plutôt de vivre leurs études à Paris-Saclay comme une période traumatique, qu'ils en gardent plutôt un beau souvenir! En anglais on dit « work hard, play hard », si pour travailler dur il y aura tout ce qu'il faut, je vous prie de vous pencher également sur les loisirs et le divertissement.

Cordialement,

Lane Edgar

« Nous sommes opposés à l'implantation du SMR/SMI dans la ZAC de Polytechnique: nuisances sonores et visuelles, destruction de 3ha d'EBC; nous sommes opposés à la modification du périmètre de la ZAC. Enfin, nous demandons l'annulation de l'arrêté préfectoral du 21 août 2018 qui a créé une ZAD autour de la Ferme de la Vauve.

Marie-Claire Mery, Présidente de l'association GRAAL

« Je m'oppose à la création d'un centre de maintenance de la ligne 18 qui, outre les nuisances sonores, détruiraient des zones boisées classés EBC.

Je m'oppose au changement du périmètre de la ZAC qui y inclut la Ferme de la Vauve, changement qui fut décidé en Conseil d'administration de l'EPAPS.

Je demande que soit annulé l'arrêté préfectoral du 21 août 2018 qui a créé une ZAD autour de cette même Ferme de la Vauve, ZAD dont une partie est en ZPNAF !

Contributeur anonyme

« 1/Je refuse le centre de maintenance de la ligne 18 (destruction de bois classés EBC), nuisances sonores, etc.

2/Je refuse le changement du périmètre de la ZAC afin d'y inclure la Ferme de la Vauve, décidé en Conseil d'administration (de l'EPAPS).

Enfin je demande l'annulation de l'arrêté préfectoral du 21 août 2018, qui a créé une ZAD autour de la Ferme de la Vauve, dont une partie est en ZPNAF; M.Van de Maele a dit en réunion publique le 20 décembre qu'il y renonçait, mais, il semble que l'arrêté n'a pas été annulé.

François Peyne

« Le projet est une aberration à tous les niveaux. L'argent dépensé dans tout ce bétonnage pour faire un soi-disant pôle d'excellence scientifique serait beaucoup plus utile en finançant les labos déjà existants. La ligne de métro en plein champs, en ces temps de menace de la biodiversité et de réduction des espaces verts et agricoles une hérésie. En particulier:

Le centre de maintenance de la ligne 18 va nécessiter la destruction d'un bois classé EBC et entraîner des nuisances sonores. Je suis donc totalement contre. La Ferme de la Vauve doit rester en dehors de la ZAC et l'arrêté préfectoral du 21 août 2018 instituant une ZAD autour de ladite Ferme doit être définitivement annulé. Cordialement.

Laurent Pagani

« Je refuse le centre de maintenance de la ligne 18 (destruction de bois classés EBC), nuisances sonores, etc. Je refuse le changement du périmètre de la ZAC afin d'y inclure la Ferme de la Vauve, décidé en Conseil d'administration (de l'EPAPS). Je demande l'annulation de l'arrêté

préfectoral du 21 août 2018, qui a créé une ZAD autour de la Ferme de la Vauve, dont une partie est en ZPNAF; M.Van de Maele a dit en réunion publique le 20 décembre qu'il y renonçait, mais, à notre connaissance, l'arrêté n'a pas été annulé.

Contributeur anonyme

« je dis non à ce projet de modification de la ZAC, qui nous rapproche de la ville nouvelle que nous voulions éviter sur le plateau. Le centre de maintenance de la ligne 18 ne doit pas être déplacé sur cette ZAC (destruction supplémentaire de bois). La Ferme de la Vauve ne doit pas être incluse dans le périmètre de la ZAC. Je demande aussi l'annulation de l'arrêté préfectoral du 21 août 2018, qui a créé une ZAD autour de la Ferme de la Vauve, alors qu'une partie est en ZPNAF.

Edith Louvier

« Je réaffirme auprès du commissaire enquêteur, comme annoncé lors du Conseil municipal avec la majorité des élus, notre refus de la mise en place d'un centre industriel de maintenance de train et de commandement sur la zone de polytechnique. Cette installation va détruire 6.5 hectares de zone boisée, apporter de fortes nuisances sonores, augmenter des flux et détruire notre espace environnemental. Je demande aussi l'annulation de l'arrêté préfectoral du 21 août 2018 concernant la création d'une ZAD autour de la Ferme de la Vauve dont une partie est en ZPNAF. Cette transformation n'apportera aucune amélioration économique pour la vie locale.

Gilles Cordier, Conseiller municipal de Palaiseau

« Je suis fermement opposé à toute modification du dossier de création de la ZAC du quartier de l'École polytechnique, tout comme je l'ai été auparavant pour les dossiers de création des ZAC du Moulon et de l'École polytechnique.

Les décisions prises antérieurement étaient antidémocratiques, jacobines, prises par des politiques sous influence des différents lobbies. Ces décisions aboutissent déjà au massacre de l'environnement des riverains dont je suis: perte des terres les plus fertiles du pays, saccage de l'hydrologie avec pour conséquence deux

inondations de la vallée de l'Yvette en 2017 (1^{er} juin) et 2018 (10 juin), augmentation de la pollution par les particules fines et les oxydes d'azote, difficultés croissantes de déplacement, recul de l'Université Paris-Sud au dernier classement de Shangai (2018). L'OIN était et reste une infamie décidée par des gens incompetents, méconnaissant à la fois les exigences écologiques et environnementales sans cesse formulées par les scientifiques, ainsi que les conditions requises pour une recherche scientifique d'excellence. Mettre en place un cluster de 19 organismes de recherche sur le plateau de Saclay est un non-sens à l'heure d'internet, du numérique et de l'intelligence artificielle. Voilà encore un grand projet inutile et surtout qui coûte très cher à la collectivité, en argent (5 milliards d'euros déjà dépensés), en perte écologique et environnementale, en qualité de vie pour les riverains.

Quand nos décideurs auront fini de détruire le plateau de Saclay, et les autres régions fertiles du pays, il ne leur restera plus qu'à manger les briques, ciments et asphalté qu'ils aiment tant... j'espère bien ne plus être là...

Fernand Vedel, docteur retraité du CNRS

« Le projet est une aberration totale. La ligne de métro en plein champs, en ces temps de menace de la biodiversité et de réduction des espaces verts et agricoles une hérésie.

Je suis contre :

- le centre de maintenance de la ligne 18 qui va nécessiter la destruction d'un bois classé EBC et entraîner des nuisances sonores.
- le changement du périmètre de la ZAC afin d'y inclure la Ferme de la Vauve, décidé en Conseil d'administration (de l'EPAPS). La Ferme de la Vauve doit rester en dehors de la ZAC et l'arrêté préfectoral du 21 août 2018 instituant une ZAD autour de ladite Ferme doit être définitivement annulé.

Contributeur anonyme

« Je suis contre l'urbanisation quasiment sauvage du plateau de Saclay. En particulier, dans le contexte d'urgence climatique *et* sociétale, je refuse que l'on continue de détruire des espaces verts. Donc je suis radicalement contre le Centre de maintenance de la ligne 18.

Je tiens également à indiquer que je trouve anormal que l'on puisse prendre un arrêté préfectoral (du 21 août 2018) par lequel l'on crée une ZAD autour de la

Ferme de la Vauve qui englobe un territoire situé en ZPNAF. Il faut revenir sur cet arrêté. Sincèrement

Contributeur anonyme

« La modification des équilibres programmatiques de la Zac du quartier de l'École polytechnique remet en cause le problème fondamental de ce territoire. Fallait-il bétonner pour quelque raison que ce soit des terres agricoles qui sont à la fois une réserve alimentaire pour la RP et un bassin de captation des eaux de pluies ? Je ne le crois pas et suis donc opposé à ce projet. De plus puis je essayer de faire comprendre à ceux qui nous représentent bien mal, qu'il faudrait rééquilibrer les territoires de France ? Ce qui signifie qu'il faut cesser de suréquiper la RP, qu'il faut cesser d'y concentrer la population, qu'il faut au contraire répartir les équipements et les gens plus uniformément sur les territoires ne serait-ce que par souci d'équité entre ces territoires. Enfin, concentrer sur un même plateau est tout à fait contraire à la volonté de réduire les besoins de mobilité des gens, en sachant que la réduction de ce besoin est favorable aux économies d'énergie nécessaires dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique et les nuisances de toutes sortes.

Christian Rozé

« Je refuse la constitution du centre de maintenance de la ligne 18 qui entraînera inévitablement la destruction de bois classés EBC, ce qui est incompatible avec la constitution d'un cluster scientifique qui dit prendre en compte la dimension environnementale.

Je refuse le changement du périmètre de la ZAC afin d'y inclure la Ferme de la Vauve, décidé en Conseil d'administration (de l'EPAPS).

Je demande l'annulation de l'arrêté préfectoral du 21 août 2018, qui a créé une ZAD autour de la Ferme de la Vauve, dont une partie est en ZPNAF.

Michel Souchet

« Demande d'une consultation citoyenne sur la pertinence de cette ZAC (à comparer à celle réalisée au Moulon), les habitants n'ont pas été consultés.

Par ailleurs la création d'un centre de maintenance de la ligne 18 engendrerait de nombreuses nuisances contraires aux objectifs environnementaux

proclamés lors de la COP. Si malgré tout cette ZAC voit le jour, on devrait aussi en changer le périmètre de la ZAC afin d'y inclure la Ferme de la Vauve.

Pierre-Yves Bezy

« Je refuse: 1/le centre de maintenance de la ligne 18 (destruction de bois classés EBC), nuisances sonores, etc.
2/le changement du périmètre de la ZAC afin d'y inclure la Ferme de la Vauve, décidé en Conseil d'administration (de l'EPAPS).
Je demande l'annulation de l'arrêté préfectoral du 21 août 2018, qui a créé une ZAC autour de la Ferme de la Vauve, dont une partie est en ZPNAF; M.Van de Maele a dit en réunion publique le 20 décembre qu'il y renonçait, mais, à ma connaissance, l'arrêté n'a pas été annulé.

Contributeur anonyme

« Refuser le centre de maintenance de la ligne 18 (destruction de bois classés EBC), nuisances sonores, etc.
Refuser le changement du périmètre de la ZAC afin d'y inclure la Ferme de la Vauve, décidé en Conseil d'administration (de l'EPAPS). L'annulation de l'arrêté préfectoral du 21 août 2018, qui a créé une ZAD autour de la Ferme de la Vauve, dont une partie est en ZPNAF; M.Van de Maele a dit en réunion publique le 20 décembre qu'il y renonçait, mais, à notre connaissance, l'arrêté n'a pas été annulé.

Contributeur anonyme

« Refuser le centre de maintenance de la ligne 18 (destruction de bois classés EBC), nuisances sonores, etc.
Refuser le changement du périmètre de la ZAC afin d'y inclure la Ferme de la Vauve, décidé en Conseil d'administration (de l'EPAPS). L'annulation de l'arrêté préfectoral du 21 août 2018, qui a créé une ZAD autour de la Ferme de la Vauve, dont une partie est en ZPNAF; M.Van de Maele a dit en réunion publique le 20 décembre qu'il y renonçait, mais, à notre connaissance, l'arrêté n'a pas été annulé.

Contributeur anonyme

« Bonjour, Pour des raisons de destruction de bois classé et de nuisances sonores, je ne souhaite pas que soit construit le centre de maintenance de la ligne 18.
Je refuse le changement du périmètre de la ZAC afin d'y inclure la Ferme de la Vauve, décidé en Conseil d'administration (de l'EPAPS).
Enfin je souhaite l'annulation de l'arrêté préfectoral du 21 août 2018, qui a créé une ZAD autour de la Ferme de la Vauve, dont une partie est en ZPNAF; M.Van de Maele a dit en réunion publique le 20 décembre qu'il y renonçait, mais, à notre connaissance, l'arrêté n'a pas été annulé.
Cordialement.

Ronchail Josyane

« Je m'oppose au centre de maintenance de la ligne 18 qui va causer la destruction de bois classés EBC et des nuisances sonores.
Je refuse le changement du périmètre de la ZAC afin d'y inclure la Ferme de la Vauve, décidé en Conseil d'administration (de l'EPAPS).
Je demande l'annulation de l'arrêté préfectoral du 21 août 2018, qui a créé une ZAD autour de la Ferme de la Vauve, dont une partie est en ZPNAF; M.Van de Maele a dit en réunion publique le 20 décembre qu'il y renonçait, mais, à notre connaissance, l'arrêté n'a pas été annulé.

Jean-Luc Le Coz, chômeur

« Bonjour, Je trouve complètement déraisonnable de programmer la construction de la future sous-préfecture de Palaiseau et d'un Lycée international d'ici 2021 sur le plateau alors que la ligne 18 n'est prévue au mieux que pour 2026.
Si cela devait se réaliser, je n'ose imaginer le souvenir que les malheureux lycéens et leurs professeurs garderaient de la France. Par ailleurs il est inadmissible que les habitants de Palaiseau n'aient pas pu donner leur avis sur le projet de la sous-préfecture; je me demande par exemple ce que veut dire « un parking aménagé de façon économique »; j'aurais préféré savoir combien il y aura de places !

Contributeur anonyme

« Bonjour, Il est complètement déraisonnable de programmer les constructions de la sous-préfecture de Palaiseau et du Lycée international d'ici 2021 sur le plateau alors que la ligne 18 ne sera fonctionnelle au mieux qu'en 2026. Si cela devait se faire je n'ose imaginer le désarroi des lycéens et de leurs professeurs et le souvenir qu'ils garderont de la France! Par ailleurs, dans le document de l'architecte pour la Sous-Préfecture, qu'entend-on par « parking aménagé de façon économique »? Il aurait été préférable de savoir combien de places sont prévues ... »

Contributeur anonyme

« La mise en service partielle de la ligne 18 ne se fera au mieux qu'en 2026, le RER B est déjà saturé, une augmentation de sa capacité n'est prévue qu'à partir de 2025 pour progressivement atteindre les +20 % à +30 % en 2029 (communiqué du 28 juin 2018)! Les bus en site propre sont presque aux limites de cadencement et paralysés en hiver pendant les épisodes de neige et verglas. Pendant ce temps la livraison des nouveaux établissements au sud du plateau de Saclay ne faiblit pas. La congestion du réseau routier et des transports en commun va s'accroître rapidement, il est donc prématuré d'ajouter des milliers de m² à la ZAC du quartier de l'École polytechnique. Le projet de Pôle Scientifique confirmé par les gouvernements successifs depuis 2010 a pour but: «... l'aménagement du territoire au service du développement des entreprises et des établissements de recherche et de la qualité de vie des habitants, afin de devenir un avantage compétitif essentiel dans un environnement mondial hautement concurrentiel.» L'implantation du SMR-SMI à l'entrée du campus Polytechnique, site industriel travaillant 24h/24, est en complète contradiction avec ces objectifs. Le report de 2 à 3 ans de la mise en service de la ligne doit être mis à profit pour trouver un autre site moins impactant. L'état demandant une réduction totale de 10 % du coût global du Grand Paris Express, il serait intéressant d'étudier la reconversion de l'Orlyval et de son centre technique de Wissous.

En 2024 avec l'arrivée de la ligne 14 à Orly, le trafic va considérablement chuter sur cette liaison Antony-Orly. Nous donnons donc un avis défavorable à la modification de la ZAC tant qu'un transport en commun capacitif ne sera pas sur le point d'être mis en service. Par ailleurs nous demandons à la Ville de Palaiseau, à la communauté d'agglomération Paris-Saclay et à l'EPAPS de trouver un accord pour définir un projet largement ouvert au public pour la Ferme de la Vauve et mettre ainsi ce patrimoine remarquable à l'abri de la spéculation.

Patrick Cabon, Vice-président de l'association ADPP, pour l'ADPP

« La zone protégée ZPNAF doit être préservée INTÉGRALEMENT. C'est pourquoi je m'oppose au changement du périmètre de la ZAC afin d'y inclure la Ferme de la Vauve et je demande l'annulation de l'arrêté préfectoral du 21 août 2018, qui a créé une ZAD autour de la Ferme de la Vauve, dont une partie est en ZPNAF. Par ailleurs la préservation des terres agricoles du plateau est menacée par les projets de métro lourd (ligne 18) qui amèneront à moyen terme l'urbanisation complète de ces terres; Je suis donc naturellement hostile à l'implantation d'un site de maintenance de la ligne 18 dans cette zone. D'une façon générale, au lieu de bétonner tout le plateau, et de faire la fortune des grosses entreprises de BTP, l'EPAPS et les pouvoirs publics feraient mieux d'étudier comment récupérer et aménager les centaines de logements vides existant dans la communauté d'agglomération »

Contributeur anonyme

Annexe 3 – Brochure de présentation de la concertation mise en ligne

PARIS-SACLAY



Concertation préalable à la modification du dossier de création de la ZAC du Quartier de l'Ecole Polytechnique

octobre 2018

SOMMAIRE

1. Le quartier de l'École polytechnique, un secteur en mutation au cœur du projet Paris-Saclay et du campus urbain du Plateau de Saclay p.3

2. Que se passe-t-il sur le secteur de l'École polytechnique ? p.4

3. Le quartier aujourd'hui p.4

4. Pourquoi modifier le dossier de création de la zone d'aménagement concerté ? p.4

5. Comment ces nouveaux équipements vont-ils s'intégrer dans le quartier de l'École polytechnique ? p.5

6. Avec qui se réalise-t-il ? p.5

7. Quelles sont les grandes étapes de ce projet ? p.6

8. Quels sont les nouveaux projets annoncés ? p.7

9. Glossaire p.7

10. Fiche Concertation p.7

1. Le quartier de l'École polytechnique, un secteur en mutation au cœur du projet Paris-Saclay et du campus urbain du Plateau de Saclay

La Zone d'Aménagement Concerté du quartier de l'École Polytechnique constitue la partie est du Campus urbain, pièce maîtresse du cluster Paris-Saclay.

Situé au sud de la métropole parisienne et s'appuyant sur un ensemble scientifique et économique exceptionnel, le projet de cluster de Paris-Saclay fait émerger un écosystème de l'innovation de rayonnement mondial. Il s'agit de réussir ce développement en harmonie avec un territoire, ses habitants, ses collectivités, son patrimoine tant urbain que paysager, en valorisant et en mobilisant les ressources de ce territoire. Il se trouve entre les vallées de l'Yvette et de la Bièvre et comprend les 7 700 hectares classés en opération d'intérêt national.

Construit autour d'acteurs scientifiques historiques (Université Paris-Sud, École polytechnique, CEA, CentraleSupélec...) rejoints par une nouvelle vague d'implantations académiques et industrielles, le Campus urbain est un lieu d'attraction et de créativité intellectuelle et technologique.

Ce projet s'inscrit autour d'un vaste espace agricole et naturel protégé par la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris. La création de la Zone de Protection Naturelle Agricole et Forestière rend non urbanisables les espaces naturels et agricoles qui la composent : 4 115 hectares sont protégés dont 2 469 hectares consacrés exclusivement aux activités agricoles et 1 646 hectares composés de forêts, cours d'eau, espaces naturels et rigoles.

Sur la frange sud du plateau, l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay est en charge de l'aménagement des trois zones d'aménagement concerté qui composent le Campus urbain: la ZAC du quartier de l'École polytechnique, la ZAC de Moulon et la ZAC de Corbeville.

Le développement du projet Paris-Saclay déploie une stratégie environnementale ambitieuse visant la construction de quartiers durables avec des exigences fortes, conditions incontournables pour la réalisation d'un cluster de l'innovation. L'Établissement public d'aménagement de Paris-Saclay souhaite participer à la dynamique impulsée sur le territoire et être moteur dans l'anticipation des évolutions réglementaires dans le domaine du développement durable.

La stratégie d'éco-territoire Paris-Saclay, c'est la mobilisation tous azimuts de l'innovation pour aider le territoire à relever ses défis environnementaux.

2. Que se passe-t-il sur le secteur de l'École polytechnique ?

Le quartier de l'École polytechnique est situé à l'ouest de la commune de Palaiseau et au sud-est de la commune de Saclay. Il couvre une surface de 232 hectares : 217 hectares sur Palaiseau et 15 hectares sur Saclay, au cœur du campus urbain Paris Saclay, desservi par le bus Express 91-06 et par la future gare de métro de la ligne 18.

L'Établissement public d'aménagement (EPA) Paris-Saclay qui pilote l'aménagement de ce secteur est à l'origine de la création d'une zone d'aménagement concerté en 2013 sur le périmètre du quartier.

Rappelons la vocation de ce projet : ouvrir le campus de l'École Polytechnique sur son environnement et développer un quartier mixte.

3. Le quartier aujourd'hui

Ce secteur s'est déjà beaucoup développé avec, à partir de 2014, la création des axes de circulation, des travaux visant à gérer l'eau et développer la biodiversité, et la construction de bâtiments à vocation universitaire ou économique. EDF Lab a ouvert ses portes en 2016 ainsi que la première résidence étudiante du quartier, alors que l'Institut photovoltaïque d'Île-de-France et l'École nationale de la Statistique et de l'Administration économique ont ouvert en 2017.

Une résidence hôtelière, ainsi que des résidences étudiantes, ouvrant en 2018 et au début de l'année 2019, à l'instar de la résidence Kley avec ses commerces en rez-de-chaussée. D'autres chantiers sont actuellement en cours, notamment l'Institut Mines Télécom, deux résidences étudiantes et un parking public de 425 places (ouverture en 2019).

L'attractivité du quartier se renforce et le projet doit prendre en compte ces évolutions.

4. Pourquoi modifier le dossier de création de la zone d'aménagement concerté ?

Des évolutions, non envisagées, au projet d'aménagement de la ZAC du quartier de l'École polytechnique ont modifié la programmation globale du Dossier de création de la ZAC arrêté en 2013. Dans un premier temps, le Contrat de Développement Territorial « Territoire Sud Plateau » et la décision de la Société du Grand Paris d'installer le Centre d'exploitation et de maintenance de la ligne 18 ont fait évoluer les orientations d'aménagements du projet et le nombre de logements prévisionnels, mais en restant dans les grands équilibres programmatiques initiaux. Puis, la décision de la Région Ile-de-France d'implanter un lycée international et

celle de l'Etat de déplacer la sous-préfecture de Palaiseau ont conduit à augmenter de manière substantielle la programmation d'équipements publics. Il est donc apparu nécessaire d'engager une procédure de modification du dossier de création de la ZAC. Le calendrier prévisionnel de livraison du lycée et de la sous-préfecture nécessite l'obtention de permis de construire à horizon de l'été 2019 et la modification du dossier de création de la ZAC s'inscrit donc dans ce calendrier.

A l'occasion de cette modification du dossier de création, l'EPA Paris-Saclay souhaite proposer d'étudier l'opportunité de l'intégration de la Ferme de la Vauve dans le périmètre de la zone d'aménagement concerté. Il s'agirait de garantir la cohérence du quartier et de maîtriser son évolution. La position de la Ferme de la Vauve est en effet stratégique, à l'entrée sud du quartier, dans le coteau boisé. L'enjeu serait d'intégrer cet élément clé du patrimoine historique et naturel du site dans son environnement et d'en préserver les qualités sur le long terme.

5. Comment ces nouveaux équipements vont-ils s'intégrer dans le quartier de l'École polytechnique ?

L'objectif est non seulement d'accueillir des activités à vocation scientifique et économique, mais aussi de faire émerger un nouveau quartier pour tous à Palaiseau. Des logements étudiants et pour les familles, des équipements, des commerces et des services seront développés sur le site afin de rendre le quartier vivant et agréable. La construction de logements doit répondre aux besoins des étudiants et des entreprises, mais aussi à ceux, importants, des habitants de Palaiseau.

À terme, le quartier sera ouvert, en lien avec le reste du campus urbain et avec les quartiers existants (quartiers de Joncherettes, Camille Claudel, la Troche, ...). La qualité et l'animation du cadre de vie sera permis par la requalification des espaces publics et la mise en place d'une trame paysagère qui favorise les rencontres et permet ainsi l'accueil des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et des entreprises dans de bonnes conditions.

Enfin, l'aménagement du quartier constitue une opération exemplaire en termes de développement durable, s'appuyant sur une gestion collective et innovante des enjeux liés à l'énergie et à la gestion de l'eau, mais aussi l'amélioration de la desserte en transports en commun, et la restructuration des circulations routières et douces dans le quartier.

6. Avec qui se réalise-t-il ?

- Les décideurs politiques :
 - L'État par le biais de l'EPA Paris-Saclay, aménageur du quartier
 - la Région Île-de-France

- le Conseil Départemental de l'Essonne
- la Communauté d'agglomération Paris-Saclay
- les Villes de Palaiseau et de Saclay
- Les autres partenaires techniques et institutionnels :
 - la Société du Grand Paris
 - L'Établissement Public Foncier d'Île-de-France
 - Île-de-France Mobilités
 - La Direction des Routes d'Île-de-France
 - La Direction Départementale des Territoires
 - Le SYB (Syndicat de l'Yvette et de la Bièvre)
 - L'ensemble des concessionnaires de réseaux
- Les acteurs du territoire :
 - Les habitants actuels et à venir
 - Les usagers actuels et à venir
 - Les acteurs du monde agricole
 - Les associations locales
- Les concepteurs : Agence Michel Desvigne, paysagiste (mandataire), l'agence Xaveer de Geyter et Floris Alkemade Architectes (urbanistes), Concepto (aménagement lumière)
- La maîtrise d'œuvre technique : groupement ICS Ingerop, Confluences, Sol Paysages (ICS), puis groupement TUGEC, Confluences, Sol Paysages.

7. Quelles sont les grandes étapes de ce projet ?

- **2011** : Lancement de la réflexion sur la création d'une zone d'aménagement concerté ;
- **2012** : Création de la zone d'aménagement concerté à la suite d'une concertation ;
- **2013** : Approbation du dossier de réalisation de la zone d'aménagement concerté ;
- **2014** : Approbation du programme des équipements publics de la ZAC et mise en chantier des boulevards structurants du quartier (livrés en 2016) ;
- **2016** : Approbation d'une modification du programme des équipements publics de la ZAC ;
- **2016** : Installation d'EDF Lab et EDF Campus et ouverture de la première résidence étudiante ;
- **2017** : Installation de l'Institut photovoltaïque d'Île-de-France et de l'École nationale de la Statistique et de l'Administration économique (ENSAE) ; livraison du Centre de nanosciences et nanotechnologies
- **2018** : Ouverture d'une résidence étudiante, d'une résidence hôtelière et de commerces à rez-de-chaussée ; livraison du Poste source Enedis ;
- **2019** : Ouverture de l'Institut Mines Télécom, du SIRTÀ (Observatoire de Recherche Atmosphérique de l'Institut de Pierre Simon Laplace), de commerces, de deux résidences étudiantes et d'un parking public de 425 places. Dépôt du permis de construire du lycée et de la sous-préfecture ;

- **2020** : Ouverture d'un Incubateur, Pépinière, Hôtel d'entreprise (IPHE), du Pôle de mécanique et d'une résidence étudiante ;
- **2021** : Ouverture d'AgroParisTech, livraison du lycée international, de la sous-préfecture et d'une résidence étudiante ;

8. Quels sont les nouveaux projets annoncés ?

- Un lycée international
- Une sous-préfecture
- Le Centre d'exploitation et de maintenance de la future ligne 18 du métro Grand Paris Express

9. Glossaire

- **Qu'est-ce qu'un EPA ?**
Un établissement public d'aménagement (EPA) est en France un type d'établissement public à caractère industriel et commercial, qui consiste en une structure opérationnelle sous l'autorité de l'État ayant pour vocation de réaliser des opérations foncières et d'aménagement pour le compte de celui-ci, d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public.
- **Qu'est-ce qu'une ZAC ?**
*Une zone d'aménagement concerté ou ZAC est une opération d'aménagement qui résulte d'une initiative publique. On crée une ZAC quand un établissement public ou une collectivité décide d'intervenir pour réaliser ou faire réaliser l'aménagement et l'équipement de terrains. Son périmètre, de même que le dossier menant à sa création, sont approuvés par délibération des conseils municipaux concernés ou pour l'EPA Paris-Saclay, par le conseil d'administration.
Pendant toute la durée du projet, habitants, associations locales et autres personnes concernées sont associées dans le cadre de la concertation.*

10. Fiche Concertation

• Quel est l'objet de la concertation ?

L'arrivée du Centre d'exploitation et de maintenance de la ligne 18, du lycée international et de la sous-préfecture de Palaiseau qui n'avaient pas été envisagés dans la programmation globale en 2013, modifie la ZAC du quartier de l'École polytechnique, en augmentant notamment de manière significative le volume d'équipements publics de l'opération. Ces nouvelles données conduisent à faire évoluer les orientations d'aménagement de la ZAC ainsi que la programmation globale.

Les dossiers de création et le programme des équipements publics de la ZAC doivent donc être modifiés pour intégrer ces évolutions et permettre la réalisation des programmes non prévus initialement. En particulier, le calendrier prévisionnel

de livraison du lycée et de la sous-préfecture nécessite une obtention de permis de construire à horizon de l'été 2019.

• Quelles sont les modalités et les étapes de cette concertation ?

Les modalités de concertation sont les suivantes :

- Un avis d'engagement de la concertation préalable est publié sur le site internet de l'EPA Paris-Saclay et affiché en mairie de Palaiseau et de Saclay ;
- La délibération d'engagement de la concertation préalable est publiée dans deux journaux locaux ;
- Une présentation du projet et un registre dématérialisé sont mis à disposition du public qui peut donner son avis à partir du 03 octobre 2018.
- Une réunion publique est organisée à Palaiseau le jeudi 11 octobre 2018 au sein de la résidence étudiante KLEY Paris-Saclay.
-

Cette concertation est relayée sur la rubrique "Concertation" du site internet de l'Établissement public : www.epaps.fr. Des réponses seront apportées aux questions posées sur ce même site et un bilan de la concertation y sera publié.

Pour mener à bien cette modification du projet, une étude d'impact globale (englobant ce secteur et celui de Corbeville) est en cours de finalisation et sera mise à disposition du public au printemps 2019.

Cette concertation est régie par la Charte de la participation du Public à laquelle l'EPA Paris Saclay a adhéré. Elle est accompagnée par un cabinet spécialisé, La Suite dans les Idées, missionné par l'EPA et un garant de la concertation, qui a la charge de s'assurer que la concertation se déroule dans des conditions suffisantes pour que s'établisse un climat de confiance, que les désaccords puissent s'exprimer et que des accords puissent être recherchés. Il veille donc au respect des règles de la concertation, telles qu'elles sont définies dans la Charte de la participation du Public.

Annexe 4 – Comptes rendus et présentations des réunions publiques

Première réunion publique – Jeudi 11 octobre 2018

Cette première réunion publique s'est tenue le 11 octobre 2018, au sein de la résidence étudiante Kley Paris-Saclay, 1 place Marguerite Perey, à Palaiseau. Elle a mobilisé les associations locales, les représentants des collectivités locales et des habitants. Une dizaine de personnes étaient présentes à cette première réunion publique.

Présents

ÉLUS

Grégoire de Lastevrie, maire de Palaiseau
Philippe Radix, élu d'opposition à Palaiseau
Matthieu Pasquio, élu d'opposition à Palaiseau

ENTREPRISES

Antoine Dupin, Directeur des relations territoriales à la Société du Grand Paris

ASSOCIATIONS DU PLATEAU

Jacques Cadelec, Vice-président de l'association GRAAL
Marie-Claire Méry, Présidente de l'association GRAAL
Patrick Cabon, membre de l'association ADPP
Jean-Marc Weulersse, membre de l'association Mieux se déplacer à bicyclette

HABITANTS

Donald Goldman

EPA PARIS-SACLAY

Philippe Van de Maele, Directeur général
Marianne Desserrières, Directrice de projets des quartiers de l'École polytechnique et de Corbeville
Camille Lobet, chargée de projet du quartier de l'École polytechnique
Caoula Gherissi, chargée de communication
Florence Durand-Tornare, Directrice associée de La Suite dans les Idées, et modératrice de la réunion

La liste des personnes présentes n'est pas exhaustive.

Par ordre d'intervention:

Philippe Van de Maele,
 Directeur général de l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay

Grégoire de Lastevrie,
 maire de Palaiseau

Florence Durand-Tornare,
 modératrice de la réunion

Philippe Radix,
 élu d'opposition à Palaiseau

Jacques Cadelec,
 Vice-président de l'association GRAAL

Marianne Desserrières,
 Directrice de projet des quartier de l'École polytechnique et de Corbeville

Camille Lobet,
 chargée de projet du quartier de l'École polytechnique

Marie-Claire Méry,
 Présidente de l'association GRAAL

Patrick Cabon,
 membre de l'association ADPP

Antoine Dupin,
 Directeur des relations territoriales à la Société du Grand Paris

Donald Goldman, habitant
Matthieu Pasquio, élu d'opposition à Palaiseau

Jean-Marc Weulersse,
 membre de l'association Mieux se déplacer à bicyclette

La réunion publique s'ouvre à 20h10.



Philippe Van de Maele

Bonjour à tous. Je me présente, Philippe Van de Maele, Directeur général de l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay. Je vous remercie d'être venus pour cette réunion de concertation que nous tenons dans ce nouveau bâtiment qui est une résidence étudiante. Je remercie Monsieur le maire d'être présent ce soir.



Grégoire de Lastevrie

Juste un mot pour accueillir la première réunion publique que nous organisons sur le plateau de Saclay, dans ce nouveau quartier. L'EPA m'a sollicité cet été pour mettre en place une modification de la ZAC du quartier de l'École polytechnique, qui a été constituée en décembre 2013. Il s'agit aujourd'hui de pouvoir la mettre à jour. Dans ce qui n'était pas prévu en 2013, il y a :

- un Lycée international – la commune le soutient ;
- le déménagement de la sous-préfecture à l'intérieur de la ZAC – la commune le soutient ;
- un SMR-SMI, un centre technique, pour la ligne 18 du métro – la commune y est très opposée ;
- la réduction de 2 500 à 1 500 logements sur la ZAC – la commune la soutient aussi.

La commune participera à l'ensemble de la concertation. Elle fera part de son avis sur ces sujets. Le message à passer autour de vous est : quel que soit ce que vous pensez, bien ou pas bien, ou que cela peut être mieux en étant différent, plus vous serez nombreux à le dire, plus cette concertation sera

positive. Des enquêtes publiques sur le plateau de Saclay ont donné des avis défavorables et ont fait évoluer les projets différemment. Je pense à l'enquête publique sur le CDT, le Contrat de développement territorial, il y a trois ans, qui avait fait l'objet d'un avis défavorable du commissaire enquêteur, a permis aux élus locaux de faire revenir l'État autour de la table pour retravailler le projet.

C'est intéressant que vous puissiez contribuer fortement. Nous avons procédé ainsi sur le PLU (Plan local d'urbanisme) de Palaiseau. Les 300 contributions ont réellement permis de l'enrichir. Je sais que le plateau de Saclay est un sujet qui passionne. Nous signions ce matin la charte d'engagement autour de la ZPNAF qui est toute la zone protégée des terres forestières, agricoles et naturelles autour du plateau de Saclay. Ce sont 4 100 hectares dont 2 400 hectares de terres agricoles qui sont garanties par la Loi. Des personnes pensent que ce n'est pas assez et qu'il faudrait en faire plus. C'est légitime. D'autres pensent qu'il faudrait densifier encore plus le cluster. D'autres pensent qu'il faut plus de logements. J'ai fait baisser le nombre de logements car d'autres avant moi l'avaient fait augmenter. Certains pensent qu'il faut un métro, d'autres non. Certains pensent qu'il est nécessaire seulement s'il est enterré, d'autres en téléphérique. Tous les avis s'expriment. C'est très bien.

Je remercie l'EPA de mener cette concertation et je vous remercie d'être venus. J'espère que ceux qui ne sont pas venus participeront à un moment ou un autre à la concertation. D'autres modalités de concertation seront effectuées. Nous en ferons la publicité avec les moyens municipaux ainsi que du côté de Saclay. Je vais devoir vous laisser. J'ai quelques autres occupations ce soir. Je vous souhaite de bons échanges.

Philippe Van de Maele

Comme son nom l'indique, nous sommes dans une concertation préalable à la modification du dossier de création de la Zone d'aménagement concerté du quartier de l'École polytechnique, qui s'inscrit dans le grand projet de développement académique, économique et urbain dit Paris-Saclay, décidé par l'État et voté par le Parlement en 2010, dans le cadre de la loi du Grand Paris qui se situe sur le territoire de trois agglomérations : deux dans les Yvelines, Versailles Grand Parc et Saint-Quentin-en-Yvelines, et Paris-Saclay en Essonne. Sur la base du potentiel académique, est prévu un cluster. Un travail avec la recherche et le développement des grandes entreprises pour faire émerger les innovations futures nécessaires au développement industriel de notre pays, et l'aménagement conjoint. Tout cela est fortement lié avec la présence et la volonté de réaliser la ligne 18 du Grand Paris Express qui desservira l'ensemble du territoire concerné depuis Orly jusqu'à Versailles Chantier.

L'ensemble du Sud Plateau accueille le cluster. Cette partie a été mise hors de la ZPNAF, avec trois ZAC qui sont des outils d'aménagement :

- la ZAC de Moulon, sur la partie ouest de la RN118, qui est sur deux communes, Gif-sur-Yvette et Orsay ;
- la ZAC de Corbeville qui se trouve entre les deux et qui est actuellement en concertation pour sa création. Elle est principalement sur Orsay, mais a quelques parties sur la commune de Saclay ;
- la ZAC du quartier de l'École polytechnique qui est principalement sur Palaiseau, mais un petit bout est sur la commune de Saclay.

Nous sommes aujourd'hui dans une modification. Le maire l'a dit. Cela sera détaillé pour vous expliquer vraiment le projet et pour prendre en compte les modifications intervenues depuis le dossier de création de ZAC, projet sur lequel nous devons décider d'une modification officielle, d'où cette concertation importante que nous mettons en place et qui est l'occasion de recueillir les avis. Nous commencerons par une présentation de l'état d'avancement du projet lui-même.

Je laisse la parole à Florence Durand Tornare qui sera la modératrice de cette réunion.

Florence Durand Tornare

Je suis directrice associée de La Suite Dans Les Idées, cabinet spécialisé en concertation depuis plus de 15 ans et qui travaille sur ce type de projet pour accompagner les collectivités, les aménageurs et surtout les citoyens, les habitants pour que la parole soit à sa bonne place, prise en compte dans ces dispositifs.

Certains parmi vous sont nouveaux. Êtes-vous tous au courant de ce qui se passe ou découvrez-vous ce projet ce soir ? Je pense que vous êtes tous assez informés.

Certains veulent-ils dire pourquoi ils sont présents ce soir ?

Philippe Radix

J'ai un préalable. Je fais partie des Conseils municipaux qui ont voté contre votre proposition de concertation que nous trouvons réduite, notamment à une seule réunion publique prévue pour cette concertation qui est aujourd'hui. Sur les villes, personne n'est informé. Un grand show a eu lieu hier à Palaiseau pour annoncer « Palaiseau 2030 » sans aucune communication envers les élus et les habitants sur le lieu de cette réunion publique. Sur votre site, vous avez la concertation avec le texte voté dans les conseils municipaux, mais sans aucun document. J'ai demandé qu'avant cette réunion, tous ceux qui avaient le droit de voter puissent demander des documents précis sur l'état financier actuel de la ZAC et ses conditions de réalisation pour que nous puissions travailler, débattre et construire réellement quelque chose. C'est une seule réunion publique, dans un lieu isolé.

Jacques Cadelec

Le 21 janvier 2010, j'étais à la première réunion de concertation de la ZAC du quartier de l'École polytechnique qui ne s'appelait pas Saclay encore, mais QOX. Aujourd'hui, j'ai l'impression que mes interventions et tout ce que j'ai pu faire depuis 8 ans n'ont servi à rien. Je suis venu ici par devoir, parce que j'habite Palaiseau.

Florence Durand Tornare

La première partie, l'avancement du projet de la ZAC du quartier de l'École polytechnique, sera présentée par Marianne Desserrières, Directrice de projets à l'EPA, et Camille Lobet, chargée de projet auprès de Marianne Desserrières.

Marianne Desserrières

L'initiative de la ZAC du quartier de l'École polytechnique date de 2011. La ZAC a été créée en 2013. Cette première phase a connu des expositions et des réunions publiques, des réunions thématiques et une mise à disposition de l'Étude d'impact initiale du projet. Nous y reviendrons car nous sommes en train de la mettre à jour.

Ont été approuvés le dossier de réalisation de la ZAC en 2013 et son programme des équipements publics en 2014.

En parallèle, ont été conduites les procédures réglementaires de révision simplifiée du Plan local d'urbanisme de Palaiseau pour permettre le projet. L'arrêté de Loi sur l'eau avait également

donné lieu à une enquête publique d'avril à juin 2013. Une enquête publique sur la déclaration d'utilité publique du projet a également été menée de septembre à octobre 2013.

Cette première série de concertations a fait l'objet d'expositions et des réunions publiques, de réunions de présentation aux entreprises, aux écoles et aux associations, et une mise à disposition de l'Étude d'impact.

Depuis 2014, les chantiers ont démarré. Nous le voyons autour de nous. Et ce soir, nous sommes dans une des premières résidences étudiantes livrées. En 2016, nous avions modifié une première fois le programme des équipements publics. Nous avons mené en parallèle un processus continu de concertations avec des « ateliers cartes sur tables » auxquels plusieurs d'entre vous ont participé. Nous avons des comités de suivi des chantiers et un nouveau rendez-vous sur le plateau: nous installons notre ProtoBus dans le quartier, entre midi et quatorze heures, pour présenter l'avancement du projet à tous les utilisateurs du quartier. Jeudi prochain, nous revenons dans ce quartier. Cette concertation au « fil de projet » se double de la concertation réglementaire ce qui est le cas ce soir: celui de la modification du dossier de création et du programme des équipements publics. Camille Lobet va vous présenter l'état d'avancement du projet aujourd'hui.



Camille Lobet

Je vous présenterai l'avant/après du secteur de la ZAC du quartier de l'École polytechnique.

En 2010, le site était déjà un peu urbanisé avec la présence d'établissements d'enseignement supérieur de recherche tels que l'École polytechnique, Danone, Thales ou l'Institut d'Optique. Malgré le dynamisme de ces établissements, le site était mal desservi et mal aménagé. Nous avions peu d'accès aux transports en commun et les routes n'étaient pas aménagées pour les cyclistes et les piétons. De plus, ces établissements formaient des isolats assez autonomes et repliés sur eux-mêmes. Lors de leurs installations, les besoins ont été anticipés à leur parcelle, avec des établissements peu denses et des grandes nappes de parking, sans véritable relation entre eux. La stratégie d'aménagement, menée par l'EPA Paris-Saclay en partenariat avec les collectivités, est de rompre avec cette logique de dispersion et d'isolement en créant un véritable quartier.

Nous sommes accompagnés d'urbanistes, d'architectes, de paysagistes, d'ingénieurs pour mettre en œuvre ces stratégies avec trois grandes orientations:

- créer un quartier mixte et compact qui s'ouvre sur le site du quartier de l'École polytechnique. Mixte signifie que nous ne sectorisons pas le quartier en logements et activités. Nous mixons les fonctions;
- concevoir un quartier dense pour artificialiser le moins possible les sols, notamment avec une forte intégration des parkings en souterrain. Ce quartier s'appuie sur l'espace public généreux, fortement planté qui intègre tous les dispositifs de gestion de l'eau, avec des places publiques notamment la place Marguerite Perey. Un parc urbain fera la transition entre ce secteur en développement et l'École polytechnique;
- privilégier les espaces publics. Ces espaces publics sont le support du développement des mobilités douces avec des trottoirs confortables, des pistes cyclables, des liaisons piétonnes avec les quartiers existants, La Vallée, le secteur Camille Claudel, le bus en site propre depuis 2016 et l'arrivée du métro.

Nous avons réfléchi aux interfaces avec le domaine agricole et la ZPNAF. Cette interface est bientôt mise en œuvre par la création d'un parc au nord qui intègre des parcours de loisirs et les dispositifs techniques pour la gestion de l'eau et la biodiversité.

Les chantiers ont démarré en 2014. Aujourd'hui, toute la programmation des écoles est en cours, entrera en chantier ou sera livrée, AgroParisTech, l'Institut Mines-Télécom, l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE). Vous avez aussi des activités économiques avec essentiellement l'ouverture en 2016 d'EDF avec son centre de recherche et son centre de formation, l'Institut photovoltaïque d'Île-de-France, les logements étudiants qui accompagnent l'arrivée de ces écoles. Le Radar de l'aviation civile a été mis en service en 2017 pour permettre la réalisation des chantiers et ne pas rentrer dans le champ de l'ancien radar situé sur Camille Claudel. De nombreux espaces publics ont été réalisés: le bassin de récupération des eaux pluviales, le boulevard Gaspard Monge au niveau d'EDF avec le bus en site propre, l'avenue de la Vauve et ses noues centrales qui permettent de récupérer les eaux pluviales, le cours Pierre Vasseur qui sera un espace public piéton allant de l'École polytechnique jusqu'à Agro ParisTech, et le cours Gilbert Simondon. Des équipements publics arrivent: une crèche, un groupe scolaire, un pôle sportif. Vous avez des services de restauration dans les entreprises et les écoles. Une première polarité commerciale se situera au sein de cette résidence et une deuxième s'installera à moyen terme près de l'école AgroParisTech.

Les premiers commerces du quartier arrivent entre maintenant, décembre 2018 et janvier 2019, avec un Franprix, une brasserie, un bar-tabac, une banque et une boulangerie.

Les chantiers de demain se préparent:

- trois résidences;
- un Lycée international;
- un pôle sportif;
- le campus Agro ParisTech entre en chantier début 2019;
- la sous-préfecture de Palaiseau;
- et l'IPHE qui est l'incubateur, pépinière, hôtel d'entreprises, bâtiment qui regroupera des locaux pour le lancement de jeunes entreprises start-ups.

Ces projets immobiliers sont accompagnés d'études paysagères, dont Le Green, qui sera un parc urbain avec des espaces de détente. Il fera la transition entre l'École polytechnique et le quartier. Nous nous occupons de l'aménagement de deux liaisons plateau-vallée, entre Lozère et l'École polytechnique, dont les premiers travaux seront effectués à l'été 2019, et entre le Guichet et Nano-Innov dont les travaux débiteront début 2020.

Demain, la sous-préfecture, le Lycée et le centre d'exploitation entreront en étude. Pour les accueillir, nous devons mettre à jour nos dossiers réglementaires.



Jacques Cadelec

Qu'en est-il de l'hôpital ?



Philippe Van de Maele

L'hôpital se situera sur Corbeville. Le dossier de création de la ZAC de Corbeville est en concertation préalable. Une première réunion s'est tenue lundi sur Saclay et une autre aura lieu le 18 octobre à Orsay sur le projet de création de la ZAC de Corbeville.

« **Marie-Claire Méry**
Il existe un bâtiment que vous avez appelé Danone. Or, je vous ai déjà posé la question de son devenir lors d'une réunion, il y a 6 mois, vous avez répondu que vous n'en saviez pas plus. J'ai écrit au maire de Palaiseau et au directeur de Danone, aucun des deux n'a daigné me répondre. On nous a dit que Danone n'était pas propriétaire et qu'il n'occupait qu'une partie des locaux. Nous n'avons jamais su qui d'autre occupait ce bâtiment. Danone loue-t-il la majeure partie? Quels sont les projets de ce bâtiment si Danone part?

« **Philippe Van de Maele**
Tout appartient à une société foncière. Dans ce bâtiment, vous avez principalement Danone et d'autres sociétés, dont Sofradir, filiale de Safran et Thales. Des bruits courent effectivement sur un éventuel déménagement de Danone. Aujourd'hui nous n'avons pas confirmation de cette démarche. Nous savons par des contacts intermédiaires que cette idée est réfléchie mais n'est pas tranchée.

« **Philippe Radix**
Vous avez parlé de l'amélioration entre les quartiers de Palaiseau existants et la situation actuelle. Vous êtes passés un peu vite sur le centre de maintenance de la ligne 18. Cela pose des problèmes que nous avons déjà soulevés dans le PLU. C'est une zone protégée au titre des espaces naturels sensibles du département et de la Croix de Villebois. C'était un des derniers points de passage vers Palaiseau. Cela met hors sol pratiquement la liaison entre le quartier de l'École polytechnique et la Ville de Palaiseau. Pour moi, ce point est scandaleux à tous les égards.

« **Marianne Desserrières**
Il faut peut-être préciser que l'arrivée du centre d'exploitation s'implante sur une partie du corridor boisé et du corridor écologique qui est la continuité vers la Croix de Villebois. Nous avons travaillé très étroitement avec la Société du Grand Paris dans le cadre de nos dossiers réglementaires réciproques pour compenser l'arrivée du centre d'exploitation et rétablir les continuités écologiques. Nous travaillons depuis plusieurs années sur le rétablissement de cette continuité écologique en contournant le centre d'exploitation. D'un point de vue écologique, nous avons trouvé des solutions qui améliorent plutôt les fonctionnalités écologiques, par rapport à ce qui était initialement prévu, qui sont la réalisation de mares et d'un corridor boisé qui fait la jonction avec la forêt domaniale et les chemins piétons à travers la forêt qui font l'objet de nos dossiers de compensation au titre des espèces protégées.

« **Philippe Radix**
Il devrait y avoir un registre de suivi de toutes les compensations. Aujourd'hui, il est inexistant. Nous voyons bien que les secteurs déjà compensés ou sur les mares créées, seront repris puis compensés ailleurs. De l'argent est dépensé pour compenser, détruire puis compenser ailleurs. Ce système est unique. A été inventé au niveau national un système de compensation des EBC qui marche très bien pour les promoteurs, mais pas pour la conservation des espaces EBC. Comment peut-on dire qu'on compense? Les PLU ne sont pas révisés en même temps, on peut toujours dire qu'on va compenser dans une ville mais en aucun cas obliger notre ville à prendre les compensations. Je pense qu'il faudra à un moment donné que, dans les documents, vous expliquiez comment se sont déroulées les compensations pendant toutes ces dernières années.

« **Marianne Desserrières**
Nous avons travaillé avec les services de l'État pour actualiser nos arrêtés, pour nous mettre en conformité avec le projet de la Société du Grand Paris et permettre le suivi de ces compensations.

« **Patrick Cabon**
J'habite un peu plus loin à l'est, dans le quartier Camille Claudel. Quelles sont les nuisances de cet équipement pour les riverains sachant qu'il fonctionne 24h/24, d'un point de vue sonore, lumineux?

« **Philippe Van de Maele**
Cette installation a été étudiée et présentée au public dans le cadre de l'enquête sur la ligne 18. Je ne suis pas un spécialiste du sujet. Je ne peux pas m'engager à vous donner les informations, je ne les ai pas. C'est un équipement que nous devons prendre en compte suite à l'enquête d'utilité publique de la ligne 18.

« **Antoine Dupin**
C'est un centre d'exploitation. La ligne 18, Orly-Versailles chantier, comme toutes les autres lignes, est doté d'un centre d'exploitation qui comprend trois fonctions:

- la commande centralisée de la ligne sera présente à Palaiseau, avec 200 emplois de commandements et d'agents qui dirigeront la ligne sur ses 35 ou 37 kilomètres;
- le remisage du matériel et de petit entretien des navettes. Le soir, après le travail, les navettes rentreront dans ce centre, seront nettoyées, révisées, vérifiées. Les grosses révisions s'effectueront ailleurs, mais les révisions quotidiennes seront là.
- la maintenance des infrastructures. Les trains électriques qui devront travailler sur la ligne pour réparer, faire de la maintenance, amener tel ou tel équipement supplémentaire pendant la durée de l'exploitation y seront remisés. Les parcs de matériel et de pièces détachées nécessaires à l'infrastructure seront sur ce site.

Sans site de maintenance, il n'y a pas de ligne 18, pas d'exploitation. C'est un site indispensable qui a été positionné à égale distance de Versailles et d'Orly, à un endroit commode pour aller de part et d'autre et pour effectuer les fonctionnalités rassemblées.

« **Philippe Radix**
Tant mieux qu'il soit à égale distance, mais l'endroit choisi est un mauvais signal pour la ville de Palaiseau et pour l'ensemble de la protection du plateau de Saclay. Nous ne pouvons pas tout justifier simplement pour des raisons techniques.

Je ne comprends pas que la ZAC ne comprenne pas la nouvelle gare de Camille Claudel. Est-elle abandonnée? Où en sommes-nous sur le sujet? À Palaiseau, nous avons eu l'habitude de ce genre de chantier d'intérêt national jamais compensé. Nous n'avons jamais eu la couverture de l'A10 sur la séparation entre Palaiseau Est et le centre et nous ne l'aurons jamais alors que c'est une vraie fracture. Ce chantier cause une nouvelle fracture. Quand on nous a expliqué le projet, il nous a été indiqué que la liaison avec Camille Claudel passera par là.

Je continuerai sur les logements. Ce seront 1 500 logements de moins ou de plus? J'aimerais positionner les projets de logement qui ont disparu.

À l'époque, on m'a expliqué que le projet nécessitait un équilibre entre logements familiaux et autres. Soit l'équilibre a été changé et modifié, soit il existe autre chose. Dans les différents documents de suivi, à chaque fois nous avons des

approximations entre les types de logements. Je pense que cela mériterait d'être plus détaillé. Les logements sociaux ne sont pas systématiquement mélangés avec les logements étudiants, même si les logements sociaux sont intégrés dans les logements étudiants.

« **Philippe Van de Maele**

2500 logements étaient prévus. Comme l'a dit Camille Lobet, une partie importante était située sur la bande centrale, une autre plus au sud, une à l'est et une autre enfin autour du pôle gare. L'évolution a réduit le nombre de logements de 2 500 à 1500. Une partie importante se situera sur la bande centrale. Le solde sera sur la partie Sud.

« **Donald Goldman**

Il me semble qu'il manque des équipements sportifs. Ce seront combien de terrains de tennis et de terrains de basket ? Quand j'étais à l'université américaine, nous étions 30 000 personnes puis 45 000, 4 ans plus tard. Je l'ai vue grandir. Quand les personnes quittent leur bâtiment, elles ne veulent pas parcourir 1,2 kilomètre pour jouer au basket ou simplement être sous un arbre.

« **Philippe Van de Maele**

Vous avez deux sortes d'équipements sportifs prévus sur le territoire : les équipements liés au pôle académique et les équipements sportifs préexistants au sein de l'École polytechnique. Côté Polytechnique, l'ensemble est réorganisé, mais l'offre sportive reste aussi importante qu'elle l'est à présent. Un gymnase va être lancé mais ce sera un gymnase de quartier. Il ne sera pas universitaire. D'autres équipements sportifs sont prévus sur Corbeville à côté de l'hôpital : un complexe sportif avec un gymnase, des terrains de tennis, un terrain de grands jeux et un terrain de petits jeux. Vous avez aussi toute la plaine des sports côté Moulon qui est ouverte à toutes les universités.

« **Marie-Claire Méry**

J'ai une question sur les liaisons plateau-vallée. Construire un bâtiment immense prend deux ans. Pour aménager un chemin, les études ont commencé en 2014. Chaque année, ce sera l'année prochaine. Cela devait être en 2018. Je vois qu'un est prévu en 2019, un autre en 2020. Il s'agit simplement d'aménager, non de créer, des sentiers existants. Vous voulez favoriser les liaisons douces. Comme nous le savons, la liaison importante est avec la vallée en raison des gares de RER. Pour l'instant, nous n'avons pas de métro. Ce RER marche comme il marche, mais il existe. Pour le chemin, les démarches ont commencé depuis 4 ans et maintenant il est question de 2019 et 2020.

« **Philippe Van de Maele**

Nous avons six liaisons au total. La procédure était assez longue. Une étude collective était menée sur l'ensemble du Sud Plateau de toutes les liaisons envisageables. Après une étude stratégique, nous avons eu un dialogue avec les collectivités locales pour privilégier des liaisons. Celles de Lozère vers Polytechnique, et du Guichet vers Nano-Innov étaient existantes. Nous avons pris du retard. Nous faisons le maximum pour le rattraper. J'en discutais hier avec les équipes, qui se sont engagées à accélérer au maximum ces liaisons. Je partage votre analyse.

« **Philippe Radix**

Des nouveaux équipements publics sont intégrés. Je voudrais savoir où vous en êtes des équilibres financiers

et quel est l'impact des nouveaux équipements, type sous-préfecture, qui arrivent ? Seront-ils intégrés dans le bilan financier de la ZAC ? A fortiori, cela retirera des équipements pour la ville. Comment évolue le dossier financier de la ZAC ? Quels équipements bénéficieront-ils réellement à Palaiseau. Si nous finissons par payer le Lycée et la préfecture sur les fonds de la ZAC, cela posera un problème. Les compensations pour la ville de Palaiseau ne sont toujours pas possibles. D'autres équipements sur Palaiseau financés par la ZAC sont-ils possibles ?

« **Philippe Van de Maele**

Les équipements publics financés par la ZAC font l'objet d'une décision très claire. À ce stade, excepté le redimensionnement en termes de capacité d'accueil car nous sommes passés de 2 500 à 1 500 logements, les équipements prévus seront tous réalisés. Vous avez des équipements additionnels, comme la sous-préfecture qui concerne plus que la ZAC et qui participera à l'achat de son terrain. Le Lycée international bénéficiera à l'ensemble du plateau mais son rayonnement sera beaucoup plus large. Le SMR-SMI participe aussi financièrement. À ce stade, ces équipements ne changent pas les équipements publics prévus. Des impacts existent car cela change la conception, l'organisation en termes de positionnement des différents espaces.

« **Philippe Radix**

Il faut être précis sur le terme « participera ». L'ensemble de la ZAC était prévu avec un équilibre financier. Cela ne se réalisera pas dans certains endroits, impactera à la baisse vos rentrées financières d'argent. Indirectement, c'est de l'argent d'équipements publics potentiels supplémentaires qui auraient pu être destinés à la ville. Financerons-nous, à travers la ZAC, la construction de la préfecture et du Lycée ?

« **Marianne Desserrières**

La sous-préfecture, un petit programme, 2000 m², vient sur une emprise qui ne devait pas être urbanisée. Ce n'est donc pas un programme en moins. Au contraire, la sous-préfecture paye une participation pour s'implanter à cet endroit. Cette recette n'était pas prévue. Pour le centre d'exploitation, son arrivée a fait l'objet d'une valorisation de l'équivalent de ce que l'implantation du SMR faisait perdre en recette pour la ZAC. C'est un accord trouvé à l'époque de l'implantation du centre. Cela compense le manque à gagner pour la ZAC et cela permet l'équilibre de l'opération. Pour le Lycée, la seule contribution apportée par la ZAC est à la hauteur de la fréquentation du Lycée qui est générée par les futurs habitants de la ZAC. Ce n'est pas une part de participation à l'investissement du Lycée. C'est une prise en compte d'une partie du foncier du fait que des habitants de la ZAC iront dans ce Lycée.

Je rappellerai la programmation initiale qui était dans le dernier dossier de création en vigueur, datant 2013. Cette programmation était de :

- 196 000 m² d'enseignement supérieur ;
- 360 000 m² d'activités économiques ;
- 278 000 m² de logements (2 500 logements et 2 600 lits étudiants) ;
- 36 000 m² d'équipements publics, services et commerces.

Cette programmation initiale, au fil des années, a fait l'objet d'évolutions. Les discussions générées par le Contrat de développement territorial ont conduit, suite à des échanges entre l'État et les collectivités, à revoir la programmation

de logements et à la ramener à 2 000 logements familiaux. Je ne confonds pas avec les logements étudiants dont la programmation n'a pas sensiblement évolué.



Philippe Radix

Ce sont combien de mètres carrés ?



Marianne Desserrières

Depuis le début, nous avons une correspondance unique qui est une moyenne de 70 m² de surface de plancher par logement familial. Pour le logement étudiant, le rapport est de 25 m². Ce sont donc 2 600 lits étudiants fois 25, et 2 500 logements familiaux fois 70. Les ratios n'ont pas évolué. Ce sont des moyennes. Cela dépend des typologies. Dans chaque programme, c'est différent, mais nous nous assurons de l'équilibre.

Ce premier CDT puis l'arrivée du centre d'exploitation de la ligne 18 ont conduit à rediscuter des équilibres programmatiques et à ramener la programmation de logements familiaux à 1 500, donc à revoir le programme d'équipements publics pour l'adapter à la baisse de logements, et celui d'activité économique. Le souhait de la Région était aussi d'implanter un Lycée international à Palaiseau, qui correspond à l'ambition d'attractivité du campus urbain, qui a fait consensus entre les acteurs.

L'ensemble des nouveaux équipements représentent à eux seuls un total de 39 000 m². Au départ, nous avions 36 000 m² en équipements publics, commerces, et services, donc nous venions doubler cette programmation. Les services de l'État nous ont demandé de mettre à jour nos dossiers de ZAC et notre étude d'impact. Nous en sommes aujourd'hui à la mise à jour de ces dossiers réglementaires. Cela nous conduit à engager cette nouvelle concertation.

L'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay a donc pris une délibération d'initiative de modification des dossiers de création de la ZAC au mois de juin. Les collectivités ont été invitées à délibérer sur les modalités de concertation de cette initiative de modification. Il y a eu une délibération du Conseil municipal de Saclay le 28 mai 2018 et de Palaiseau le 24 septembre 2018. Les modalités de concertation proposées et validées sont les suivantes :

- parution d'un avis d'engagement de la concertation préalable dans les journaux locaux. Cela a été fait ;
- affichage en mairie de la délibération d'engagement de la concertation préalable. Cela a été fait ;
- réunion publique sur le projet. Nous sommes vraiment au démarrage de cette concertation préalable ;
- mise à disposition sur le site internet de l'EPA Paris-Saclay d'une présentation et du registre dématérialisé afin que le public puisse s'exprimer pendant toute la durée de la concertation préalable. Ce n'est pas encore disponible, mais cela arrivera bientôt.

Nous avons préféré mettre la réunion de concertation d'aujourd'hui, en amont, pour apporter des éléments d'information et de dialogue au démarrage de la concertation. Nous aurions pu la mettre à la fin. Les deux sont possibles. Nous avons souhaité vous voir en direct pour vous présenter les éléments pour qu'ensuite vous puissiez apporter vos contributions dans le cadre des registres. À partir de demain, des éléments seront mis en ligne sur le site de l'EPA.

Une étude d'impact est en cours d'actualisation. Elle porte sur l'ensemble du secteur situé à l'est de la RN118. Elle prend en

compte à la fois l'actualisation de cette programmation sur le quartier de l'École polytechnique et les projets sur le quartier de Corbeville. Pour une parfaite information du public, les services de l'État nous ont demandé, et nous avons accédé à cette demande, de réaliser une étude d'impact sur la totalité du projet, les impacts cumulés étant à l'échelle de ces deux opérations qui prennent en compte les projets de Moulon.

Nous sommes en train de produire cette étude d'impact. Elle sera mise à la disposition du public au printemps 2019. En amont, nous mettrons à disposition sur notre site internet des extraits d'études particulièrement sensibles et intéressants : les études hydrologiques et les études de trafic, pour que vous puissiez en prendre connaissance.

Nous tirerons le bilan de la concertation préalable pour le Conseil d'administration de l'EPA Paris-Saclay en mars. L'étude d'impact est mise à jour en parallèle et instruite par les services de l'État. Suite à cela nous mettrons à disposition du public à la fois l'Étude d'impact mise à jour et le projet de dossier de création approuvé par le Conseil d'administration de l'Établissement public d'aménagement. Ce sera ensuite soumis pour avis aux collectivités concernées. Il n'y aura pas d'enquête publique car nous ne modifions pas le PLU de Palaiseau puisque les projets sont tout à fait compatibles avec sa réglementation. L'objectif est d'avoir une mise à jour de ces dossiers pour l'été prochain.



Philippe Van de Maele

Il existe une réflexion à ce stade sur la délimitation du périmètre de la ZAC étendu au secteur de la Ferme de la Vauve.



Philippe Radix

Seront à disposition ce Power Point présenté ce soir ou des documents plus élaborés ? Nos remarques concernant les comparatifs sur les évolutions financières, les évolutions des logements, sur les obligations des espaces verts et les compensations, ce que nous avons évoqué précédemment, seront-ils disponibles sur ce site ?



Philippe Van de Maele

Il n'y aura pas que cela. Je rappelle les deux étapes :
- dans un premier temps, la concertation préalable à la modification. Des éléments seront sur le registre et sur le site et bien évidemment la présentation de ce soir ;
- dans un deuxième temps, l'ensemble de l'étude d'impact sera mise à disposition du public.

Tout le monde aura la possibilité de s'exprimer sur les deux sujets.



Marie-Claire Méry

Je veux parler de la ZAD (Zone d'aménagement différé). C'est un peu annexe. Nous avons découvert, suite au Conseil municipal de septembre, un arrêté du préfet datant d'août sur un projet de ZAD sur la Ferme de la Vauve. Nous aimerions connaître les intentions précises de l'EPA Paris-Saclay pour cette ZAD. Par ailleurs, vous englobez le chemin du rocher de la Vauve. À l'est du rocher de la Vauve, il existe une propriété avec une maison. Je ne sais pas si ces personnes ont été prévenues. Avez-vous l'intention d'élargir ce chemin ? La ZAD descend jusqu'à la rue Charles Gounod. Nous ne comprenons pas très bien ce que vous voulez faire de la partie le long de la rue Charles Gounod qui est complètement verticale. Vous auriez pu vous contenter de la partie plate si vous vouliez mettre le centre équestre. Le bois est en ZPNAF, personne n'en a parlé, ni dans l'arrêté du préfet, ni dans la note de présentation du maire. Les trois-quarts de cette zone sont en ZPNAF.



Philippe Van de Maele

C'est un arrêté de pré-ZAD (Zone d'aménagement différé). Il n'existe pas de ZAD à ce stade. Elle porte uniquement sur la Ferme de la Vauve et les terrains attenants, dont une partie est effectivement en ZPNAF. La pré-ZAD ne remettait pas du tout en question le classement ZPNAF. Il s'agissait de bloquer les valeurs de référence foncière sur ces terrains pour éviter tout effet de spéculation immobilière. Il n'y a pas d'autre propriété incluse dans le périmètre.

L'objectif était de garantir le maintien et la valorisation des espaces verts pour l'ouverture à la population et de valoriser la ferme elle-même qui est un bâtiment de qualité patrimoniale. L'intention est de n'y réaliser que de l'activité agricole, sans aucune autre intention que celle de valorisation du territoire. Notre intention a manifestement été mal comprise.

Il n'y aura aucun acharnement sur le sujet.

La collectivité locale a émis un avis défavorable, je crois. J'écoute l'avis des collectivités locales. Je n'irai pas plus loin sur ce débat. Je ne passerai pas outre l'avis de la collectivité.



Matthieu Pasquio

Bonjour, je suis Conseiller municipal de Palaiseau. Je renchéris sur ce que disait Mme Méry. En tant que Conseiller municipal de l'opposition, nous avons encore moins d'informations de l'EPA Paris-Saclay.

Je suis venu ce soir pour avoir des précisions. J'ai le discours du maire en Conseil municipal: puisque nous avons voté contre la délibération, cela bloque toute la procédure. Je m'étonne qu'il en soit fait référence dans une réunion publique postérieure au Conseil municipal sinon ce que disait le maire en Conseil municipal est faux. Si la procédure est bloquée alors elle n'existe plus. Vous dites ce soir, Monsieur le Directeur général, qu'il n'y a pas d'acharnement de l'EPA Paris-Saclay sur cette ZAD, que personne n'a comprise. Toute chose claire s'énonce clairement. Quand un arrêté préfectoral est passé en août, quand le maire de Palaiseau se défait sur l'EPA Paris-Saclay et quand l'EPA Paris-Saclay ne communique pas les projets, ni aux associations, ni à un certain nombre de personnes dans la ville, cela produit un vote contre en Conseil municipal. La question est claire, cette procédure n'existe plus.



Marianne Desserrières

La raison pour laquelle nous l'avons fait apparaître sur cette carte est que, dans la prise d'initiative de modification du dossier de création de la ZAC (Zone d'aménagement concerté), lors du Conseil d'administration de juin, la possibilité envisagée par l'EPA Paris-Saclay était d'étendre le périmètre de la ZAC à la Ferme de la Vauve. Pour être dans une parfaite information du public, cela faisait partie de la motivation de l'initiative de la création modificative de la ZAC. Depuis la ville a délibéré défavorablement sur ce point et sur la création d'une zone d'aménagement différé. Nous en tiendrons donc compte à l'issue de la concertation sur la ZAC.

Par ailleurs, nous avons d'ores et déjà renoncé à la création de la Zone d'aménagement différé.



Marie-Claire Méry

L'arrêté du préfet dit que si l'avis de la commune est défavorable, vous irez au Conseil d'État. Ce n'est pas écrit que ce sera abandonné.



Philippe Van de Maele

La commune est intervenue postérieurement à l'arrêté du préfet. Nous n'irons pas en Conseil d'État contre l'avis d'une collectivité locale.



Jean-Marc Weulersse

Je voudrais simplement demander à l'EPA, à son directeur, d'intégrer plus à l'avenir les déplacements à vélo. Ils ont été multipliés par deux sur le plateau. Ils seront multipliés par cinq bientôt. L'ensemble des déplacements autour de ces différentes ZAC est loin d'être pris en compte par l'Établissement public d'aménagement. Ce n'est pas son travail. J'étais au département ce matin. L'association porte sa demande en particulier en grande couronne, sur les départementales, en rase campagne, où le vélo est dangereux. Il existe des besoins de circulation, par exemple entre Saclay et Jouy. La réponse de l'adjoint au déplacement est: nous n'avons pas l'argent. Nous avons fait le calcul, le réseau départemental, même au niveau de Saclay, sera prêt dans 50 ans. Il faut une accélération au moins autour de ces zones.



Philippe Van de Maele

Nous partageons votre analyse. Le déplacement en mode doux augmentera. C'est d'ailleurs un souhait, une volonté. Je ne peux pas répondre au nom du département. Dans les ZAC, la carte évolue tout le temps, des pistes cyclables en grande quantité sont prévues. Certaines sont déjà réalisées. Il n'y a pas toujours la continuité car tout n'est pas réalisé. Je souhaite que la carte de toutes les pistes cyclables soit montrée à chaque fois. Beaucoup sont prévues, d'autres sont réalisées. Je parle du Sud Plateau. La continuité n'existe pas partout car nous effectuons les projets au fur et à mesure, mais il existe un réseau de pistes cyclables et de mode piéton important. Nous y croyons beaucoup. Nous demandons dans tous les bâtiments de mettre des parcs à vélos en grande quantité.

Enfin, je suis intervenu auprès de l'État et des collectivités locales sur la piste cyclable allant de Corbeville jusqu'à Bièvre. Je sais que les travaux sont en cours entre l'État et les deux agglomérations pour sa réhabilitation. J'ai fait l'écho de votre demande, que je partage, auprès du département. Je n'assume pas la responsabilité de tous ces aspects.



Matthieu Pasquio

J'étais venu pour une deuxième question. Entre les documents que le Conseil municipal étudie et les documents que vous avez, nous venons piocher pour essayer d'avoir un bout de la vérité de l'aménagement de cette ZAC.

La délibération que nous avons votée comprenait les modifications. Il nous a été présenté en Conseil municipal deux modifications, notamment le Lycée international et la sous-préfecture. Les élus municipaux de Palaiseau n'ont pas statué sur la modification du centre d'exploitation de la ligne 18. J'apprends ce soir que la modification du dossier de création de la ZAC est aussi due à l'arrivée du centre d'exploitation de la ligne 18.

Si la phrase contient le mot «notamment», cela signifie qu'il existe autre chose. Ce soir, j'ai l'impression que cet autre chose est le centre d'exploitation de la ligne 18. Est-ce le cas ? Si ce n'est pas le cas, quelles sont les autres choses du «notamment» ?



Marianne Desserrières

Nos dossiers de 2013, avec la programmation que j'ai indiquée, avaient été bouleversés par l'arrivée du CDT et du centre d'exploitation de la ligne 18, mais ne conduisait pas à revoir de façon suffisamment significative pour que nous soyons obligés de modifier nos dossiers. Cela avait donné lieu à un protocole d'accord entre l'État, la collectivité et l'EPA Paris-Saclay qui avait revu les équilibres économiques mais qui ne gênait pas la poursuite des opérations.

L'État avait convenu que nous n'étions pas dans des modifications substantielles qui nécessitaient de revoir nos dossiers de création et réalisation de ZAC.

Aujourd'hui, d'autres événements arrivent et font basculer la programmation vers des écarts plus grands par rapport à la programmation initiale. Nous en profitons pour remettre à jour la totalité de notre Étude d'impact et de programmation. Nous tenons évidemment en compte d'événements qui se sont passés entre temps, mais qui, à eux seuls, ne justifiaient pas cette création de dossier.

« **Philippe Van de Maele**

L'intégration du SMR-SMI est arrivée via la procédure sur l'enquête publique du métro. Nous le prenons en compte. Le cumulatif fait que nous devons modifier l'étude d'impact et le dossier de création de la ZAC.

« **Jacques Cadelec**

J'ai deux demandes. Première question, je voudrais connaître le bilan de la production d'électricité par les 4 000 m² de panneaux solaires installés par EDF sur son centre de recherche. Deuxième question, l'Établissement public d'aménagement demande que certains bâtiments soient équipés pour recevoir des panneaux solaires mais les panneaux solaires ne sont pas financés. Un rapport du GIEC vient de sortir. Si nous voulons être en pointe, en France, au niveau national, sur ce cluster qui est le plus grand « in the World » - 75 000 étudiants -, je demande que des panneaux soient posés dans ces nouveaux bâtiments, notamment la sous-préfecture. Qu'on ne me dise pas qu'on n'a pas d'argent.

« **Philippe Van de Maele**

Je n'ai pas l'information du chiffre de production d'EDF. Je le récupérerai. Les bâtiments ont des prescriptions en ce sens. Il est leur demandé que 30 % de leur toiture soient équipés pour recevoir des panneaux solaires. Ensuite, si les propriétaires souhaitent s'équiper eux-mêmes, ils le font. À ce stade, ils ne l'ont pas fait.

Nous sommes en ce moment en train de coordonner avec tous les propriétaires des bâtiments l'idée de faire un appel à projet commun pour trouver des investisseurs qui loueraient les toits, les équiperait en panneaux solaires et qui se rémunéreraient en vendant de l'électricité. Cette démarche est en cours. Par ailleurs, en termes d'énergie renouvelable, nous travaillons sur un réseau d'échanges de chaud et de froid. Ce réseau a deux boucles différentes : l'une sur le quartier de l'École polytechnique que nous espérons pouvoir étendre jusqu'à Corbeville, et l'autre sur le quartier du Moulon. Ils seront en service en janvier. Nous diffuserons aussi de l'information sur la quantité d'énergie qui transite par ce réseau.

« **Philippe Radix**

Ma question porte sur l'Étude d'impact. Les impacts seront-ils réévalués sur l'extérieur de la ZAC ? Nous sommes soumis à des effondrements sur les coteaux et pas loin d'ici. Sont-ils dus ou pas à des changements ou un excès de circulation sur un certain nombre de rues ? Comment peuvent être pris en compte ces problèmes qui commencent à devenir très sérieux ? Vous avez dit qu'il n'y aurait pas d'enquête publique, ce que je comprends très bien. Une instance indépendante dira-t-elle que tel avis donné est obligatoirement à suivre ou pas ? Y aura-t-il un jugement ? La concertation est-elle simplement consultative ?

« **Philippe Van de Maele**

L'étude d'impact porte sur un périmètre plus large que la ZAC de Palaiseau pour tenir compte des effets cumulatifs.

« **Marianne Desserrières**

Sur les études de trafic, nous regardons toutes les voies d'accès donc le périmètre d'étude est assez large. Quand ce sont des études hydrauliques, nous regardons l'impact sur les bassins versants. Sur chaque thématique, l'échelle d'analyse des impacts est différente. Le bilan de la concertation fait partie de l'ensemble du dossier qui alimente la prise d'arrêtés. Pour la prise de ces arrêtés, le préfet prend en compte le bilan de la concertation.

« **Philippe Van de Maele**

Je vous remercie d'avoir participé à cette réunion. J'encourage tout le monde à donner son avis, ses remarques et poser ses questions sur les registres papier et sur celui dématérialisé qui est déjà ouvert. Passez l'information à tous ceux qui le souhaitent et qui sont intéressés pour participer à cette concertation.

« **Florence Durand Tornare**

Les documents seront mis sur le site au fur et à mesure. Je vous remercie des échanges qui ont eu lieu lors de cette réunion et vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 21h43.

Powerpoint de la réunion publique du jeudi 11 octobre 2018

PARIS-SACLAY

Concertation préalable à la modification du dossier de création de la Zone d'aménagement concerté du quartier de l'Ecole Polytechnique



Réunion publique du jeudi 11 octobre 2018 - 20h
Résidence Kley Paris-Saclay à Palaiseau

1

PARIS-SACLAY

Des précisions?
Vous avez la parole...
Merci de vous présenter

2

PARIS-SACLAY

Partie 1
L'avancement du projet de la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique

3

PARIS-SACLAY

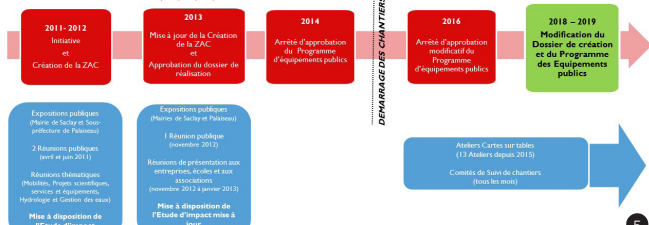
Marianne Desserrières
Directrice de projets
ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique et du Secteur de Corbeville

4

PARIS-SACLAY

La concertation de la ZAC du quartier de l'Ecole Polytechnique

- Révision simplifiée du PLU de Palaiseau
Enquête publique et Réunions publiques : février à mai 2013
- Arrêté d'Etat d'Usage
Enquête publique avril à juin 2013
- Déclaration d'Utilité publique du projet
Enquête publique sept. à octobre 2013



2011-2012 : Initiation et Création de la ZAC

2013 : Mise à jour de la Création de la ZAC et Approbation du dossier de réalisation

2014 : Arrêté d'approbation du Programme d'équipements publics

2016 : Arrêté d'approbation modificatif de Programme d'équipements publics

2018-2019 : Modification du Dossier de création et du Programme des Equipements publics

DEPARTEMENT DES CHANTIERS

Expositions publiques (Mairie de Saclay et Sous-préfecture de Palaiseau)
2 Réunions publiques (arrêté n° jan 2011)
Réunions thématiques (Mobilité, Equipements publics, Services et Equipements, Patrimoine et Culture des usagers)
Mise à disposition de l'Etude d'Impact

Expositions publiques (Mairie de Saclay et Palaiseau)
1 Réunion publique (novembre 2013)
Réunions de présentation aux entreprises, écoles et associations (novembre 2012 à janvier 2013)
Mise à disposition de l'Etude d'Impact mise à jour

Ateliers Cartes sur tables (13 Ateliers depuis 2015)
Comités de Suivi de chantiers (depuis les chantiers)

5

PARIS-SACLAY

Camille Lobet
Chargée de projet
ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique

6

PARIS-SACLAY

Des précisions?
Vous avez la parole...
Merci de vous présenter

7

PARIS-SACLAY

Partie 1
L'avancement du projet de la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique

8

PARIS-SACLAY

Marianne Desserrières

Directrice de projets
ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique et du Secteur de Corbeville

9

PARIS-SACLAY

La concertation de la ZAC du quartier de l'Ecole Polytechnique

➤ Révision simplifiée du PLU de Palaiseau
Enquête publique et Réunions publiques : février à mai 2013

➤ Arrêté Loi sur l'eau
Enquête publique : avril à juin 2013

➤ Déclaration d'Utilité publique du projet
Enquête publique : sept. à octobre 2013

2011-2012 Initiative et Création de la ZAC

2013 Mise à jour de la Création de la ZAC et Approbation du dossier de réalisation

2014 Arrêté d'approbation du Programme d'équipements publics

2016 Arrêté d'approbation modifié du Programme d'équipements publics

2018 - 2019 Modification du Dossier de création et du Programme des Equipements publics

DEMARREGE CHANTIERS

Ateliers Cartes sur table (13 Ateliers depuis 2015)
Comités de suivi de chantiers (deux les mois)

10

PARIS-SACLAY

Camille Lobet

Chargée de projet
ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique

11

PARIS-SACLAY

Situation de la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique en mars 2010

12

PARIS-SACLAY

Situation de la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique en juillet 2018

13

PARIS-SACLAY

ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique

196 000 m ² d'enseignement et de recherche 137 000 m ² réalisés	400 000 m ² de développement économique 95 000 m ² réalisés	182 000 m ² de logements (libres, sociaux intermédiaires, accession maîtrisée, résidences personnes âgées, étudiants) 32 000 m ² réalisés	14 000 m ² d'équipements publics 0 m ² réalisés	17 000 m ² de services et commerces 6 000 m ² réalisés
--	--	--	--	---

Source: EPA Paris-Saclay, 2018.

14

PARIS-SACLAY

Le projet existant

Bâtiments livrés
Chantiers en cours

Résidence étudiante Batigère Livraison 2018

Radar de l'aviation civile Mise en service en 2017

Ecole Polytechnique

ENSAE ParisTech Ouverture en 2017

15

PARIS-SACLAY

Le projet existant

Bâtiments livrés
Chantiers en cours

Résidence étudiante Logement Francilien et parking public 425 places Livraison 2019

Résidence étudiante Pichet commerces Livraison 2018

Résidence étudiante Kley, un hôtel et des commerces Ouverture en sept. 2018

Résidence étudiante, restaurant universitaire, restaurant inter-entreprise et commerces Ouverture en 2016

Institut Photovoltaïque d'Ile de France Ouverture en 2017

Institut Mines-Télécom Livraison 2019

Horiba

16

PARIS-SACLAY

Le projet existant

EDF Campus Ouverture en 2016
EDF R&D Ouverture en 2016
DigiHall (hors ZAC)
Danone R&D

Bâtiments livrés
Chantiers en cours

17

PARIS-SACLAY

Dernières livraisons des projets immobiliers

Centre de nanosciences et de nanotechnologies
Institut photovoltaïque d'Île-de-France
Radar de l'aviation civile
ENSAE Paris Tech
Résidence Kley, hôtel, commerces
Restaurant Inter-entreprises

18

PARIS-SACLAY

Les espaces publics

Bassin d'eaux pluviales
Boulevard Gaspard Monge
Boulevard Gaspard Monge de nuit
Avenue de la Vauve
Cours Pierre Vasseur
Cours Gilbert Simondon

19

PARIS-SACLAY

Les aménités du quartier

20

PARIS-SACLAY

Les commerces de la place Marguerite Pery
Ouverture des commerces à l'automne 2018

Brasserie « Au Living », 400 m²
Tabac-maison de la presse, 70 m²
Entrée de la rés. Adego
Commerce à définir, 140 m²
BNP Paribas avec distributeur, 100 m²
Franchisé avec espace restauration, 590 m²
Boulangerie, saladerie, restauration rapide, 315 m²

Pavillon de la place

21

PARIS-SACLAY

Les prochains chantiers

Campus Agro Paris Tech puis Terres Inovia - Livraison 2022
Sous-préfecture de Palaiseau - Livraison en 2022
Pôle sportif et rés. étudiants - Livraison 2022
Lycée international, 1400 élèves - Livraison en 2022
PHE - Livraison 2020
Maison des ingénieurs de l'Agro - Livraison 2022
DigiHall - Livraison 2022
Résidence étudiante - Livraison 2022
Logements étudiants CDC Habitat - Livraison 2022
Pôle Mécatronique - Livraison 2022

22

PARIS-SACLAY

Les circulations douces à terme sur le Campus Urbain

23

PARIS-SACLAY

Des études paysagères en cours

Le Green
Réalisation pour l'arrivée du lycée international
Atelier Cartes sur table en juin 2018

Les liaisons plateau-vallée
Atelier Cartes sur table en juin 2018

Entre la gare Lozère et l'École polytechnique
Réalisation été 2019

Entre la gare Le Guichet et Nano-Innov
Réalisation début 2020

Le parc du quartier – 96 hectares
Réalisation de la première phase au nord de Danone et EDF Lab en automne 2019

24

PARIS-SACLAY

Des précisions, des avis ?
Vous avez la parole...
 Merci de vous présenter

25

PARIS-SACLAY

Partie 2
La modification du dossier de création

26

PARIS-SACLAY

Marianne Desserrières
 Directrice de projets
 ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique et du Secteur de Corbeville

27

PARIS-SACLAY

Modification du dossier de création de la ZAC du quartier de l'Ecole Polytechnique

28

PARIS-SACLAY

29

PARIS-SACLAY

Les modalités de la concertation
 Une nouvelle procédure de concertation préalable

- Délibération du Conseil Municipal de Palaiseau le 24 septembre 2018
- Délibération du Conseil Municipal de Saclay le 28 mai 2018

Les modalités de concertation validées sont les suivantes :

- Parution d'un avis d'engagement de la concertation préalable dans deux journaux locaux ;
- Affichage en mairie de la délibération d'engagement de la concertation préalable ;
- Mise à disposition sur le site internet de l'EPA Paris-Saclay d'une présentation et d'un registre dématérialisé afin que le public puisse donner son avis sur le projet ;
- Organisation d'une réunion publique sur le projet.

30

PARIS-SACLAY

Les étapes de la procédure
Calendrier prévisionnel

31

PARIS-SACLAY

Des précisions, des avis, des contributions sur ce projet ?
Vous avez la parole...
 Merci de vous présenter

32

PARIS-SACLAY

Les garanties de la concertation

Le registre électronique

Donnez votre contribution

Selon les modalités de concertation fixées pour chaque projet par le Conseil d'Administration, un registre dématérialisé est mis en place afin que le public puisse consulter et donner son avis sans avoir à se déplacer en mairie et en préfecture.

Le registre dématérialisé qui complète le dispositif classique du registre papier, possède la même valeur juridique.

EPA Paris-Saclay - Charte de modération et de participation à la rubrique concertation

Nom *

Prénom *

Email *

33

PARIS-SACLAY

Un site : www.epaps.fr

Un blog : www.media-paris-saclay.fr

Une émission : Paris-Saclay TV sur TVFII 78 et Téléif

Un lieu : le PROTO204 www.proto204.co

 ParisSaclay
 @ParisSaclay
 youtube.com/ParisSaclay
 Paris-Saclay
 Établissement public d'aménagement Paris-Saclay

34

PARIS-SACLAY

Les garanties de la concertation

La concertation préalable, c'est quoi ?

Une concertation préalable est un dispositif prévu par l'article L121-16 du Code de l'environnement qui prévoit d'«associer le public à l'élaboration d'un projet, plan ou programme» mentionné à l'article L121-8 du même code.

Elle permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet ou des objectifs et des principales orientations du projet, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire.

35

PARIS-SACLAY

Les garanties de la concertation

L'EPA Paris-Saclay, adhérent de la Charte de la participation du public

La charte de la participation du public




 Démocratie participative dialogue environnemental

36

PARIS-SACLAY

Le déroulé de la réunion publique

- **Partie 1**
L'avancement du projet de la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique
- **Partie 2**
La modification du dossier de création de la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique

37

Deuxième réunion publique — Jeudi 20 décembre 2018

Cette deuxième réunion publique s'est tenue le 20 décembre 2018, au sein de l'Institut photovoltaïque d'Île-de-France, à Palaiseau. Elle a mobilisé les élus locaux, les associations locales ainsi que des habitants des villes du plateau. Une soixantaine de personnes étaient présentes à cette deuxième réunion publique.

La liste des personnes présentes n'est pas exhaustive.

ÉLUS

Grégoire de Lastevrie, Maire de Palaiseau
Philippe Radix, élu d'opposition à Palaiseau
Éric Houet, élu d'opposition à Palaiseau
Anne Launay, Conseillère départementale de l'Essonne

ASSOCIATIONS DU PLATEAU

Patrick Cabon, membre de l'association ADPP
Paul Sergent, membre de l'association UASPS
Cyril Girardin, Président de l'AMAP Jardins de Cérès

HABITANTS

Catherine Deschatrette, habitante de Palaiseau sur le plateau
Michel Rouille
Catherine Henault, habitante du quartier de la Troche

EPA PARIS-SACLAY

Philippe Van de Maele, Directeur général
Marianne Desserrieres, Directrice de projets des quartiers de l'École polytechnique et de Corbeville
Guillaume Rousseau, chef de projet du quartier de l'École polytechnique
Camille Lobet, chargée de projet du quartier de l'École polytechnique
Maxime Marchal, chargé de projet du quartier de l'École polytechnique
Thibaut Rivallin, chargé de projet des quartiers de l'École polytechnique et Corbeville
Clément Guzman, chef de projet Corbeville
Chloé Dutertre, chargée de communication

Par ordre d'intervention :

Philippe Van de Maele,
 Directeur général de
 l'Établissement public
 d'aménagement Paris-Saclay

Grégoire de Lasteyrie,
 Maire de Palaiseau
Marianne Desserrieres,
 Directrice de projet
 des quartiers de l'École
 polytechnique et Corbeville

Camille Lobet,
 chargée de projet du quartier
 de l'École polytechnique

Patrick Cabon,
 membre de l'association ADPP
Catherine Deschatrette,
 habitante du plateau

Paul Sergent,
 membre de l'association UASPS
Michel Rouille

Éric Houet,
 élu d'opposition à Palaiseau
Anne Launay,
 Conseillère départementale
 de l'Essonne

Une intervenante
Cyril Girardin,
 Président de l'AMAP
 Jardins de Cérès

Philippe Radix,
 élu d'opposition à Palaiseau
Catherine Henault,
 habitante du quartier
 de la Troche

La réunion est ouverte à 18h45.

Après avoir salué le public et remercié de sa présence pour cette réunion qui s'inscrit dans le cadre de la concertation préalable à la modification du dossier de création de la Zone d'aménagement concerté du quartier de l'École polytechnique, Philippe Van de Maele, Directeur général de l'EPA Paris-Saclay, donne la parole au Maire de Palaiseau.



Grégoire de Lasteyrie

Pour bien reposer le contexte, je vais, peu ou prou, dire ce que j'avais dit à la précédente réunion publique, qui avait eu lieu à quelques mètres d'ici, mais vous étiez bien moins présents. C'est pourquoi, j'avais la tenue d'une seconde réunion. Ce qui se construit actuellement est un projet qui a été lancé en 2010 par la loi du 3 juin 2010 du Grand Paris, et pour lequel la précédente municipalité avait acté un aménagement de zone. Depuis, cet aménagement a subi pas mal de modifications, dont certaines plaisent à la Ville de Palaiseau et d'autres non.

Ce qui plait à la municipalité :

- la réduction de 40% des logements familiaux initialement prévus pour passer de 2300 à 1500 ;
- l'implantation d'un Lycée international ;
- le déménagement de la sous-préfecture sur le quartier de l'École polytechnique.

Ce qui déplaît à la municipalité et qui s'y oppose :

- l'aménagement du centre de remisage et centre technique des installations de la ligne 18 (SMR-SMI) par la Société du Grand Paris. La municipalité considère que ces équipements sont sources de nuisances, parce ils consomment de l'espace et ne rapportent pas grand-chose d'un point de vue urbain, pas uniquement parce que nous ne voulons pas que ce soit chez nous et que nous préférierions que ce soit chez le voisin, pas uniquement parce que, d'un point de vue environnemental, on coupe une trame verte et bleue, mais parce que, d'un point de vue technique, c'est absurde. Dans toutes les lignes de métro, dans toutes les lignes de train qui se construisent partout dans le monde, les SMR-SMI se mettent toujours en bout de ligne. Ce sera la seule ligne qui aura le SMR-SMI en plein milieu.

Ces évolutions modifient substantiellement le visage de la ZAC. Nous nous devons donc de modifier ses documents réglementaires. C'est la raison de cette concertation selon des modalités votées par le Conseil d'administration et la municipalité, modalités auxquelles j'ai fait ajouter la réunion de ce soir.

Il est très important que nous soyons nombreux à donner nos avis, même s'ils divergent. Peut-être que des personnes pensent qu'il faut encore plus de logements, d'autres moins de logements, qu'un Lycée international est une mauvaise idée, que le SMR-SMI est une bonne chose... Toutes les opinions ont le droit d'exister. C'est à cela que sert cette concertation. Les concertations, parfois, font évoluer les choses, et parfois ne les font pas évoluer. Nous verrons...

J'aimerais évoquer ce soir un dernier sujet avant de laisser la parole aux équipes de l'Établissement public d'aménagement : la Ferme de la Vauve. L'État a commencé à me parler de l'idée d'étendre la ZAC selon des modalités juridiques différentes sur la Ferme de la Vauve. J'ai tout de suite affirmé, d'abord dans des relations interpersonnelles, puis publiquement à travers le conseil municipal de la Ville de Palaiseau, que j'étais opposé à ce que la Ferme de la Vauve rentre dans le périmètre d'aménagement de la ZAC du quartier de l'École polytechnique. Monsieur le Directeur, à la dernière réunion, vous avez dit que c'était un projet que vous abandonniez, mais c'est encore dans le dossier de concertation qui a été fait cet été. Pour autant, je pense que votre parole publique sur ce sujet est importante. En tout cas, je souhaite pouvoir entendre que, sur la ferme, il n'y a effectivement plus de projet.

Si le projet devait avancer néanmoins, nous engagerions les mesures que la loi nous permet d'engager pour protéger nos intérêts, parce que je pense que ce n'est pas du tout le sens de l'histoire que de travailler aujourd'hui à cette problématique.

Voilà ce que je voulais redire en introduction. Ce sont évidemment des sujets qui dépassent les bornes de la Ville de Palaiseau, les bornes de l'agglomération de Paris-Saclay et même les bornes de l'Essonne, parce que le projet de Paris-Saclay, tel qu'il a été imaginé par l'État, est un cluster ayant vocation à être le huitième cluster mondial, à regrouper 15% de la recherche française. C'est une ambition que je soutiens, à condition qu'elle ne se fasse pas au détriment du territoire, voire même que le territoire puisse bénéficier des retombées positives de ce cluster, notamment dans toute la vie et les activités que l'on est en train d'essayer d'imaginer et de créer sur le plateau et qu'elles bénéficient aux habitants des vallées.



Philippe Van de Maele

Merci, monsieur le Maire. Nous allons faire une présentation de la démarche concernant la ZAC du quartier de l'École polytechnique et ses modifications demandées par le Conseil d'administration de l'EPA Paris-Saclay.

Je reviendrai sur la notion de périmètre et du problème de la Ferme de la Vauve, mais, avant, je voudrais re-balayer l'enjeu général du projet de Paris-Saclay, tel que l'État l'a décidé et tel que le Parlement l'a approuvé dans le cadre la loi du Grand Paris et des différents projets, notamment le projet Campus de l'Université de Paris-Saclay.

Le projet de Paris-Saclay, concerne un territoire global situé sur trois agglomérations : Versailles Grand Parc, Saint-Quentin-en-Yvelines et Paris-Saclay en Essonne.

Il a une quadruple ambition :

1) la première étant de créer un pôle académique de rang mondial, qui regroupe plus de 15 % de la recherche académique française avec la création de l'Université de Paris-Saclay et celle de NewUni. L'Université de Paris-Saclay regroupe trois universités : l'Université de Paris Sud, l'Université de Versailles-Saint-Quentin et l'Université d'Evry, et quatre grandes écoles : CentraleSupélec, l'IØGS, Normal Sup Paris-Saclay et l'Institut national d'agronomie.

NewUni regroupe l'École polytechnique, l'ENSTA, l'ENSAE, Télécom ParisTech et Télécom Paris-Sud.

C'est un enjeu institutionnel que de structurer cette création d'université de rang mondial. Ce schéma institutionnel est en cours de finalisation. L'ordonnance permettant de le faire est sortie il y a maintenant une quinzaine de jours. L'objectif est que, d'ici la fin de l'année, les décrets statutaires de ces deux établissements soient publiés ;

2) la deuxième est d'accueillir sur le territoire un certain nombre de sites d'enseignement supérieur et de recherche. L'ENSTA s'est installée de l'autre côté du campus de Polytechnique.

L'ENSAE, l'École nationale de la statistique et de l'administration économique, est aussi juste à côté, sur le campus de l'École polytechnique. Télécom ParisTech devrait ouvrir l'été prochain. L'Agro a démarré son grand campus conjoint avec l'INRA, toujours sur Palaiseau, etc.

D'autres projets sont à signaler :

- l'arrivée de Centrale qui a rejoint Supélec dans les bâtiments qui ont ouvert l'année dernière ;
- Normale Sup Cachan devenue Normal Sup Paris-Saclay, devraient ouvrir à la rentrée prochaine ;
- un grand pôle Biologie-Pharmacie-Chimie de l'Université de Paris Sud va regrouper la faculté de pharmacie qui est actuellement à Châtenay-Malabry et des pôles d'activité biologie et chimie qui sont actuellement dans la vallée ;
- des regroupements de laboratoires existants pour créer des unités mixtes de recherche : le CNN, qui est un centre de nanotechnologies conjoint entre le CNRS et l'Université de Paris Sud, l'I2BC sur les biologies cellulaires dans le campus du CNRS à Gif-sur-Yvette. Il y en a d'autres sur le CEA notamment, que l'on appelle NeuroSpin et NeuroPsy - NeuroSpin étant l'outil qui se trouve sur le campus du CEA.

3) la troisième est de créer un cluster de rang mondial, c'est-à-dire un partenariat entre le monde académique et le monde économique ;

4) et enfin le quatrième enjeu est de créer un aménagement durable avec deux dimensions :

- une zone protégée, la ZPNAF (zone de protection naturelle agricole et forestière), que d'aucuns connaissent, qui fait 4115 hectares, avec l'obligation d'avoir au moins 2400 hectares de terres agricoles protégés et interdites à toute urbanisation ;
- construire une ville dans une dynamique de développement durable, une vie sociale et urbaine. C'est un gros enjeu que nous avons derrière nous, de rendre ce territoire attractif et vivant. Les premiers commerces ouvriront (une banque a déjà là) en début d'année prochaine.

Ce sont aussi des enjeux d'énergies renouvelables, d'économies énergétiques des bâtiments que l'on construit, de mutualisations d'un certain nombre de services.

Enfin, nous travaillons à des espaces publics larges et ouverts, des aménagements verts au cœur de ville et en lisière. L'aménagement du sud du plateau, de Palaiseau jusqu'à Saint-Aubin se décompose en trois outils d'aménagement, que l'on appelle des zones d'aménagement concerté, des ZAC.

Il y a celle du quartier de l'École polytechnique, sur lequel nous sommes aujourd'hui, qui est l'objet de la discussion d'aujourd'hui; celle de Moulon, qui est à la fois sur Gif-sur-Yvette et sur Orsay; celle de Corbeville qui fait l'objet, en ce moment même, d'une dynamique de concertation, sur laquelle il y a encore des échanges à avoir.

Pour rentrer dans le détail, je vais juste répondre sur la partie Ferme de la Vauve, parce que je sais que c'est un enjeu qui a sensibilisé beaucoup de monde. La Ferme de la Vauve est une ferme briarde qui se trouve juste derrière nous, en zone agricole, aujourd'hui au PLU.

Nous avons proposé de pouvoir l'intégrer au périmètre, pour pouvoir travailler dessus pour des activités agricoles ou des activités d'équipement public qui auraient été remises à la collectivité locale.

C'est un travail que nous avons peut-être lancé trop vite.

Deux démarches ont été faites :

- une pré-ZAD avait été lancée, en vue de faire une ZAD (Zone d'aménagement différé), pour laquelle le Conseil municipal a donné un avis défavorable. Nous n'irons donc pas au bout de la procédure de ZAD, je le dis;
- par ailleurs, la modification du périmètre de ZAC (c'est le même objectif, mais ce sont deux procédures différentes). Là aussi, suite à un certain nombre de demandes de la ville (le point est toujours à la concertation, puisque c'est dans le cadre de la délibération du Conseil d'administration qui a proposé la concertation sur cette modification de périmètre), je ne proposerai pas au Conseil d'administration de confirmer la modification du périmètre. Donc, nous resterons sur le périmètre initial. Je le confirme officiellement. Je l'avais déjà dit plusieurs fois. Il n'y a donc pas de modification de périmètre à ce niveau-ci.

Je laisse la parole à Marianne Desserrières, Directrice de la ZAC de l'École polytechnique.



Marianne Desserrières

Sur le déroulé de la réunion publique, comme nous sommes sur une ZAC qui existe, qui a déjà un certain historique, nous avons pensé vous présenter l'avancement du projet de la ZAC avant de rentrer dans une deuxième partie, objet de cette réunion de concertation préalable, à savoir le contenu de la modification du dossier de création qui fait l'objet de la concertation.

Sur l'avancement du projet de la ZAC, je vais rapidement rappeler qu'on s'inscrit dans une histoire qui est déjà un peu longue. L'initiative de la création de la ZAC date de 2011/2012. Elle a donné lieu à l'époque à des expositions publiques, à des réunions publiques en avril et juin 2011, à beaucoup de réunions thématiques sur les différents angles du projet d'aménagement (les mobilités, les projets scientifiques, les services, les équipements, l'hydrologie, la gestion des eaux). Il y a eu une mise à disposition d'une étude d'impact. Nous y reviendrons puisque c'est une pièce majeure du dossier de création que nous mettons à jour et qui va faire l'objet d'une nouvelle mise à disposition dans le cadre de la modification pour laquelle nous nous voyons aujourd'hui. Suite à cela, avait été créée la ZAC.

En 2013, nous avons fait une mise à jour de la création de la ZAC et l'approbation du dossier de réalisation avec son programme des équipements publics. C'est ce qui a permis à la ZAC de rentrer en phase opérationnelle et aux premières constructions de commencer. À cette occasion, il y avait eu de nouvelles expositions publiques, une nouvelle réunion publique en novembre 2012, des réunions de présentation aux entreprises, aux écoles, aux associations, et une nouvelle mise à disposition de l'étude d'impact mise à jour pour intégrer ces premières modifications.

En parallèle, une révision simplifiée du PLU (plan local d'urbanisme) de la ville de Palaiseau avait donné lieu là aussi à une enquête publique et des réunions publiques de février à mai 2013.

Toujours dans le cadre des procédures qui ont permis de démarrer les premiers travaux, il y avait eu toute la procédure relative à la loi sur l'eau au titre du code de l'environnement, qui avait donné là aussi lieu à une enquête qui s'était déroulée d'avril à juin 2013. Enfin, une déclaration d'utilité publique du projet avait donné lieu, elle aussi, à une enquête publique de septembre à octobre 2013.

En 2014, un arrêté d'approbation du programme des équipements publics a permis d'enclencher les chantiers.

Ensuite, en 2016, une première modification du programme des équipements publics est intervenue.

Aujourd'hui, en 2018, est proposée une nouvelle modification du dossier de création et du programme des équipements publics. En parallèle de toutes ces procédures réglementaires et formelles d'enquête publique, de concertation préalable, nous menons, depuis le démarrage des opérations et en continu sur l'opération, des ateliers « Cartes sur table ». Il y a eu 13 ateliers depuis 2015, sur différentes thématiques. Nous avons aussi des comités de suivi de chantier tous les mois avec les associations et les utilisateurs du plateau.

Nous menons aussi d'autres opérations que nous n'avons pas listées ici, mais nous venons régulièrement avec un bus dans le quartier présenter l'avancement des chantiers. Donc, nous avons toute une panoplie d'informations que nous complétons et que nous allons développer maintenant que le quartier se développe et qu'il y a de plus en plus d'utilisateurs présents sur le plateau. Je laisse Camille Lobet, chargée de projets, vous présenter l'avancement opérationnel des chantiers.



Camille Lobet

Au début du projet, en 2010, le site était peu urbanisé, avec des institutions telles que l'École polytechnique, Danone, Thales, l'IOGS. Malgré le dynamisme de ces institutions, le site était mal desservi et peu aménagé, avec un accès difficile aux transports en commun ou encore des espaces publics n'offrant pas de possibilité de circulation pour les piétons et pour les cyclistes.

Ces entités, lors de leur installation, ont toutes développé à l'échelle de leur parcelle, des nappes de parking importantes. Elles étaient peu denses et finalement elles se sont repliées sur elles-mêmes, ne créant pas de synergie entre elles.

Tout l'objectif de l'EPA Paris-Saclay, en partenariat avec les collectivités, est d'essayer de rompre avec cette logique de dispersion et de créer un véritable quartier.

Les chantiers ont démarré en 2014, accompagnés de nos urbanistes, architectes, paysagistes et ingénieurs. La stratégie d'aménagement de l'EPA s'organise autour de trois axes majeurs :

- 1) créer des quartiers mixtes et denses. Mixtes, en évitant la sectorisation du quartier par programme, un espace de logement, un espace d'activité économique, un espace pour les écoles. Denses, pour essayer d'éviter d'artificialiser les sols et d'intégrer à 100% les parkings à la parcelle en souterrain;
- 2) aménager des espaces publics confortables à la fois pour les piétons, les vélos, les espaces partagés; favoriser les liaisons plateau-vallée, les circulations cyclistes, accompagner le développement des transports en commun, notamment avec la livraison en 2015 du bus en site propre;
- 3) renforcer l'interface entre ce nouveau quartier et l'espace agricole, notamment avec la création d'un parc au nord, le parc naturaliste (on l'entend aussi bien sous le nom des lisières), du côté de Gif-sur-Yvette, dont le démarrage arrivera fin 2019/début 2020.

La programmation du quartier est majoritairement tournée vers les activités économiques. Aujourd'hui, l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur sont livrés ou en cours de chantier.

Cela s'accompagne aussi de résidences étudiantes. Pour chaque arrivée d'école, on organise l'arrivée de résidences étudiantes. Les premiers commerces arrivent entre aujourd'hui et mars. À terme, on accueillera des équipements publics pour le compte de la ville de Palaiseau, comme un pôle sportif avec un gymnase et une salle de boxe, un groupe scolaire, une crèche, des locaux communaux associatifs et techniques, un Lycée international pour le compte de la Région, de 2200 élèves, la sous-préfecture de Palaiseau, etc.

À côté de ces équipements publics, la première polarité centrale de commerces se trouvera juste derrière l'Institut Mines Télécom, avec l'arrivée de 5 commerces: une boulangerie, un Franprix, un tabac-presse, un restaurant et une banque, avec prochainement l'installation d'un DAB.

Lors de la précédente réunion, vous nous avez posé quelques questions sur les circulations douces. La majorité de nos espaces publics sont concernés par des aménagements vélos. Sont réalisés aujourd'hui l'avenue de la Vauve, le boulevard Monge, le boulevard Thomas Gobert. Ensuite, l'aménagement de ces futures parcelles s'accompagne d'aménagement des espaces publics, avec la réalisation de pistes cyclables. Aujourd'hui, trois études paysagères majeures sont en cours d'études, dont le parc au nord, où on proposera des parcours sportifs et ludiques, tout en intégrant nos espaces de stockage d'eaux pluviales et nos compensations écologiques. Deux liaisons sont en cours d'étude et bientôt en chantier entre la gare Le Guichet Nano-INNOV, la gare Lozère et l'École polytechnique. Puis le Green, un parc urbain, fera la transition entre le quartier que l'on est en train de développer et le site de l'École polytechnique.

En ce qui concerne la réalisation des mesures compensatoires, un certain nombre de mares ont été réalisées, constituant une continuité. Pour la gestion des eaux pluviales, le lac existant de Polytechnique s'inscrit dans un réseau, puisqu'on a réalisé un chenal qui permet de le relier aux autres bassins de la ZAC. Après la création de 3 bassins, on est en train de finir la réalisation d'un certain nombre de chapelets de mares qui, là aussi, permettent de boucler la partie ouest de tout notre corridor et de faire nos continuités écologiques.

Nous allons continuer à développer les zones humides autour du bassin de l'École polytechnique, et autour du lac en tenant compte de l'arrivée du centre d'exploitation de la ligne 18. Nous avons commencé à réaliser la continuité également au sud, avec un certain nombre d'aménagements qui ont été faits, de zones humides et de mares qui permettent là aussi de commencer à constituer la première brique de cette continuité au sud. Nous poursuivrons l'aménagement au fil des besoins et de la réalisation des espaces publics de la partie sud.



Marianne Desserrières

Maintenant, nous allons présenter la modification du dossier de création. Je rappelle la programmation initiale de 2013, il était prévu à peu près 200 000 m² d'enseignement supérieur et de recherche, 360 000 m² d'activité économique, 2500 logements familiaux, 2600 lits étudiants et environ 36 000 m² d'équipements publics, services et commerces qui venaient accompagner cette programmation. Depuis 2013, un certain nombre d'événements se sont passés.

D'abord, une première phase d'élaboration du contrat de développement territorial, territoire sud plateau, a permis d'ajuster une première fois la programmation de logements familiaux puisque, dans le CDT, il était prévu de faire 2000 logements, et non plus les 2500 initiaux.

Ensuite, l'État et la Société du Grand Paris ont localisé le centre d'exploitation de la ligne 18 dans le périmètre de la ZAC, ce qui a conduit là aussi à retravailler avec les collectivités sur la programmation, puisque ce centre d'exploitation venait s'implanter sur un secteur où on avait initialement prévu de mettre des logements. Donc, on a revu le schéma d'aménagement pour le porter à 400 000 m² d'activités économiques définis dans le CDT et 1500 logements familiaux et 3080 lits étudiants. La différence entre les deux vient de l'intégration du programme Bachelor de l'École polytechnique, qui a rajouté un nombre de lits, mais en lien avec le programme d'enseignement de l'école.

C'est le programme des équipements publics qui augmente le plus, avec l'intégration des 22 000 m² de surface de plancher du centre d'exploitation de la ligne 18, à peu près 15 000 m² du Lycée international et 2 000 m² de la sous-préfecture.

Cette nouvelle programmation globale de la ZAC, après discussion avec les services de l'État, nous a conduits à une mise à jour de notre étude d'impact, du programme des équipements publics et du dossier de réalisation.

On a eu une prise d'initiative le 19 juin 2018 par le Conseil d'administration de l'EPA Paris-Saclay de la création modificative de la ZAC et des délibérations des Conseils municipaux de Saclay et de Palaiseau, qui ont entériné les modalités de cette concertation, à savoir la parution d'un avis d'engagement de la concertation dans des journaux locaux, l'affichage dans les deux mairies de la délibération d'engagement de la concertation, la mise à disposition sur le site internet de l'EPA Paris-Saclay d'une présentation et d'un registre dématérialisé, sur lequel un certain nombre d'entre vous ont déjà pu poser des questions et donner leurs avis, l'organisation d'une réunion publique.

La concertation a officiellement démarré le 27 septembre 2018. Le 11 octobre, avait lieu la première réunion publique, puis cette deuxième aujourd'hui. La fin de la concertation préalable étant fin janvier 2019, on fermera le registre électronique et on tirera, pour le Conseil d'administration de l'EPA Paris-Saclay en mars, le bilan de la concertation. Le Conseil d'administration en mars permettra d'arrêter un projet de dossier. Ensuite, nous mettrons à disposition du public le dossier complet, donc l'étude d'impact, le dossier de création, le dossier de réalisation. Cela va conduire ensuite à des arrêtés préfectoraux qui pourraient être pris à l'été 2019.

Une question nous avait été posée à la précédente réunion publique sur le périmètre de l'étude d'impact, qui sera mise à disposition du public au printemps. C'est tout le quartier de l'École polytechnique, plus le permis d'aménager du secteur que l'on appelle QOX Sud, qui était un secteur préexistant à notre opération d'aménagement, plus tout le périmètre qui est en cours de concertation sur le projet de création de la ZAC de Corbeville. Donc, l'étude d'impact porte sur l'ensemble. On avait aussi, dans le périmètre de l'étude d'impact, inclus le périmètre de la Ferme de la Vauve, mais je ne reviens pas sur le fait qu'on ne proposera pas d'élargissement du périmètre de la ZAC. C'était simplement pris dans le scope de notre étude. Le registre électronique existe et est à votre disposition. Maintenant, nous sommes évidemment disposés à répondre à toutes vos questions.

« Patrick Cabon

J'avais vu sur la présentation de la concertation qu'on pouvait poser des questions et que les réponses seraient apportées sur le site même de la concertation. Depuis octobre, on pose des questions mais on n'a aucune réponse.

J'avais posé plusieurs questions concernant :

- des précisions sur les parcelles cadastrales de la ZAD, et de la Ferme de la Vauve ;
- les nuisances d'un SMR-SMI, son impact sur 200 mètres ou 500 mètres, son architecture et les compensations environnementales. Nous sommes évidemment contre ce site industriel à l'entrée de la prestigieuse École polytechnique. Avec le report de 2 ou 3 ans (puisqu'on nous parle maintenant de 2026 pour le tronçon Massy-Saclay), il est possible d'étudier d'autres sites en bout de la ligne par exemple ou d'utiliser le site de maintenance d'Orlyval à Wissous, qui pourrait très bien être agrandi. Il y a de la place. C'est au bord de l'autoroute A6. Je pense qu'il y aurait moins de contraintes qu'ici, où il faut complètement bouleverser le secteur nord-est de la ZAC ;
- la sous-préfecture, le Lycée international ;
- l'équilibre financier d'avant et d'après la modification de ZAC.

« Philippe Van de Maele

Par rapport aux projets des tiers :

- la SGP, qui porte la ligne 18, a fait une enquête publique. C'est dans ce cadre-là que ces nuisances ont été présentées. Je ne suis pas compétent pour vous donner les nuisances du SMR-SMI. Il faut se reporter au projet de la SGP ;
- la sous-préfecture sera installée près de la future gare de Palaiseau sur le quartier de l'École polytechnique. Le choix définitif du projet, qui a été analysé en octobre, relève d'une décision du ministère de l'Intérieur qui n'a pas été confirmée ;
- le Lycée international - et je pense que c'est bonne chose - apporte une vraie valeur et va répondre à un certain nombre de souhaits de bénéficier d'un tel équipement. Le positionnement a été identifié avec les services de la Région. Il y a, en ce moment, au sein de la Région, une consultation qui travaille sur le choix du projet de Lycée, aussi bien architectural que technique.

« Catherine Deschatrette

Quels sont les critères qui vous ont poussé à accélérer le programme du Lycée et de la sous-préfecture ? Entre deux diapositives, on voit qu'il y a deux années de décalage.

« Philippe Van de Maele

C'est le choix de l'État pour la sous-préfecture de lancer ces travaux et d'arriver en 2021. De même que pour le Lycée, c'est une décision du Conseil régional d'ouvrir ce Lycée en 2021.

« Marianne Desserrières

C'est une erreur dans la légende. Merci pour votre lecture attentive, nous allons corriger tout de suite. Il n'a jamais été question que ce soit autre chose que 2021.

« Paul Sergent

J'ai une question sur cette concertation, comme sur celle de Corbeville. La discrétion de la publicité de l'existence de cette concertation est remarquable, c'est-à-dire que si vous n'êtes pas sur les listings de l'EPA Paris-Saclay pour avoir un e-mail, je ne sais pas comment vous pouvez connaître l'existence de ces concertations.

Ensuite, je suis surpris d'un certain nombre de modifications qui sont apportées par rapport au contrat de développement territorial qui avait été signé entre l'État et la communauté Paris-Saclay à l'époque. En particulier, le Lycée international devait être sur la ZAC de Corbeville.

« Philippe Van de Maele

Nos réunions sont publiées dans la presse : *Le Parisien* et *Le Républicain*, les journaux municipaux, notre site internet et nos envois à toutes celles et ceux qui s'inscrivent à nos réunions via notre site ou participent à nos réunions régulières. Pour revenir au CDT, le Lycée international était envisagé sur le territoire, et plutôt sur Orsay. Effectivement, le choix des collectivités locales et de la Région a été plutôt de le mettre près de la future gare de Palaiseau, sur le quartier de l'École polytechnique.

De même que l'hôpital était indiqué à ce moment-là sous forme d'hypothèse. Il n'y avait pas de lieu. Il a été décidé de le mettre sur le site de Corbeville.

« Michel Rouille

Je suis surpris car, sur l'ensemble de la zone, on a eu des enquêtes publiques très ponctuelles sur des aménagements, Mines-Télécom, avec la loi sur l'eau... Ce sont des petits bouts, comme cela. On s'est plaint que souvent la concertation était très tronçonnée sur le projet.

Là, c'est une modification d'ensemble qui n'est pas négligeable, puisqu'en mètres carrés cela ne correspond plus aux mêmes choses. Il y a 1000 logements familiaux en moins, par contre on a rajouté de l'économique, des logements étudiants, des équipements publics, etc.

Comment cela se fait-il qu'il n'y ait pas d'enquête sur l'ensemble ? Pour noyer le poisson ?

« Philippe Van de Maele

L'étude d'impact a été faite en prenant en compte l'ensemble des projets qui sont prévus sur le territoire. Elle intègre les modifications et les potentielles réalisations sur la ZAC de Corbeville. C'est une première étape.

La deuxième étape est la mise à disposition de l'ensemble de l'étude d'impact. Vous aurez l'occasion, là aussi, de vous exprimer. Mais il n'y a pas d'enquête publique formellement. C'est la procédure. Les modifications qui sont demandées portent uniquement sur l'étude d'impact qui doit être présentée, échangée, discutée et mise à la concertation, mais pas sous la forme d'une enquête publique. Ce sont les textes.

Par contre, vous avez raison, chaque école ou chaque grande structure a aussi des procédures d'enquête publique quand leur projet fait plus de 40 000 m². Ils s'inscrivent dans un projet qui a l'objet d'une enquête publique, puisque la ZAC du quartier de l'École polytechnique, comme je le disais avant, a fait l'objet de toute une série d'enquêtes publiques à sa création.

Si aujourd'hui, si on ne refait pas d'enquête publique, c'est bien parce qu'on ne modifie pas du tout les règles d'urbanisme applicables. Tout ce que nous vous présentons aujourd'hui est compatible avec le PLU de Palaiseau.

« Éric Houet

Je suis conseiller municipal et membre de l'association Palaiseau Ensemble, qui regroupe plusieurs Palaisiens attentifs au développement de notre ville.

J'ai fait un sondage auprès de mon réseau d'amis. 80 % ne savent pas qu'il y aura un SMR-SMI à l'entrée de la ville de Palaiseau, et 20 % seulement sont au fait de ce sujet. Ce sont à mon avis des habitants du plateau. Je trouve cela un peu alarmant. Cela vient

du fait qu'il n'y a pas d'information suffisante et nécessaire pour que chacun puisse s'approprier les sujets. Des gens m'ont fait part de leurs propos concernant ce projet. Beaucoup disent : « D'un point de vue écologique, trop c'est trop. On détruit tout. On avait des espaces naturels sensibles et des zones agricoles ». J'ai entendu qu'elles sont protégées pour la plupart. « C'est un scandale écologique et sociologique ». Pourquoi sociologique ? Parce qu'en fait, on va regrouper un pôle universitaire avec des entreprises de qualité, certes, mais qui fondamentalement ne s'inscrivent pas dans un projet de ville complet. Vous avez une population diverse et variée sur Palaiseau, et, là, c'est la publicité qui en est faite, c'est un pôle d'excellence, avec un rayonnement international, etc. De même que, pour le Lycée international, on peut saluer cette initiative. Néanmoins, à qui va-t-il profiter ? Comment les gens qui sont dans la vallée vont pouvoir s'y rendre, puisque les moyens de transport ne sont pas adaptés ? Il y a tout un tas de sujets comme cela qui méritent réflexion, inquiétude également. Il faut effectivement une enquête publique.

« **Philippe Van de Maele**

Je ne sais pas s'il y a des questions qui appellent des réponses... Ce sont beaucoup d'avis. Effectivement, en termes urbains, plusieurs villes sont concernées, puisqu'on est sur Palaiseau, Orsay de part et d'autre de la N118 et Gif-sur-Yvette, mais aussi Saint-Aubin.

Je reconnais que la topographie ne facilite pas ce lien entre les quartiers de ces villes qui sont sur le plateau et les quartiers qui sont dans la vallée. Ils ont parfois la même problématique de l'autre côté, puisqu'il y a des quartiers de ces villes qui sont sur le plateau de Limours et de l'Hurepoix. Cela fait partie des réflexions sur les liaisons plateau/vallée. Cela fait partie aussi du travail sur les transports collectifs. C'est effectivement un enjeu très fort, au-delà du métro, à titre quotidien.

« **Éric Houet**

Vous avez raison, l'aménagement concerne les trois villes : Palaiseau, Orsay/Saclay et Gif-sur-Yvette. Sur Corbeville, un hôpital public va certainement venir s'implanter, au détriment des trois hôpitaux du nord de l'Essonne que sont Juvisy, Orsay et Longjumeau. Au-delà de la problématique du nombre de lits pour l'ensemble, cela veut dire que certaines personnes, en cas d'urgence, vont préférer aller dans des hôpitaux privés, qui ne sont pas forcément aux mêmes coûts. Et, sans transport, quand il y a des embouteillages, parce que cela va générer des embouteillages, il ne faudra pas être en situation d'urgence.

« **Philippe Van de Maele**

C'est comme le choix de l'implantation du SMR-SMI, le choix de l'emplacement du Lycée, le choix de l'emplacement de la sous-préfecture, pour l'hôpital on répond à des demandes de maîtres d'ouvrage qui souhaitent rejoindre le cluster Paris-Saclay.

« **Anne Launay**

En tant que Conseillère départementale, j'ai trois questions à vous poser. Vous avez parlé des mesures compensatoires et des continuités écologiques. Ces continuités sont en fait interrompues par des routes. Y a-t-il des installations prévues pour que ce soit de réelles continuités ? Ma deuxième question est sur les surfaces urbanisables. Vous avez dit qu'il n'y avait pas besoin d'enquête publique puisqu'on restait sur la même surface urbanisable, sauf qu'à la fin de votre présentation, vous nous avez montré plus de surfaces pour la recherche, plus de surfaces pour les sociétés...

« **Marianne Desserrières**

On ne modifie pas le PLU, le plan local d'urbanisme, de Palaiseau. Tout le projet est compatible avec la réglementation de l'urbanisme existante. Après, en termes de mètres carrés, on reste dans l'épure globale initiale en passant de 870 000 m² de surfaces de plancher construites à environ 900 000 m².

« **Philippe Van de Maele**

L'étude d'impact doit être revue, parce que les mètres carrés ne sont pas distribués de la même façon, donc l'utilité est différente. C'est surtout la modification de la programmation, et notamment la présence plus importante d'équipements publics, comme le Lycée ou le SMI-SMR, qui justifie la modification de l'étude d'impact et la concertation actuelle.

« **Anne Launay**

Ma dernière question concerne les liaisons plateau/vallée. Je suis étonnée qu'à fin 2018, on n'ait toujours pas plus d'avancées sur cette problématique cruciale pour le développement du plateau. Vous le savez, pour m'être assez exprimée sur le sujet, je suis contre la ligne 18, mais je suis pour des transports. Jusqu'en 2027, si j'ai bien compris la dernière date annoncée et retenue par M. de Lasteyrie, il n'y aura rien. C'est juste invraisemblable qu'on mette autant de monde et qu'on fasse venir autant d'infrastructures publiques comme privées sur un site où il n'y a pas de transports en commun, pas de liaisons avec le RER B qui est en vallée. Il faut vraiment pousser pour que cela fonctionne et que cela puisse tourner, parce que, là, on va vers une asphyxie complète du plateau.

« **Philippe Van de Maele**

Il existe effectivement un vrai sujet de mobilité, qui est évident, mais il y a des transports en commun avec les transports collectifs qui sont gérés par l'agglomération et par la Région. Trois lignes de bus desservent le plateau aujourd'hui, dont une en site propre qui part de la gare de Massy TGV. Il est projeté d'ailleurs une restructuration de la gare routière de Massy TGV pour faciliter la capacité des bus qui desservent le plateau. Des réflexions sont en cours au niveau des autorités de transport pour améliorer leur cadencement aux heures de pointe et leurs plages horaires, y compris le week-end. Puis, il y a des liaisons piétons et vélos avec la vallée. Un travail assez important a été fait pour identifier les liaisons prioritaires à faire. Six ont été identifiées sur l'ensemble de la vallée entre Gif-sur-Yvette et Orsay. Les premiers travaux de réaménagement du chemin de Lozère et l'amélioration du chemin qui fait Le Guichet Nano-INNOV devraient être lancés prochainement.

« **Marianne Desserrières**

Sur les mesures compensatoires, en cas d'interruption liée à des traversées de voies, on fait des aménagements spécifiques en fonction des différentes populations visées. On a des crapauds quand il s'agit d'assurer les continuités pour les crapauds. On a des hop over pour les franchissements en altitude pour les chauves-souris. On fait tous ces aménagements à chaque franchissement, en fonction des populations qui se déplacent d'un point à l'autre. On regarde quelles populations se déplacent et on met en place les aménagements adéquats. En ce qui concerne la flore, les mares mises en place sont mises en continuité sous les voiries, par des systèmes de traversées hydrauliques.

**Une intervenante**

Je vais commencer par quelques remarques, parce que je trouve qu'il y a un peu d'opportunité dans les réponses qui sont données.

Pêle-mêle, un peu comme ça, vous avez évoqué un besoin de logement. Il se trouve qu'à la dernière réunion de concertation de Corbeville à Orsay, vous avez convenu qu'il n'y avait pas besoin de logements, du fait du nombre important de logements vacants.

À la suite d'une question concernant la construction de logements qui ne seraient pas nécessaires étant entendu le nombre de logements vacants, Philippe Van de Maele précise qu'il y a effectivement de 3 à 5 % de logements vacants sur l'agglomération de Paris-Saclay, chiffre que l'on retrouve sur l'ensemble sur l'ensemble de l'Île-de-France dû à des gens qui partent et des gens qui arrivent, aux vacances pour travaux, à la vétusté. La gestion de la vacance relève des communes et des agglomérations, pour faire en sorte que ces logements qui sont vraiment vacants (et pas temporairement) puissent être mis sur le marché. Une intervenante précise à l'assemblée qu'en 12 ans, les habitants ont subi 18 enquêtes publiques sur le secteur qui demandent un investissement en temps, des compétences et un engagement fort des citoyens. 18 enquêtes en 12 ans... et demande comment se fait une étude d'impact, comment elle est élaborée, qui la fait, etc.

**Marianne Desserrières**

Il y a eu beaucoup d'enquêtes publiques, je le concède.

Elles sont imposées par le code de l'urbanisme, le code de l'environnement, la Loi sur l'eau, etc. Sachez qu'elles ont été inscrites dans ces lois à la demande du monde politique et du monde associatif intervenant dans le domaine de l'environnement.

L'étude d'impact dont le contenu est fixé par la Loi est confiée à des bureaux d'étude indépendants qui les réalisent en fonction de leur domaine d'expertise. Un bureau d'étude fait l'assemblage de l'ensemble de l'étude d'impact. En l'occurrence, nous avons fait appel au bureau d'étude Transfert, qui s'appuie sur des études sectorielles et thématiques réalisées par des bureaux d'études, là aussi spécialisés, sur des inventaires qui sont faits sur une année complète, sur des inventaires faune/flore, sur des études hydrauliques, sur des études d'accessibilité, avec des études de trafic qui sont réalisées. L'ensemble du dossier d'étude d'impact, avec l'ensemble de ces annexes et toutes ces études techniques, est contrôlé par les services de l'État avant d'être mis à la disposition du public.

Afin de faciliter le travail du public, il est mis à disposition un résumé qui permet d'appréhender les enjeux.

À la suite de questions sur les pistes cyclables, les trottoirs et les commerces, Marianne Desserrières précise que les pistes cyclables sont aménagées à chaque fois qu'est réalisé un nouveau tronçon de voirie, en essayant d'avoir une certaine continuité. En revanche, l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay n'intervient pas sur les voiries propriétés de l'École polytechnique. Il en est de même pour le passage des bus qui dépend de sa volonté.

**Marianne Desserrières**

En ce qui concerne les trottoirs, nous ne pouvons les finaliser que lorsque les maîtres d'ouvrage constructeurs des bâtiments, nous les rendent, une fois les bâtiments livrés. Nous essayons de réduire au maximum notre intervention, 15 jours/1.

Nous comprenons le désagrément. Nous essayons de maintenir quand même des continuités piétonnes, autant que possible. Les commerces qui arrivent au premier trimestre 2019 sont une brasserie à l'angle nord-est, un tabac-presse sur le Boulevard Monge, un hôtel résidence Adagio, qui va ouvrir aussi dans le bâtiment de la résidence étudiante. Un commerce n'est pas encore attribué au nord-est. Nous pensions essayer de mettre une pharmacie, mais la ville de Palaiseau a déjà atteint son quota. Nous cherchons donc un autre commerce qui pourrait venir s'implanter. La BNP est déjà là, et pour finir, au sud, on a un Franprix et une boulangerie.

Sur la viabilité de ces commerces dans une phase de montée en charge du quartier, avec des habitants qui ne sont pas encore tous là, aujourd'hui on a un public de salariés et d'habitants. C'est un sujet que nous prenons à cœur. Nous essayons d'accompagner la montée en charge, de ne pas programmer trop de cellules commerciales. Au fur et à mesure que les logements arriveront, nous développerons d'autres commerces de proximité.

À propos de remarques sur l'utilité d'urbaniser le plateau, Philippe Van de Maele rappelle que l'Opération d'intérêt national est un projet global qui s'inscrit dans une vision globale de l'Île-de-France et du Grand Paris pour créer un pôle d'excellence académique et scientifique, faire venir des équipes de recherche privée notamment, favoriser les échanges entre la recherche publique et la recherche privée pour favoriser l'innovation, aménager des quartiers vivants et agréables à vivre.

Philippe Van de Maele répond à de nombreuses questions concernant le nombre d'habitants à terme, les déplacements, l'installation d'un dôme, l'emploi, la concertation, etc.

La mobilité est un enjeu très fort, la situation actuelle n'est pas satisfaisante. Mais comme il a été dit précédemment le réseau de bus va être modernisé et sa fréquence optimisée. À terme, la ligne 18 sera l'un des moyens capacitaires d'atteindre le plateau, notamment les emplois qui seront sur le plateau. D'après l'estimation, 30 000 à 40 000 emplois vont se créer sur l'ensemble des trois agglomérations, de la recherche au service, de l'industrie au commerce.

Aujourd'hui, dans le cadre des chantiers de notre Établissement, nous avons des clauses d'insertion sociale et nous participons à un programme avec la région et l'organisme Atout Plie à l'intégration de chômeurs en réinsertion professionnelle dans les métiers de la construction.

Nous sommes évidemment soucieux de favoriser les liaisons douces et nous travaillons sur la mobilité partagée, en trouvant des moyens de promouvoir le covoiturage, les véhicules en autopartage car je reconnais qu'avant l'arrivée du métro les déplacements vont se compliquer.

Enfin, on compte à peu près 2,3 habitants par logement, par rapport à ce qui existe aujourd'hui sur l'agglomération et au dynamisme des populations. Cela fait à peu près 3 500 habitants familiaux, à rapporter aux 35 000 habitants de Palaiseau. On a aussi 3 000 étudiants, mais ce sont des étudiants du campus et ils résideront sur site.

**Cyril Girardin**

Je ne comprends pas que l'aménageur, qui veut que les gens puissent se rendre sur le campus urbain, le vélo étant vraiment une alternative à envisager, ne soit pas mandaté et en mission pour installer des continuités cyclables. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi vous ne les aménagez pas ?


Philippe Van de Maele

Nous les aménageons au rythme où nous pouvons les aménager (en tenant compte des autorisations diverses des propriétaires, des autorités en charge des sites protégées, des collectivités, etc.), sachant que nous n'avons aucun pouvoir d'intervention sur les territoires non compris dans le périmètre de l'opération d'intérêt national. Quand vous parlez de continuité en vous adressant à nous, sachez que vous parlez de continuité entre et dans les ZAC sur des terrains qui nous appartiennent ou pas. Nous vous avons parlé tout à l'heure des fermetures de l'École polytechnique. C'est encore un campus sous autorité militaire, sur lequel nous n'avons pas lancé de travaux. Donc, nous n'avons pas réalisé de liaisons douces de ce côté-là. J'entends votre remarque, nous essayons d'aller au maximum de ce que nous pouvons faire. Je comprends que vous n'êtes pas satisfait de ce que nous avons fait, malgré tout vous ne pouvez pas nous dénier l'idée que nous voulons défendre le vélo et que nous voulons faire le maximum.

Par ailleurs, nous avons pris une réserve pour pouvoir permettre d'avoir un téléphérique le jour où une décision serait prise, décision qui relève des collectivités. Ce téléphérique partirait soit de la gare du Guichet, soit de la gare d'Orsay Ville et monterait sur le plateau au niveau de Corbeville. Je ne suis pas en mesure de vous dire si cela se fera, ni quand.


Philippe Radix

À l'origine, on nous a expliqué que le projet d'ensemble était cohérent pour une vie de quartier. Au fur et à mesure, plein de choses changent, disparaissent. Le trouvez-vous cohérent aujourd'hui, avec l'insertion dans la ville, par exemple?

Au début, on nous avait dit « il ne peut pas vivre à moins de 2500 logements familiaux ». On descend à 1500. Là aussi, j'ai des questions. On descend à 1500, mais dans le contrat entre les villes et la CPS, on rajoute 114 logements qui n'apparaissent pas. Je ne sais pas dans quelle catégorie ils sont, s'ils sont liés à l'IPHE. À chaque fois, des choses apparaissent, disparaissent. La dernière fois, vous n'aviez pas parlé des mètres carrés supplémentaires en développement économique et en logement. On dit 500 logements de plus mais, dans la publicité que fait le Maire sur la ville, il ne parle pas du tout de ces 500 logements étudiants en plus sur Polytechnique.

Le problème est que la description des choses varie au fur et à mesure. Qui coordonne et s'assure que la logique globale de ce projet est vraie?


Philippe Van de Maele

Je veille et je présente à mon Conseil d'administration la cohérence permanente, qui évolue dans le temps, parce que tout projet évolue.

Nous nous adaptons, parce que les choses changent de manière générale. Si vous cherchez un responsable, c'est moi. Si la cohérence n'est pas là, je suis responsable de la cohérence. Les procès d'intention permanents, vous le savez, je vous l'ai déjà dit plusieurs fois, ne servent à rien. Nous sommes peut-être mauvais, vous pouvez nous le dire, mais sachez que cela ne nous fera pas dévier de notre volonté de faire un aménagement au mieux du bien-être, du bien vivre et du « bien-emploi » de tous..., avec vous tous si vous acceptez un travail constructif dans le cadre de nos réunions de concertation et des comités de suivi des chantiers et des ateliers de travail « Cartes sur table ».


Philippe Radix

Je souhaiterais que, sur les évolutions qu'il y a eu dans les divers grands moments, que vous refassiez quelque chose de compréhensible. Je ne sais toujours pas ce que c'est que le grand triangle au coin, qui mange de nouveau la Croix de Villebois... Je finirai juste pour dire que la continuité écologique dont on parle au niveau du schéma directeur d'Île-de-France n'est pas une continuité à l'intérieur de votre cercle, mais bien celle qui est là-haut. Le SMI-SMR tue cette continuité écologique. Pour la clarté du débat, il faudra que les organismes tels que le vôtre ou ceux qui sont responsables disent à tout le monde qu'il n'y aura pas de gare sur Palaiseau Camille Claudel. On continue à nous vendre cela.


Marianne Desserrières

Sur le sujet de la résidence chercheur, il ne s'agit pas de logement mais d'une résidence avec services « un Apart'hôtel Adagio », en attendant qu'il y ait des logements sur le secteur. Il est destiné aux visiteurs chercheurs, enseignants ou doctorants, qui viennent sur des durées d'une semaine, d'un, de deux ou de trois mois... et doivent pouvoir résider. Un fois l'arrivée du métro, sera créée une résidence chercheur lié au programme IPHE.


Catherine Henaut

J'habite à la Troche, j'aimerais savoir quand est prévu le sentier d'aménagement qui doit passer au-dessus de la carrière de la Troche, puisque c'est l'un des projets qui permet de monter à pied entre la gare du Guichet et Nano-INNOV. Je vois « Réalisation début 2020 ». Avez-vous vous-même essayé de monter les escaliers de la gare du Guichet jusque-là? Il y a un très gros décalage entre ce grand centre d'excellence, que l'on veut à la huitième place des clusters au niveau international, alors qu'au niveau des déplacements on est placés trois millièmes!


Philippe Van de Maele

Deux liaisons piétonnes sont prévues: le chemin de Lozère, qui va être réhabilité, et le chemin du Guichet Nano-INNOV. Effectivement, cela monte dur, je suis d'accord. Je l'ai fait plusieurs fois. J'étais plus jeune à l'époque. Je suis plutôt en vélo en ce moment, mais pas sur cette piste. Je le redis, l'idée du téléphérique reste pour moi tout à fait intéressante. Mais la décision de faire cet investissement n'est pas prise aujourd'hui.

Je vous remercie d'avoir participé à cette réunion publique. Nous aurons d'autres occasions de nous voir, car il y aura une mise à disposition de l'étude d'impact détaillée pour que vous puissiez intervenir.

La séance est levée à 20 heures 45.

Powerpoint de la réunion publique du jeudi 20 décembre 2018

PARIS-SACLAY

Concertation préalable à la modification du dossier de création de la Zone d'aménagement concerté du Quartier de l'École Polytechnique



Réunion publique du jeudi 20 décembre 2018 - 18h30
Institut Photovoltaïque d'Île-de-France à Palaiseau

1

PARIS-SACLAY

Philippe Van de Maele

Président – Directeur Général

2

PARIS-SACLAY

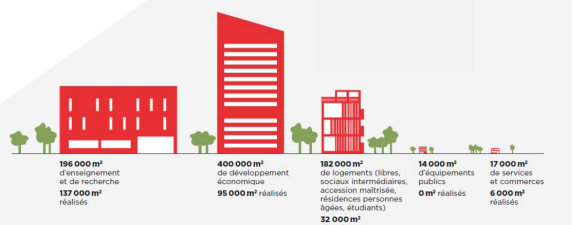
Situation de la ZAC du quartier de l'École polytechnique en juillet 2018



3

PARIS-SACLAY

ZAC du quartier de l'École polytechnique



196 000 m ² d'enseignement et de recherche 137 000 m ² réalisés	400 000 m ² de développement économique 95 000 m ² réalisés	162 000 m ² de logements (libres, sociaux, intermédiaires, accession maîtrisée, résidences personnes âgées, étudiants) 32 000 m ² réalisés	14 000 m ² d'équipements publics 0 m ² réalisés	17 000 m ² de services et commerces 6 000 m ² réalisés
--	--	---	--	---

Source : EPA Paris-Saclay, 2018.

4

PARIS-SACLAY

Le projet existant

Bâtiments livrés
Chantiers en cours

Résidence étudiante Batigère
Ouverture en 2018

Radar de l'aviation civile
Mise en service en 2017

Ecole Polytechnique

ENSAE Paris Tech
Ouverture en 2017



5

PARIS-SACLAY

Le projet existant

Bâtiments livrés
Chantiers en cours

Résidence étudiante Logement Francilien et parking public 425
Livraison 2019

Résidence étudiante Pichet et commerces
Livraison 2019

Résidence étudiante Kley, un hôtel et des commerces
Ouverture en sept. 2018

Résidence étudiante, restaurant universitaire, restaurant inter-entreprise et commerces
Ouverture en 2016

Institut Photovoltaïque d'Île de France
Ouverture en 2017

Institut Mines-Télécom
Livraison 2019

Horiba



6

PARIS-SACLAY

Le projet existant

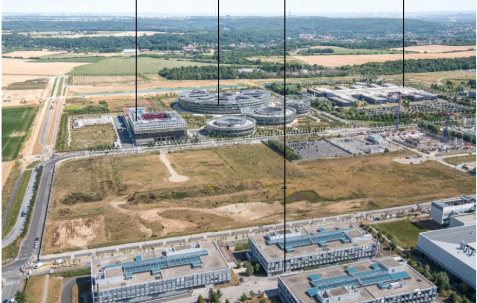
Bâtiments livrés
Chantiers en cours

EDF Campus
Ouverture en 2016

EDF R&D
Ouverture en 2016

Digihall (hors ZAC)

Danone R&D



7

PARIS-SACLAY

Dernières livraisons des projets immobiliers



Centre de nanosciences et de nanotechnologies

Institut photovoltaïque d'Île-de-France

Radar de l'aviation civile

ENSAE Paris Tech

Résidence Kley, hôtel, commerces

Restaurant inter-entreprises

8

PARIS-SACLAY

Les espaces publics

- Bassin d'eaux pluviales
- Boulevard Gaspard Monge
- Boulevard Gaspard Monge de nuit
- Avenue de la Vauve
- Cours Pierre Vasseur
- Cours Gilbert Simondon

9

PARIS-SACLAY

Les aménités du quartier

10

PARIS-SACLAY

Les commerces de la place Marguerite Perey

Ouverture des commerces fin 2018 - début 2019

- Brasserie « Au Living », 400 m²
- Tabac-maison de la presse, 70 m²
- Entrée de la res. Adegio
- Commerce à définir, 140 m²
- BNP Paribas avec distributeur, 100 m²
- Franprix avec espace restauration, 590 m²
- Boulangerie, saladerie, restauration rapide, 315 m²

11

PARIS-SACLAY

Philippe Van de Maele

Directeur général
de l'Établissement public d'aménagement
Paris Saclay

12

PARIS-SACLAY

Les prochains chantiers

- Campus Agro ParisTech plaines Troées - Livraison 2022
- Sous-préfecture de Palaiseau - Livraison en 2022
- IPHE - Livraison 2020
- Pôle sportif et rés. étudiante - Livraison 2022
- Lycée international, 1300 élèves + prépas - Livraison en 2022
- Pôle Mécatronique - Livraison 2020
- Pôle étudiant Maison des ingénieurs de l'Agro - Livraison 2022
- Residence étudiante - Livraison 2022
- Logements étudiants CDC Habitat - Livraison 2022
- DigitalHub - Livraison 2022

13

PARIS-SACLAY

Les circulations douces

Schéma directeur des circulations douces à terme

14

PARIS-SACLAY

Les circulations douces

15

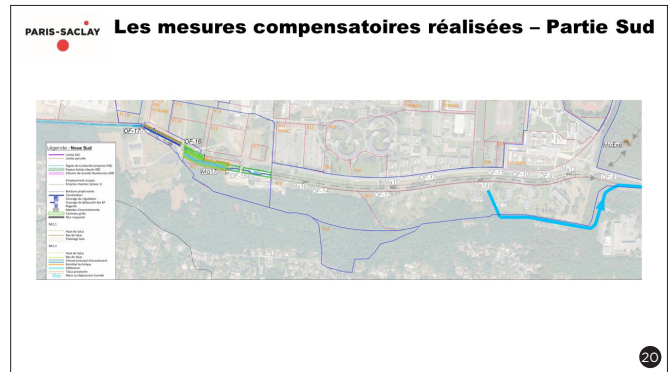
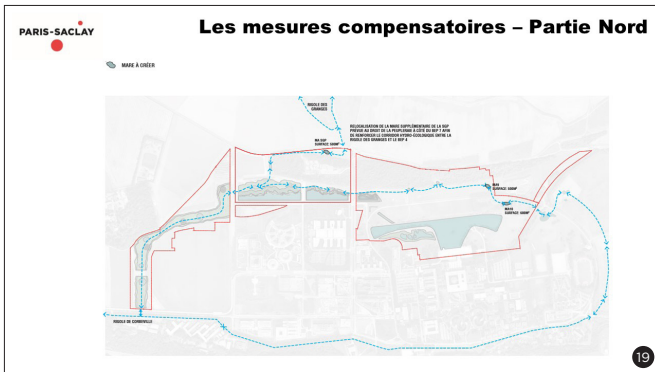
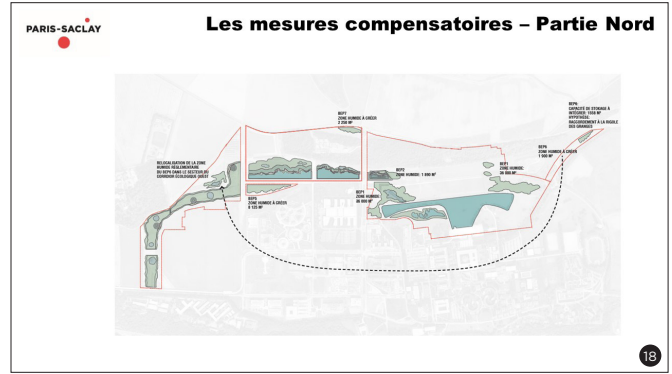
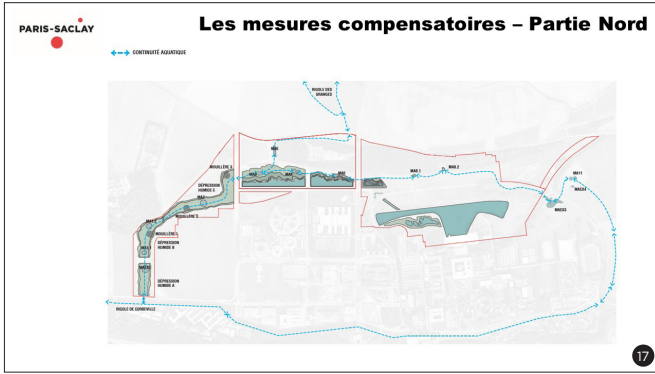
PARIS-SACLAY

Des études paysagères en cours

- Le Green**
Réalisation pour l'arrivée du lycée international
Atelier Cartes sur table en juin 2018
- Les liaisons plateau-vallée**
Atelier Cartes sur table en juin 2018
- Le parc du quartier – 96 hectares**
Réalisation de la première phase au nord de Danone et EDF Lab en automne 2019

- Entre la gare Lozère et l'École polytechnique
Réalisation été 2019
- Entre la gare Le Guichet et Nano-Innov
Réalisation début 2020

16



PARIS-SACLAY

Partie 2

La modification du dossier de création

21

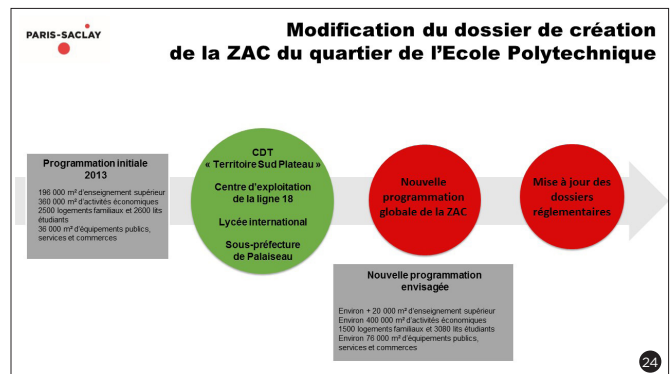
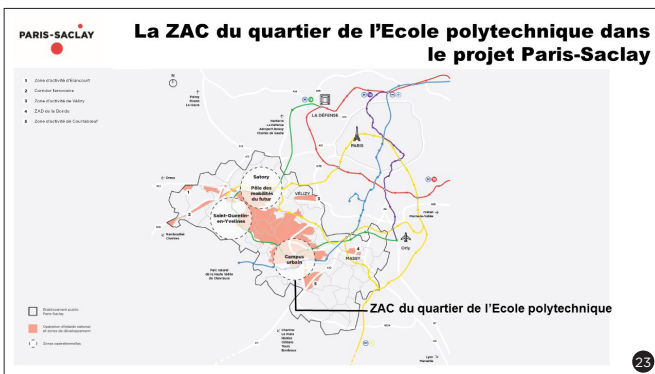
PARIS-SACLAY

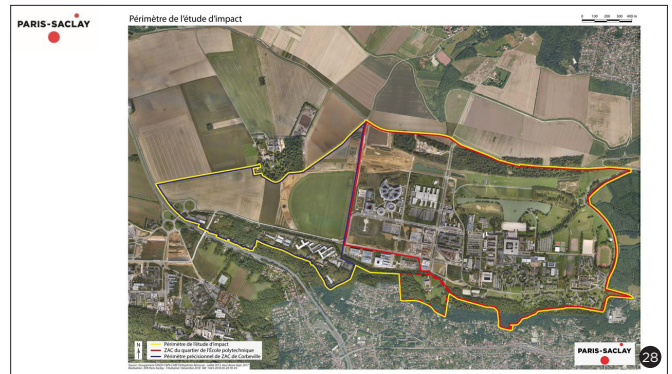
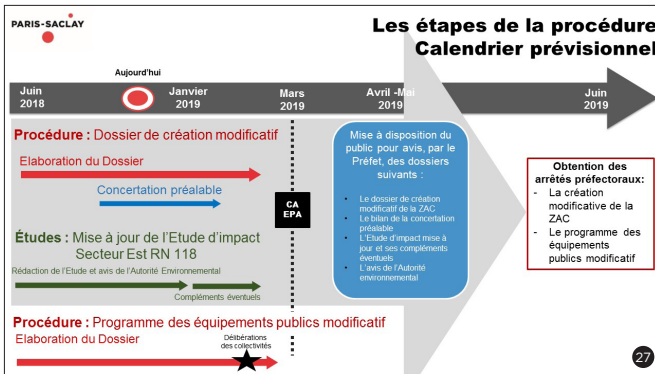
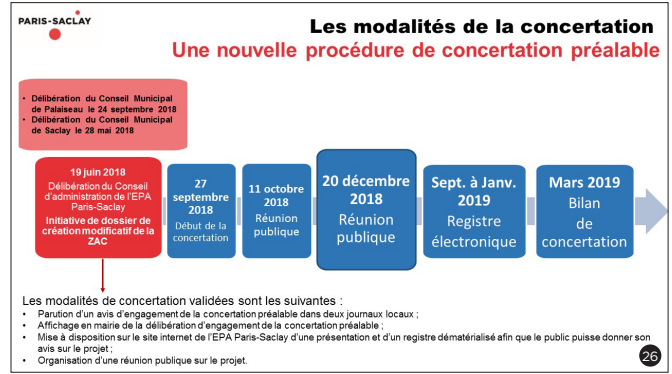
Marianne Desserrières

Directrice de projets

ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique et du Secteur de Corbeville

22





Les garanties de la concertation

Le registre électronique

Donnez votre contribution

Selon les modalités de concertation fixées pour chaque projet par le Conseil d'Administration, un registre dématérialisé est mis en place afin que le public puisse consulter et donner son avis sans avoir à se déplacer en mairies et en préfecture.

Le registre dématérialisé qui complète le dispositif classique du registre papier, possède la même valeur juridique.

EPA Paris-Saclay - Charte de médiation et de participation à la rubrique concertation

Nom *

Prénom *

Email *

Un site : www.epaps.fr

Un blog : www.media-paris-saclay.fr

Une émission : Paris-Saclay TV sur TVFII 78 et Téléf

Un lieu : le PROTO204 www.proto204.co

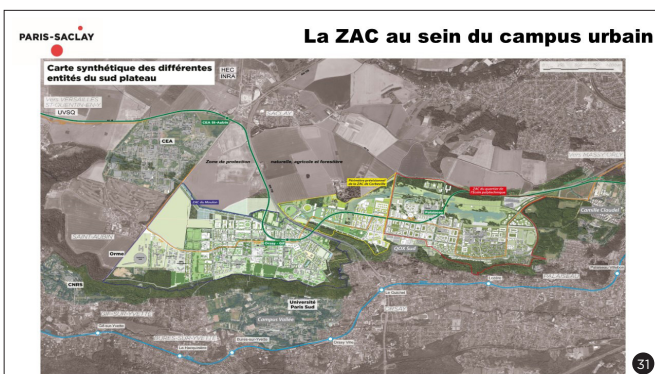
ParisSaclay

@ParisSaclay

[youtube.com/ParisSaclay](https://www.youtube.com/ParisSaclay)

Paris-Saclay

Établissement public d'aménagement Paris-Saclay



Florence Durand-Tornare

La Suite dans les Idées

PARIS-SACLAY

La concertation préalable, c'est quoi ?

33

PARIS-SACLAY

Marianne Desserrières

Directrice de projets
ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique et du Secteur de Corbeville

34

PARIS-SACLAY

La concertation de la ZAC du quartier de l'Ecole Polytechnique

- Révision simplifiée du PLU de Palaiseau
Enquête publique et Réunions publiques : février à mai 2013
- Arrêté Ledeur Passu
Enquête publique avril à juin 2013
- Déclaration d'Utilité publique du projet
Enquête publique sept. à octobre 2013

2011-2012
Initiative et Création de la ZAC

Expositions publiques (Mairie de Saclay et Sous-préfecture de Palaiseau)
2 Réunions publiques (avril et juin 2011)
Réunions thématiques (Polluants, Puits d'aquifères, services et équipements, Hydraulique et Gestion des eaux)
Mise à disposition de l'Etude d'Impact

2013
Mise à jour de la Création de la ZAC et Approbation du dossier de réalisation

Expositions publiques (Mairie de Saclay et Palaiseau)
1 Réunion publique (novembre 2012)
Réunions de présentation aux entreprises, écoles et associations (novembre 2012 à janvier 2013)
Mise à disposition de l'Etude d'Impact mise à jour

2014
Arrêté d'approbation du Programme d'équipements publics

2016
Arrêté d'approbation modifié du Programme d'équipements publics

2018 - 2019
Modification du Dossier de création et du Programme des Equipements publics

DÉPARTEMENT DES CHANTIERS

Ateliers Cartes sur tables (13 Ateliers depuis 2015)
Comités de Saisie de chantiers (depuis fin 2015)

35

PARIS-SACLAY

Camille Lobet

Chargée de projet
ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique

36

Annexe 4 – Les reportages Paris-Saclay TV

Ils sont disponibles sur Youtube.



Paris-Saclay TV sur Youtube

Établissement public d'aménagement
Paris-Saclay

43 vidéos au 28 mars 2019,
présentées par Estelle Martin








**Établissement public
d'aménagement Paris-Saclay**

6 boulevard Dubreuil
91400 Orsay
01 64 54 36 50

www.epaps.fr
www.proto204.co

un blog: www.media-paris-saclay.fr
une émission: Paris-Saclay TV sur TV78 et Vià Grand Paris

-  facebook.com/ParisSaclay
-  [@parissaclay](https://twitter.com/parissaclay)
-  [paris_saclay](https://instagram.com/paris_saclay)
-  Établissement public d'aménagement Paris-Saclay
-  youtube.com/ParisSaclay

Mars 2018